



RAPPORT FINAL

EVALUATION DE LA POLITIQUE DE GRATUITE

LRPS – 2013 - 9107813

Juillet 2014

SOMMAIRE

RESUME ANALYTIQUE.....	3
INTRODUCTION.....	7
1 OBJET DE L'ÉVALUATION.....	8
1.1 Sources de la politique de gratuité de l'enseignement primaire....	8
1.1.1 Sources juridiques	8
1.1.2 Sources socioéconomiques	9
1.1.3 Travaux de la TASK FORCE gratuité.....	9
1.1.4 Stratégie du secteur de l'éducation	10
1.2 Contenu de la politique de gratuité	10
1.2.1 Suppression des frais scolaires directs	10
1.2.2 Mesures d'accompagnement	12
2 OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION	17
2.1 Objectifs généraux	17
2.1.1 Evaluation de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de gratuité	17
2.1.2 Evaluation de la Pertinence – efficacité – efficience – impact et durabilité de la politique de gratuité.....	17
2.1.3 Formulation de recommandations.....	18
2.2 Objectif spécifique	18
3 MÉTHODOLOGIE	19
3.1 Etude documentaire	19
3.2 Entretiens avec des spécialistes et des bénéficiaires.....	20
3.3 Enquête de terrain	20
3.3.1 Objectif de l'enquête de terrain	20
3.3.2 Elaboration des questionnaires	21
3.3.3 Implémentation de l'enquête de terrain.....	21
3.3.4 Enquête qualitative complémentaire	23
3.4 Croisement des données de l'enquête de terrain avec les données statistiques nationales relatives à la mise en œuvre et aux effets de la politique de gratuité	23
4 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION	24

4.1	Enseignements principaux des évaluations antérieures	24
4.1.1	Evaluation nationale du MINEPSP (2010/2011)	24
4.1.2	Evaluation nationale de la DEGN (2010/2011)	26
4.1.3	Evaluation de l'UNICEF au Katanga (2012)	27
4.2	Résultats de l'enquête de terrain menée en 2014 dans les régions du BANDUNDU, du BAS CONGO, du KATANGA et du SUD KIVU	29
4.2.1	Rappel méthodologique	29
4.2.2	Résultats de l'enquête quantitative sur l'évaluation de la politique de gratuité	29
4.2.3	Focus sur la mise en œuvre de la politique de gratuité dans la région des Hauts et Moyens Plateaux, SUD KIVU	38
5	EVALUATION DES CRITERES DE PERTINENCE, D'EFFICACITE, D'EFFICIENCE, D'IMPACT ET DE DURABILITE DE LA POLITIQUE DE GRATUITE	44
5.1	Pertinence	44
5.2	Efficacité	47
5.3	Efficience	54
5.4	Impact	55
5.5	Pérennisation	59
5.5.1	Capacités du pouvoir central	59
6	CONCLUSIONS ET LEÇONS APPRISSES	67
6.1	Principales conclusions	67
6.2	Leçons apprises	69
7	RECOMMANDATIONS	71
7.1	Recommandation 1 : organiser des états généraux de la gratuité	71
7.2	Recommandation 2 : mettre en place une entité de pilotage de la gratuité	72
7.3	Recommandation 3 : reformuler la politique de gratuité	72
7.4	Recommandation 4 : piloter le travail de reformulation	72
7.5	Recommandation 5 : Axes et perspectives pour le travail des groupes thématiques	73
7.6	Recommandation 6 : recourir à un appui technique	75
7.7	Recommandation 7 : chronogramme de la reformulation	75
8	ANNEXES	76
8.1	Annexe 3 : Consignes pour les enquêteurs	76
8.2	Consignes complémentaires pour les directeurs régionaux de l'INS et les enquêteurs dans les provinces	78
8.3	Annexe 4 - Liste des écoles échantillons de l'enquête de faisabilité	80

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AGR	Activités Génératrices de Revenus
APC	Approche Par les Compétences (méthode pédagogique)
BM	Banque Mondiale
FAO	Food Alimentary Organization
IG	Inspecteur Général
INS	Institut National de la Statistique
MAS	Ministère des Affaires Sociales
MASAHSN	Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale
MCIS	Enquête à Indicateurs Multiples
MEPSP	Ministère des enseignements primaires, secondaires et professionnels
MESU	Ministère des enseignements supérieurs et universitaires
PAM	Plan Alimentaire Mondial
PAQUED	Projet d'amélioration de la qualité de l'éducation –USAID
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PIE	Plan Intérimaire de l'Education
PROVED	Chef de division provinciale de l'Education
RESEN	Rapport d'Etat sur le Système Educatif National
SSEF	Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation
TBS	Taux brut de scolarisation

RESUME ANALYTIQUE

Dans la perspective d'atteindre la scolarisation primaire universelle, la République Démocratique du Congo s'est engagée, depuis 2010, dans la mise en œuvre d'une politique de gratuité pour les enfants scolarisés dans le cycle primaire.

Objet de l'évaluation : la politique de gratuité

Cette politique de gratuité qui a été implémentée de manière progressive sur l'ensemble du territoire nationale, à l'exclusion des villes de Kinshasa et de Lubumbashi, prend appui sur deux composantes principales : la suppression des frais scolaires directs que devaient traditionnellement acquitter les parents pour la scolarisation de leurs enfants – la mise en place de mesures d'accompagnement destinées à compenser la perte de financement parmi lesquelles, la mécanisation massive d'enseignants en fonction mais non rémunérés par l'Etat et le versement de frais de fonctionnement aux écoles et aux bureaux gestionnaires en charge de l'accompagnement des écoles et des enseignants.

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation de cette politique ciblait quatre objectifs principaux :

- Apprécier concrètement la mise en œuvre de la politique de gratuité dans les écoles ;
- Evaluer sa pertinence, son efficacité, son efficience, son impact et sa pérennisation au sein du système éducatif congolais ;
- Formuler des recommandations afin d'éclairer les choix du gouvernement pour la poursuite et l'extension de la politique de gratuité,
- Evaluer le coût du passage à la gratuité des villes de Kinshasa et de Lubumbashi jusque-là exclues du dispositif.

Méthode

Pour mener cette évaluation, la mission a adopté une démarche en cinq phases successives :

- Une étude documentaire ;
- Des entretiens bilatéraux avec des bénéficiaires et des acteurs en charge de la mise en œuvre de la politique de gratuité ;
- Une enquête de terrain qui a été réalisée dans des écoles implantées dans 4 régions de la RDC : Le BAS CONGO, le BANDUNDU, le KATANGA et le SUD KIVU.

- Une mise en perspective des résultats de l'enquête de terrain avec les données nationales relatives à la politique de gratuité.

Résultats de l'évaluation

L'enquête de terrain visait l'exploration de trois dimensions : la connaissance de la politique de gratuité par des bénéficiaires et des acteurs de terrain – les effets de la politique de gratuité – la mise en œuvre des mesures d'accompagnement.

Sur la connaissance, l'enquête révèle un faible niveau de connaissance et de maîtrise, plus particulièrement chez les bénéficiaires

Concernant les effets de la gratuité sur les effectifs, ces derniers connaissent tout d'abord une croissance sensible en première année au moment du lancement puis ils se stabilisent. Les parents continuent à payer la prime de motivation qui alimente l'école et les bureaux gestionnaires.

Les mesures d'accompagnement sont globalement mises en œuvre mais les acteurs expriment principalement leurs insuffisances.

Le croisement des données de l'enquête de terrain avec les données statistiques nationales a permis de formuler des observations à l'aune des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'impact et de pérennisation.

Le choix de la politique de gratuité était un choix pertinent en 2010 et il le demeure aujourd'hui. Pour autant, la démarche qui a prévalu pour l'élaboration de cette politique n'a pas toujours pris en compte les réalités du contexte et la complexité inhérente à l'implémentation d'une telle réforme.

Les effets de la politique de gratuité sont partiels et contrastés. Si la scolarisation des enfants au cycle primaire s'améliore depuis 2010, il est difficile d'imputer cette amélioration à la seule gratuité. Concernant la qualité de l'éducation, les performances des élèves congolais sont faibles dans les disciplines socles du primaire. La contribution financière des parents pour l'éducation de leurs enfants reste à un niveau très élevé et, d'une manière générale, la gratuité, telle qu'elle est pratiquée, ne donne que partiellement satisfaction aux bénéficiaires et aux acteurs.

Les ressources consenties aux mesures d'accompagnement sont réelles, parfois insuffisantes, mais leur utilisation n'est pas optimisée. Au final, les ressources ne sont que partiellement transformées en résultats.

L'impact de la politique de gratuité est relatif sur la qualité de l'éducation, sur les postures et sur les pratiques des bénéficiaires et des acteurs de terrain. Faute de suivi et de contrôles réguliers, certains comportements corporatistes remettent en cause le principe même de la gratuité et fragilisent sa mise en œuvre.

La pérennisation de la politique de gratuité n'est pas assurée dans un contexte où l'Etat dispose d'une capacité financière et organisationnelle limitée. Par ailleurs, les effets et les atouts de la politique de gratuité sont mal perçus les différents acteurs, enseignants et directeurs d'écoles qui estiment y avoir plus perdu que gagné.

Conclusion

En RDC, la politique de gratuité reste une approche pertinente dans la perspective de la scolarisation primaire universelle. Si ses effets sont encore difficile à percevoir et si la satisfaction des acteurs et des bénéficiaires est contrastés, c'est peut-être parce qu'elle n'a pas suffisamment intégré les contraintes et les attentes du contexte.

Pour perdurer et prendre racine dans le système éducatif congolais, elle doit se réformer dans les sens d'une meilleure prise des spécificités régionales et locales,

d'un meilleur accompagnement pour sa mise en œuvre et d'une actualisation des ressources qui lui sont dédiées.

Recommandations

- Quatre années après le lancement de la politique de gratuité, il serait opportun de profiter de cette évaluation pour organiser des assises ou des état généraux de la gratuité afin de faire un bilan et de réfléchir à son design pour les années à venir ;
- Une entité en charge de la reformulation et de l'implémentation de la politique de gratuité doit être mise en place pour assurer un pilotage intégré.
- Le travail de reformulation doit prendre appui sur une approche systémique et sur des groupes techniques thématiques en charge de chaque dimension clés de la politique de gratuité :
 - Le financement ;
 - La gestion des écoles ;
 - La gestion des enseignants ;
 - La gestion des bureaux gestionnaires,
 - Le suivi et l'évaluation ;
 - La contribution des bénéficiaires ;
 - Les spécificités régionales et locales dans la perspective d'une décentralisation et d'une déconcentration de la politique de gratuité ;
 - Le design de la politique de gratuité reformulée devrait être achevé pour la rentrée 2015

INTRODUCTION

Depuis la détermination de l'objectif Education Pour Tous (EPT) défini à JOMTIEM en 1990 et décliné en stratégie au forum de DAKAR en 2000, les pays en développement, ceux d'Afrique subsaharienne notamment, se sont orientés progressivement vers la scolarisation universelle des enfants dans le cycle primaire.

A l'instar d'autres pays du continent africain, la République Démocratique du Congo s'est résolument engagée sur cette voie en ciblant cinq actions prioritaire à mener : la suppression progressive des frais scolaires – l'identification et l'intégration des enfants exclus du système scolaire – la réduction des disparités géographiques et des inégalités entre les sexes – l'accroissement des capacités d'accueil - l'appui aux communautés locales pour le développement de l'éducation préscolaire en vue de faciliter le passage vers l'enseignement primaire.

Eu égard à la politique de gratuité de l'enseignement primaire, le gouvernement congolais a opté, depuis 2010, pour la suppression progressive des frais directs supportés par les parents pour la scolarisation de leurs enfants dans les écoles publiques conventionnées et non conventionnées.

Si la mise en place de la gratuité entraîne logiquement un accroissement de la scolarisation des enfants dans le cycle primaire, il est nécessaire de porter une attention particulière à la visibilité des dispositions qu'elle promeut, aux effets qu'elle cible, aux procédures qu'elle empruntent et aux mesures qui sont prises pour son accompagnement. La situation post conflit, dans certaines régions du pays, nécessite par ailleurs des adaptations nécessaires et ciblées.

La présente étude vise l'évaluation de la politique de gratuité telle qu'elle est mise en œuvre en RDC depuis 2010.

Les développements qui suivent s'articulent autour de six axes principaux : Objet de l'évaluation **(1.)** - Objectifs de l'évaluation **(2.)** – Méthodologie de l'évaluation **(3.)** – Résultats de l'évaluation **(4.)** – Conclusion et leçons apprises **(5.)** – Recommandations **(6.)**.

1 OBJET DE L'ÉVALUATION

L'évaluation a principalement porté sur la politique de gratuité de l'enseignement primaire, décidée en 2010 et mise en œuvre depuis cette période en République Démocratique du Congo.

Afin d'appréhender de manière approfondie la politique de gratuité, il est essentiel, à ce niveau, d'en rappeler les sources **(1.1)** et d'en présenter les principales composantes **(1.2)**.

1.1 Sources de la politique de gratuité de l'enseignement primaire

La politique de gratuité prend racine dans une diversité de sources : les sources juridiques **(1.1.1)**, les sources socioéconomiques **(1.1.2)**, les travaux de la « Task Force gratuité » **(1.1.3)** et les documents de stratégie sectorielle de l'éducation **(1.1.4)**.

1.1.1 Sources juridiques

[i\) L'article 28 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant \(CDE\)](#)

En 1989, l'ONU a adopté une convention relative aux droits de l'enfant dont l'article 28 dispose :

« Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

a) ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous... »

La RDC a ratifié cette convention le 21 août 1990.

[ii\) La constitution du 18 février 2006](#)

L'article 43 de la constitution du 18 février 2006 dispose :

« L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics »

La gratuité est donc un principe constitutionnel qui devrait prendre effet dans l'ordre juridique interne.

[iii\) Pluralité de textes réglementaires](#)

Le choix politique d’instaurer progressivement la gratuité dans le cycle primaire publique a donné lieu à la production d’une pluralité de textes réglementaires et administratifs, au niveau central et dans les onze provinces que compte la RDC.

1.1.2 Sources socioéconomiques

Les analyses socioéconomiques et les indicateurs macroéconomiques mettent en lumière le rapport existant entre l’obligation faite aux parents d’acquitter des frais scolaires et la scolarisation de leurs enfants dans le cycle primaire.

i) L’étude sur les Enfants et Adolescents en Dehors de l’Ecole (EADE)

Le rapport de l’enquête nationale sur les enfants et adolescents en dehors de l’école, rendu public en février 2013, a montré que l’exclusion du système éducatif d’un nombre important d’enfants en âge d’être scolarisé dans l’enseignement primaire était notamment dû aux frais scolaires exigibles auxquels les ménages les plus modestes ne sont pas en mesure de faire face.

A ce titre, le pourcentage d’EADE est **de 48,9% dans les ménages bénéficiant de moins de 50\$ par mois et de 1,9% dans les ménages bénéficiant de plus de 500\$ par mois.**

Par ailleurs, les estimations réalisées dans le cadre de l’enquête EADE-RDC montrent qu’en 2010-2011 **un ménage congolais a consacré 11,2% de son revenu annuel à l’éducation des enfants.**

Généralement, la barrière financière est la principale raison invoquée par les parents pour justifier la non inscription à l’école et l’abandon scolaire des enfants.

ii) Les indicateurs de l’Education

Les indicateurs de l’éducation (scolarisation, achèvement, rétention, etc.) qui figurent dans les différents rapports d’évaluation des systèmes éducatifs des pays à faible revenu montrent qu’il existe un lien direct entre la mise en œuvre d’une politique de gratuité dans l’enseignement primaire et la scolarisation des enfants dans ce même cycle primaire.

1.1.3 Travaux de la TASK FORCE gratuité

En 2009/2010, le gouvernement congolais a mis en place une entité en charge de réfléchir au contenu et à la mise en œuvre de la politique de gratuité : la TASK FORCE gratuité. Cette entité regroupait à l’origine des représentants des bénéficiaires futurs de la politique de gratuité et des représentants des acteurs en charge de sa possible mise en œuvre aux différents niveaux du système éducatif : le niveau central – le niveau provincial – le niveau des circonscriptions éducatives et des écoles.

Les travaux de la TASK FORCE gratuité ont contribué à définir des frais scolaires directs susceptibles d’être supprimés et à proposer des modalités de mise en œuvre opérationnelle de la politique de gratuité.

Tableau n°1 : formulation et chiffrage des frais scolaires payés par les parents

Frais scolaire direct	Montant en Francs Congolais
Minerval	50
Assurance scolaire (SONAS)	100
Imprimés	400
▪ Bulletins	200
▪ Carte d’élève	50

▪ Fiche d'identification SERNIE (uniquement pour les élèves inscrits en première année)	150
Frais administratifs	1050 (montant moyen calculé par la TASK FORCE gratuité)
▪ versés aux écoles	- 370
▪ versés aux bureaux gestionnaires	- 680
Frais de motivation	12400 (montant moyen calculé par la TASK FORCE gratuité)
Assises Promoscolaire	70
TENAFEP (uniquement en 6 ^{ème} année)	3.400 (montant moyen calculé par la TASK FORCE gratuité)

Commentaires

La TASK FORCE gratuité n'a pas comptabilisé les frais d'intervention ponctuelle dont le montant est fixé par les parents dans chaque école. Par ailleurs, la TASK FORCE a montré en 2010 que la charge la plus importante supportée par les parents était la prime de motivation qui représentait 80% du total des frais acquittés par les familles.

1.1.4 Stratégie du secteur de l'éducation

Dans les différents documents de stratégie du secteur de l'éducation, la scolarisation universelle des enfants dans le cycle primaire est une priorité majeure du gouvernement congolais. Dans cette optique, plusieurs mesures sont envisagées parmi lesquelles le déploiement et le renforcement de la politique de gratuité de l'éducation dans le cycle d'enseignement primaire.

La mise en œuvre de la politique de gratuité est développée, dans une logique de continuité, dans la **Stratégie pour le Développement du Secteur de l'EPSP 2010/2011 – 2015/2016**, dans le **Plan Intérimaire de l'Éducation de 2012** et dans la **Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la formation 2014 – 2023**.

Concernant la **Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation 2014-2020**, le document revient sur les effets positifs de la politique de gratuité en cours depuis 2010 et formule certaines propositions pour sa poursuite à l'horizon 2020. L'analyse de ces propositions montre qu'elles sont axées sur l'adaptation de la politique de gratuité aux régions particulièrement touchées par l'exclusion des enfants du système éducatif.

A ce titre, plusieurs actions concrètes sont proposées parmi lesquelles la création de coopératives scolaires, la création de cantines scolaires dans certaines écoles, l'octroi de bourses et d'aides aux enfants des milieux les plus défavorisés.

Au final, il apparaît qu'à l'aune de la scolarisation universelle, la principe de gratuité est un levier majeur qui oriente la politique éducative de la RDC.

1.2 Contenu de la politique de gratuité

La politique de gratuité s'articule autour de deux axes principaux : la suppression des frais scolaires direct, autrefois à la charge des parents (1.2.1) et la mise en place de mesures d'accompagnement pour le financement et l'amélioration du système éducatif (1.2.2).

1.2.1 Suppression des frais scolaires directs

La suppression des frais scolaires directs fait l'objet d'une double réglementation au niveau national et au niveau provincial : le cadre réglementaire central fixe des

grandes orientations (i) tandis que chaque province adapte des règles de mise en œuvre en fonction de ses spécificités (ii).

i) Le cadre réglementaire central

- texte de référence

Au niveau central, le texte de référence est la note circulaire N°MINEPSP/CABMIN/008/2010 du 25 septembre 2010 qui est adressée aux gouverneurs des différentes provinces.

Tableau n°2 : Synthèse des principales dispositions de la note circulaire

Frais directs pris en charge par l'Etat	Frais indirects pris en charge par les parents	Bénéficiaires	Mise en œuvre dans le temps
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Minerval (50 FC) ▪ Frais des imprimés(400 FC) ▪ Frais administratifs (1050 FC) ▪ Frais d'intervention ponctuelle ▪ Promotion scolaire(70 (70 FC) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Uniforme ▪ Manuels et fournitures ▪ Frais d'internat ▪ frais de transport ▪ Autres frais indirects 	Les parents des élèves scolarisés dans les écoles publiques conventionnées et non conventionnées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2010/2011 : les 3 premières années du primaire sauf les villes de Kinshasa et de Lubumbashi ▪ 2011/2012 : la 4^{ème} année du primaire (sauf Kinshasa et Lubumbashi) ▪ 2012/2013 : la 5^{ème} année du primaire (sauf Kinshasa et Lubumbashi)

Il est à noter que la dernière partie de la note circulaire justifie, d'une part, la suppression des frais directs par l'amélioration nécessaire du taux d'accès à l'école primaire et incite, d'autre part, les gouverneurs provinciaux à sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative à l'exigence de scolarisation des enfants dans le cycle primaire.

L'avant dernier paragraphe s'adresse directement aux bureaux gestionnaires et aux directeurs d'école en leur demandant de ne percevoir aucun frais supplémentaire dans la mesure où des frais pour le fonctionnement des écoles leur sont désormais alloués.

- textes complémentaires

A ce texte de référence, viennent s'ajouter des textes complémentaires destinés à compléter, à préciser et à adapter la politique de gratuité au fur et à mesure de sa mise en œuvre entre 2010 et 2014.

A titre d'exemple, on peut citer la circulaire N°MINEPSP/010/2010 du 1^{er} octobre 2010 qui s'adresse directement aux représentants des églises conventionnées religieuses d'obédience catholique, protestante, kimbanguiste, salutiste, fraternité, Eglise du réveil et islamiste.

Cette circulaire qui reprend les dispositions de la note circulaire du 25/09/2010 fait aussi référence à deux catégories de frais directs qui ne figure pas dans la note circulaire précitée : les frais de promotion scolaire et les frais de motivation.

Outre le fait que ce changement de dénomination ou cet ajout peut entraîner la confusion dans l'esprit des personnels en charge d'appliquer les dispositions, ce document mentionne explicitement la suppression des frais de motivation dont l'objet

principal est de fournir aux enseignants un salaire ou un complément de salaire. Dans les deux cas, les frais de motivation représentent la plus lourde charge assumée par les parents.

ii) Le cadre réglementaire provincial

Prenant appui sur les dispositions ou orientations fixées par le niveau central, les gouvernements provinciaux sont amenés à produire des documents réglementaires et administratifs pour opérationnaliser la politique de gratuité dans les classes des écoles primaires publiques.

Une analyse de plusieurs textes émanant des provinces enquêtées montre que les autorités provinciales jouissent d'une relative autonomie pour fixer le montant et les modalités de collecte des frais réglementaires. Il apparaît également que certaines provinces fixent un cadre pour le montant de frais non réglementaires comme la prime de motivation versée par les parents pour le paiement du salaire des enseignants non mécanisés. Dans certains cas, la prime de motivation sert aussi à financer le fonctionnement de l'école, celui de la coordination et des entités de l'administration déconcentrée, les inspecteurs pédagogiques en particulier.

1.2.2 Mesures d'accompagnement

Paradoxalement, les grands axes de la politique de gratuité, ne sont pas formellement rassemblés dans un document de référence qui aurait l'avantage d'une meilleure lisibilité pour les acteurs en charge de sa mise en œuvre et pour les analystes.

Cette absence constitue un manque qui est un indice du défaut de préparation de la réforme mise en place précipitamment à partir de la rentrée scolaire 2010.

Pour autant, certaines mesures d'accompagnement sont présentées dans la Stratégie pour le développement du sous-secteur de l'EPSP 2010/2011 – 2015/2016

Ces mesures d'accompagnement sont de différentes natures :

i) Mesures relative à la condition enseignante

Dans la mesure où la majorité des frais supportés par les parents sont consacrés aux traitements des enseignants, la Stratégie prévoit :

- Le recensement précis de tout le personnel enseignant ;
- La mécanisation de tous les enseignants ;
- L'uniformisation des zones salariales.

Il est par ailleurs à noter qu'à compter de cette période, des réflexions sont à nouveau engagées sur la réforme du statut des enseignants et notamment sur leurs salaires et leurs perspectives de carrière au sein du système éducatif.

ii) Mesures relatives au renforcement des capacités d'accueil du système éducatif

Le principe est ici d'améliorer et d'accroître les capacités d'accueil dans les écoles primaires par la mise en œuvre d'actions de réhabilitation des salles de classe et de construction de nouvelles infrastructures.

iii) Mesures relatives à la diffusion et à la mise à disposition des supports pédagogiques

La diffusion et la mise à disposition concernent principalement la gratuité des manuels scolaires et des kits pédagogiques.

iv) Mesures relatives à la bonne gouvernance

Il s'agit en particulier d'améliorer la traçabilité des ressources publiques et de sécuriser le circuit des flux descendants et des flux ascendants.

A terme, une évaluation rigoureuse des ressources octroyées aux bureaux gestionnaires et aux écoles publiques doit être rendue possible et favoriser une utilisation optimisée des fonds mis à disposition.

v) Octroi de ressources directes aux écoles pour leur fonctionnement

Evoqué dans la note circulaire N°MINEPSP/CABMIN/008/2010 du 25 septembre 2010, l'octroi de ressources allouées directement aux écoles pour leur fonctionnement et repris dans la stratégie et opérationnaliser dans différents documents relatifs à la gestion des écoles primaires.

▪ Principe

Pour éviter que les parents aient à supporter les frais occasionnés par le fonctionnement des écoles, l'Etat se substitue aux familles en versant une somme forfaitaire qui est sensée couvrir ces frais.

Plusieurs questions se posent relativement aux frais de fonctionnement parmi lesquelles : quels sont-ils précisément ? Sur quelles bases peuvent-ils être évalués ? Quelles doivent être les modalités de leur versement de ces frais ?

▪ Implémentation

La mise en œuvre de cette allocation est opérationnalisée dans deux documents de références : **Guide de gestion à l'attention du SECOPE, des gestionnaires et des chefs d'établissement des écoles publiques – Manuel de procédures à l'attention du SECOPE et des écoles publiques**

Schématiquement, ces deux documents de références prennent appui sur des dispositions réglementaires et sur des outils opérationnels pour déterminer :

- le montant des fonds alloués ;
- leur circuit ;
- leur gestion ;
- leur contrôle et leur évaluation

- Objet et montant des fonds alloués aux écoles

Dans ce domaine, le texte de référence est l'arrêté interministériel CABMIN/EPSP-FIN-BUG/0719/2011 DU 17/08/2011 PORTANT INSTRUCTIONS RELATIVES A L'UTILISATION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

- L'annexe II de l'arrêté interministériel fixe les dépenses prioritaires à effectuer dans les établissements publics d'enseignement primaire :
 - tableau noir et ardoise ;
 - bancs-pupitres ;

Ces dépenses sont considérées comme obligatoires.

Par ailleurs, l'annexe II dresse une longue liste de dépenses à effectuer dans différents domaines : meubles et matériel didactique – fournitures – produits d'entretien – produits pharmaceutiques.

Des aspects comme l'entretien, la réhabilitation des infrastructures scolaires ne sont pas évoqués.

- ★Concernant les montants alloués, l'annexe I fixe les montants alloués en fonction du nombre de classe par école

Tableau n°3 : grille de répartition des frais de fonctionnement en USD

Nombre de classe	Établissements publics d'enseignement primaire	
	Subvention de l'Etat	
1-8	600	
9-16	600	
17-24	600	
25-32	600	
33-40	600	
41-48 +	600	

Commentaires

Le critère ou clé de répartition est le nombre de classe et non le nombre d'élève qui semblerait, en l'espèce plus réaliste.

La subvention de l'Etat est fixe quel que soit le nombre de classe. La variable d'ajustement est la subvention complémentaire.

Aucune explication réaliste concernant la fixation de la subvention n'est apportée par le MEN.

- circuits des fonds alloués à l'école

Les fonds sont débloqués annuellement et mis à disposition.

Les fonds sont perçus par les directeurs provinciaux et/ou les chefs des antennes SECOPE.

Les directeurs des antennes SECOPE versent directement les fonds aux directeurs d'école.

Commentaires

Le circuit est assez court, ce qui limite les risques d'évaporation.

- Gestion des fonds

Le guide de gestion et le manuel de procédure prévoient un processus et des outils qui doivent garantir la transparence et la gestion optimisée des fonds en fonction des besoins et des contraintes des écoles.

Synthétiquement, les éléments significatifs sont les suivants :

- L'implication de l'ensemble de la communauté éducative dans la gestion des fonds à travers : le conseil de gestion – le comité des parents
- La tenue des documents comptables
- L'approche budgétaire
- La justification des dépenses
- L'information de la communauté éducative

- Suivi et évaluation

Les documents de référence prévoient des dispositifs :

- de suivi/contrôle
- d'audit externe
- de sanction en cas de mauvaise gestion

Concernant l'allocation de ressources aux écoles, on note des forces et des faiblesses.

Les forces tiennent à l'**institutionnalisation des frais de fonctionnement alloués directement aux établissements et au renforcement de leurs capacités de gestion, notamment grâce à la mise en place de nouvelles procédures et à l'utilisation d'outils adaptés.**

Les faiblesses existent à plusieurs niveaux : **le défaut de critère pertinent pour la fixation des montants - l'insuffisance de ces montants, eu égard au passage sous silence d'une part significative de frais de fonctionnement et à l'augmentation prévisible des effectifs, due à la suppression des frais de scolarité directs – le manque de réalisme dans la conception du dispositif de suivi/évaluation dont la faisabilité risque de se heurter à des difficultés très concrètes de disponibilité et de mobilité des personnels pour se rendre dans les écoles et dans les autres entités gestionnaires du système éducatif.**

vi) Octroi de ressources directes aux bureaux gestionnaires

Dans le plan d'action prioritaire (2010 – 2011) annexé à la stratégie, il est clairement indiqué que le financement des bureaux gestionnaires doit être assuré dorénavant par l'Etat.

vii) Rationalisation budgétaire

La suppression progressive des frais de scolarité directs et la mise en place des mesures d'accompagnement génèrent un déficit de financement qui doit être comblé par une augmentation significative du budget de l'EPSP.

Dans cette perspective, la stratégie pour le développement du sous-secteur de l'EPSP 2010/2011 – 2015/2016 prévoit, en 2010, une nette augmentation des ressources publiques totales allouées à l'EPSP qui doivent croître pour la période de 8,8% à 13% des ressources de l'Etat, soit un passage de US\$ 305 millions à US\$ 728 millions.

Pour financer cette augmentation du budget de l'EPSP, l'Etat table, à partir de 2010, sur une augmentation significative de la croissance et par conséquent sur un accroissement de ses ressources financières, environ 28% du PIB.

2 OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Eu égard aux termes de référence, L'évaluation poursuivait des objectifs généraux (2.1) et un objectif spécifique (2.2).

2.1 Objectifs généraux

2.1.1 Evaluation de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de gratuité

La poursuite de ce premier objectif a principalement consisté à observer aux différents niveaux du système éducatif trois dimensions clés de la gratuité :

- sa perception et sa maîtrise par les bénéficiaires et par les principaux artisans de sa mise en œuvre ;
- les effets qu'elle a produits et la perception de ses différents effets par les bénéficiaires et par les acteurs qui en avaient la charge et la responsabilité ;
- la pertinence et l'effectivité des mesures qui devaient accompagner son implémentation.

2.1.2 Evaluation de la Pertinence – efficacité – efficience – impact et durabilité de la politique de gratuité

Conformément aux termes de référence de la mission, ce deuxième objectif devait permettre de dépasser l'évaluation de la seule mise en œuvre de la politique de gratuité pour apprécier sa pertinence au sein du système congolais à l'aune des perspectives de scolarisation primaire universelle et des contraintes que génère une telle politique en terme de ressources à mobiliser et d'interaction dynamique avec d'autres composantes du système éducatif.

- **Pertinence** : l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de gratuité dans l'enseignement primaire était-elle adaptée au contexte congolais ? la démarche adoptée a-t-elle permis d'ajuster et d'adapter la stratégie au contexte spécifique ?
- **Efficacité** : ce qui était initialement prévu a t'il été réellement mise en œuvre ? les effets attendus ont-ils été observés ?
- **Efficience** : les ressources mobilisées ont elles contribué à l'atteinte des objectifs attendus ? D'autres ressources auraient-elles permis d'obtenir de meilleurs résultats ?
- **Impact** : quel est l'impact de la politique de gratuité sur la scolarisation, sur les pratiques de gestion, sur les représentations des différents protagonistes ?

- **Durabilité** : la politique de gratuité peut-elle et doit-elle être pérennisée au sein du système éducatif congolais ? A quelles conditions ?

2.1.3 Formulation de recommandations

Sur la base d'un état des lieux mettant en lumière les points forts et les faiblesses de la politique de gratuité, l'objectif était de formuler une série de recommandations pouvant éclairer le gouvernement de la RDC sur les mesures et les orientations à prendre pour l'adaptation, la poursuite et l'extension de la gratuité à l'enseignement primaire, voir même à d'autres niveaux d'enseignement.

2.2 Objectif spécifique

Il s'agit principalement d'évaluer le coût de la gratuité dans les villes de Kinshasa et de Lubumbashi.

3 MÉTHODOLOGIE

L'évaluation de la politique de gratuité dans l'enseignement primaire s'est appuyée sur :

- une étude documentaire ;
- une série d'entretiens avec des spécialistes et des bénéficiaires de la politique de gratuité ;
- une enquête de terrain ;
- un croisement des données de l'enquête de terrain avec les données statistiques nationale

3.1 Etude documentaire

L'étude documentaire permet une première approche de l'objet d'étude à travers l'analyse de documents qui en révèlent les dimensions caractéristiques : des rapports d'études et des évaluations antérieurs, des documents de stratégie, les textes réglementaires, des statistiques, etc.

L'étude documentaire offre un premier éclairage qui permet d'orienter et de préparer les phases ultérieures : le ciblage des entretiens et l'organisation de l'enquête de terrain.

Dans un premier temps, l'étude documentaire a pris appui sur :

- Des documents relatifs à la politique de gratuité de l'enseignement primaire en Afrique ;
- Le Plan Intérimaire pour l'Education (PIE) ;
- des rapports d'études portant sur la problématique de la gratuité de l'enseignement primaire en RDC ;
- des travaux préparatoires à la mise en œuvre de la politique de gratuité en RDC ;
- des rapports d'évaluations antérieures ciblant la mise en œuvre de la gratuité dans certaines classes et certaines régions de la RDC;
- des documents budgétaires et financiers ;
- des textes réglementaires émanant de l'Etat central et des gouvernements locaux.

Cette première série de documents a été complétée, dans une seconde phase, par les documents suivants :

- des documents financiers et budgétaires sur l'évolution et l'exécution du budget de l'éducation entre 2010 et 2013 ;
- une étude de 2007 sur les frais scolaires ;
- les travaux de la « TASK FORCE » gratuité ;
- des statistiques sur l'évolution des effectifs dans les classes de l'enseignement primaire ;
- Le RESEN 2014 ;
- Le rapport sur l'état d'avancement du PIE ;
- des textes réglementaires sur la gratuité émanant des gouvernements provinciaux.

3.2 Entretiens avec des spécialistes et des bénéficiaires

Les entretiens ont été menés auprès d'une diversité d'acteurs appartenant principalement au niveau macro : le Ministre de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel – des fonctionnaires appartenant aux directions centrales des ministères de l'éducation et du budget – des PTF – des représentants de l'administration déconcentrée de l'éducation – la direction de la CAT – des représentants des associations de parents d'élèves – des représentants des syndicats d'enseignants.

Afin d'optimiser la qualité des entretiens réalisés auprès des acteurs clés, un guide générale d'entretien a été bâti puis adapté en fonction des interlocuteurs rencontrés.

Schématiquement, le guide d'entretien explorait les dimensions suivantes :

- objectif de la politique de gratuité ;
- le contenu de la politique de gratuité : les frais scolaires ciblés, etc. ;
- la mise en œuvre de la politique de gratuité ;
- les effets de la politique de gratuité ;
- les mesures d'accompagnement ;
- les recommandations pour l'avenir.

Les informations collectées auprès de ces différentes catégories d'acteurs ont généralement confirmé et précisé celles mises en lumière pendant la phase documentaire.

3.3 Enquête de terrain

Après avoir précisé les objectifs de l'enquête de terrain **(3.3.1)**, ce développement présente successivement la phase d'élaboration des questionnaires **(3.3.2)**, la phase d'implémentation de l'enquête dans les provinces **(3.3.3)** et l'enquête qualitative complémentaire réalisée par le consultant dans la région des Hauts et Moyens Plateaux du Sud Kivu **(3.3.4)**.

3.3.1 Objectif de l'enquête de terrain

L'enquête de terrain doit permettre d'évaluer au niveau micro (dans les écoles primaires), la perception, la mise en œuvre, l'accompagnement et les effets de la politique de gratuité.

Dans cette perspective, les personnes ciblées sont les suivantes :

- les bénéficiaires de la politique de gratuité : les parents d'élèves ;
- les principaux acteurs de sa mise en œuvre : les enseignants, les directeurs d'école et les bureaux gestionnaires.

3.3.2 Elaboration des questionnaires

Les questionnaires ont été élaborés au cours de deux phases successives.

Phase d'ébauche

Partant de l'étude documentaire et des entretiens menés au niveau macro, le consultant a pu élaborer une première trame de questionnaire.

Quatre objectifs ont orienté l'élaboration de cette première trame :

- la conception d'un questionnaire spécifique pour chaque catégorie de personne interrogée : les parents d'élèves – les enseignants – les directeurs d'école – les représentants des bureaux gestionnaires ;
- le questionnement des acteurs sur la perception, la mise en œuvre et les effets de la politique de gratuité ;
- la validation ou l'infirmité d'hypothèses préalablement formulées par le consultant ;
- l'émergence et la prise en compte de nouvelles hypothèses.

Phase d'expérimentation et d'adaptation

Les questionnaires ont été expérimentés, en situation, dans 4 écoles situées dans la province du Bas Congo (région de Mbanza – Ngungu). Des interviews ont été successivement menées auprès des parents d'élèves, des enseignants, des directeurs d'écoles et des représentants des bureaux gestionnaires.

L'expérimentation des questionnaires auprès des personnes cibles a notamment permis de faire émerger de nouvelles hypothèses et d'améliorer la formulation et l'articulation des questions.

Au terme de cette phase d'expérimentation, les questionnaires ont été remaniés dans la perspective d'optimiser leur administration auprès des personnes cibles.

3.3.3 Implémentation de l'enquête de terrain

Les personnes interrogées

Comme indiqué dans le paragraphe précédent, les personnes interrogées étaient les parents d'élèves, les enseignants, les directeurs d'école et les représentants des bureaux gestionnaires.

Tableau n°4 : Prévision du nombre de personnes interrogées dans chaque école primaire visitée

Catégorie	Nombre interrogé dans chaque école
Parent d'élève	3
Enseignant	3
Directeur d'école	1

Par ailleurs, dans chaque sous division éducationnelle, les enquêteurs mandatés doivent rencontrer un représentant de l'administration déconcentrée : **le sous-proved.**

Finalement, l'enquête s'est déroulée dans 126 écoles et le nombre de personnes interrogées se situe très légèrement en deçà de ce qui était initialement prévu, compte

tenu des conditions d'éloignement géographique, et des contraintes de temps, notamment pour rencontrer les parents d'élèves et les enseignants.

Tableau n°5 : nombre de personnes interrogées par catégorie dans 126 écoles

Catégorie	Nombre interrogé dans chaque école
Parent d'élève	358
Enseignant	309
Directeur d'école	122
Gestionnaires	17 sous-proved et représentant des coordinations

Les zones cibles

Quatre provinces représentatives de la diversité des situations existantes en République ont été ciblées pour la mise en œuvre de l'enquête de terrain : **Bandundu, Bas Congo, Katanga, Sud Kivu**

L'échantillonnage

Sur les recommandations de l'INES, la constitution de l'échantillon a été réalisée selon la méthode dite « échantillonnage aléatoire raisonné »

- Pour chaque province ciblée, la base de données nationale des écoles publiques a été utilisée.
- Chaque province est fractionnée en divisions et en sous-divisions éducationnelles. Il a été retenu dans un premier choix de 10 à 15 sous-populations parentes : celles qui comportent à la fois des écoles maternelles et primaires en zone urbaine et en zone rurale.
- Dans chaque province le nombre de subdivisions a été défini en péréquation entre la taille de la sous-population parente et les contraintes de « l'échantillonnage raisonné » préconisé par l'INES.
- L'échantillon des sous-divisions désigné par cette méthode est le suivant :

Bandundu	Bas Congo	Katanga	Sud Kivu
Bagata	Mbanza-Ngungu	Likasi	Kalehe
Bandundu	Kimvula	Lubumbashi 2	Uvira 1
Inongo		Bukama	
Kengé		Kipushi-Sakania	
Kilkwit 1			

- Dans chaque subdivision éducationnelle désignée il a été procédé à un tirage au sort de plusieurs écoles. Ont été fixées des contraintes de correction pour retenir dans chaque lot l'équilibre entre rural et urbain en fonction :
 - des caractéristiques connues de la sous-division, rural, urbain, post-conflit, transition,
 - d'une répartition des statuts d'écoles entre les 4 grands groupes (ENC, ECC, ECP et ECK),
 - la dispersion géographique autour des réseaux de communication pour rationaliser les déplacements,
- Sur ces critères, un tirage au sort de 10 écoles par sous-division a été effectué pour constituer l'échantillon de l'enquête.

L'administration des questionnaires sur le terrain

Afin d'optimiser la réalisation de l'enquête de terrain, le consultant a sollicité le concours de l'Institut National des Etudes et de la Statistique, entité congolaise spécialisée dans le domaine des enquêtes qualitatives et quantitatives et bénéficiant d'émanations déconcentrées dans les différentes provinces de la RDC.

L'INES s'est occupée du recrutement, de la formation et de la supervision des enquêteurs dans les provinces ciblées par l'évaluation.

3.3.4 Enquête qualitative complémentaire

La mission a eu l'opportunité de se rendre dans la région des Hauts et Moyens Plateaux du Sud Kivu, région qui appartenant à l'échantillon des 4 régions initialement choisies pour l'enquête de terrain.

Dans ce cadre, le consultant a pu visiter 8 écoles primaires publiques implantées sur l'axe MINEMBWE, animer un focus group regroupant les communautés éducatives de 12 écoles appartenant à l'axe MINEMBWE et rencontrer le chef de l'antenne SECOPE, récemment installée sur ce territoire.

Ses investigations ont porté sur la mise en œuvre de la politique de gratuité dans les écoles, plus particulièrement sur la perception des parents et sur le rôle joué par les comités de parents (COPA) dans la mise en œuvre de la gratuité.

3.4 Croisement des données de l'enquête de terrain avec les données statistiques nationales relatives à la mise en œuvre et aux effets de la politique de gratuité

L'objectif de cette quatrième phase méthodologique était de mettre en perspective les informations collectées dans les 4 régions de l'échantillon avec des données nationales disponibles sur la politique de gratuité.

Ce croisement des données a notamment permis :

- De dégager des convergences et des divergences ;
- De produire des résultats d'évaluation crédibles et représentatifs de la mise en œuvre de la politique de gratuité sur l'ensemble du territoire de la RDC ;
- De formuler des recommandations pertinentes prenant appui sur le contexte national.

4 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

La présentation des résultats de l'évaluation se divise en trois parties successives :

- Une synthèse des évaluations antérieure (4.1) ;
- La présentation des résultats de l'enquête de terrain (4.2) ;
- L'évaluation des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'impact et de durabilité de la politique de gratuité (4.3).

4.1 Enseignements principaux des évaluations antérieures

Cette première section présente les résultats de trois évaluations menées respectivement par le MINEPSP (5.1.1), la DEGN (5.1.2) et par l'UNICEF (5.1.3).

4.1.1 Evaluation nationale du MINEPSP (2010/2011)

Après avoir situé le contexte de cette première évaluation (i), l'analyse en présente les tendances significatives (ii) et les principales recommandations formulées par les évaluateurs (iii)

i) Contexte

Cette première évaluation commanditée par le MINEPSP et soutenue par l'UNICEF et l'UNESCO a été menée au terme du premier trimestre de l'année scolaire 2010/2011.

Cette évaluation s'est déroulée sur l'ensemble du territoire national en deux phases successives.

- L'objectif de la première phase était de recueillir une série d'informations sur les effets liés à la mise en œuvre de la politique de suppression des frais scolaires directs dans les trois premières années du cycle primaire et de procéder à certains ajustements utiles dans la perspective d'un élargissement de la politique de gratuité aux autres classes du cycle primaire. Cette première phase a pris appui sur une enquête téléphonique réalisée directement auprès d'écoles primaires publiques situées sur l'ensemble du territoire national.
-
- La seconde phase a consisté à enquêter certaines écoles de l'échantillon afin d'identifier et d'approfondir les difficultés rencontrées et d'observer les pratiques développées pour la mise en œuvre de la politique de gratuité.

II) Tendances de l'évaluation

Les tendances principales de cette évaluation sont classifiées en termes de point fort et de point faible.

Points forts

Au terme du premier trimestre de l'année scolaire 2010/2011, l'enquête a mis en lumière un accroissement sensible des effectifs dans les classes de 1^{ère}, 2^{nde} et 3 par rapport à l'année scolaire 2009/2010.

Cet accroissement, estimé en moyenne à **15% des effectifs totaux**, connaît des variations importantes en fonction des régions enquêtées. A titre d'exemple, le taux d'accroissement est de 4% dans la province du Bandundu et de 26% dans la province du Kasaï oriental.

L'enquête met également en lumière des disparités à l'intérieur d'une même région et montre que l'accroissement est plus important dans les zones urbaines que dans les zones rurales.

L'enquête montre par ailleurs que l'accroissement des effectifs prend directement appui sur :

- la suppression effective des frais directs dans la majorité des régions ;
- le contrôle et le suivi assurés par les autorités locales ;
- l'information et la mobilisation des parents.

Même si l'effet produit n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire, il s'agit d'un effet positif qui permet d'atteindre l'objectif visé : la scolarisation d'un plus grand nombre d'enfants.

Points faibles

L'enquête met également en lumière certaines difficultés liées à la suppression des frais scolaires dans les trois premières années du cycle primaire.

Les principaux effets négatifs sont les suivants :

- la surcharge d'élèves dans certaines classes et la chute du taux d'encadrement ;
- l'inadaptation des infrastructures pour l'accueil de nouveaux élèves ;
- le manque de mobilier scolaire ;
- la non mécanisation d'une partie des enseignants en poste ;
- dans certains cas, l'engagement non tenu par les gouvernements provinciaux de prendre en charge certains frais, les frais d'assurance notamment.

Au final, ces effets négatifs dégradent la qualité de l'éducation et obligent les parents à différents types de compensation parmi lesquelles le maintien de la prime de motivation pour le paiement des salaires des enseignants qui enseignent dans les classes concernées par la gratuité.

Il est également à noter que cette dégradation de la qualité entraîne parfois une décreue des effectifs, l'inverse de l'objectif initialement poursuivi.

L'observation de ces effets négatifs souligne le manque d'anticipation et de préparation de la réforme et montre la faiblesse et le défaut de mise en œuvre des mesures d'accompagnement, en particulier concernant le paiement du salaire des enseignants.

iii) Recommandations

Au terme de leur étude, les évaluateurs formulent des recommandations :

- apporter une aide spécifique aux régions qui bénéficient le moins de l'accroissement du taux de scolarisation ;
- mener des campagnes de sensibilisation des parents et, plus généralement, de la communauté éducative ;
- mécaniser les enseignants qui ne le sont pas ;
- améliorer la régularité de la paie ;
- mieux anticiper et préparer les prochaines étapes de mise en œuvre de la gratuité.

4.1.2 Evaluation nationale de la DEGN (2010/2011)

Après avoir situé le contexte de cette première évaluation **(i)**, l'analyse en présente les tendances significatives **(ii)** et les principales recommandations formulées par les évaluateurs **(iii)**

i) Contexte

Cette seconde évaluation réalisée par la DEGN avec l'appui de la Coopération technique Belge (CTB) est une enquête nationale, comme la précédente, effectuée dans 10 régions au cours de l'année scolaire 2010/2011.

L'objectif était de mesurer l'application effective de la politique de gratuité en interrogeant les bénéficiaires et les acteurs principaux : des représentants des bureaux gestionnaires, des directeurs d'école, des enseignants et des parents d'élève.

Le questionnaire d'enquête abordait trois thèmes principaux :

- la perception de la gratuité par les acteurs
- les effets de la gratuité
- les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de la gratuité

ii) Tendances de l'évaluation

Les tendances principales de cette évaluation sont classifiées en terme de point fort et de point faible.

Points forts

Plusieurs points forts sont mis en lumière :

- 70% des répondants ont une bonne compréhension de la gratuité
- Dans leur majorité, les parents sont satisfaits de la mesure
- La mesure de gratuité entraîne un accroissement sensible des effectifs : 23,6% en moyenne dans les trois premières années du primaire avec un accroissement plus fort dans les centres urbains

Points faibles

Les points faibles significatifs sont :

- Les enseignants et les directeurs d'école ne sont pas majoritairement favorables à la gratuité et, par ailleurs, ils ne sont pas satisfaits des modalités de sa mise en œuvre
- Les classes sont surchargées et la qualité de l'enseignement s'en trouve affectée
- Les infrastructures, les équipements scolaires et le matériel didactique font défaut

- L'absence de mécanisation des enseignants et les retards dans le paiement des salaires
- L'insuffisance des mesures d'accompagnement, notamment les frais de fonctionnement des écoles dont le caractère forfaitaire ne correspond pas à la réalité des besoins sur le terrain
- Les gestionnaires déplorent l'absence d'une entité de pilotage de la gratuité qui aurait permis de préparer et de suivre la mise en œuvre sur le terrain

iii) Recommandations

Les évaluateurs sont amenés à formuler plusieurs recommandations :

- Procéder par étape et mieux préparer les phases ultérieures de mise en œuvre de la gratuité
- Améliorer la situation matérielle et statutaire des enseignants
- Adapter les infrastructures scolaires
- Equiper les écoles en matériel pédagogique et didactique

On note de nombreuses similitudes dans l'analyse des points forts et des points faibles qui sont mis en lumière par ces deux évaluations nationales, réalisés à la même période.

Si la mise en œuvre de la politique de gratuité entraîne un accroissement du taux d'élèves scolarisés dans les trois premières années du cycle primaire, les mesures d'accompagnement ne sont pas en mesure de garantir, seules, la qualité des enseignements.

4.1.3 Evaluation de l'UNICEF au Katanga (2012)

Après avoir situé le contexte de cette première évaluation **(i)**, l'analyse en présente les tendances significatives **(ii)** et les principales recommandations formulées par les évaluateurs **(iii)**

i) Contexte

En 2012, l'UNICEF a mené une enquête sur la mise en œuvre de la politique de gratuité dans la province du Katanga.

Dans cette optique, des enquêtes ont été menées dans les écoles auprès des directeurs et des enseignants et des focus group rassemblant les représentants de la communauté éducative ont été organisés.

L'objectif était d'apprécier la compréhension, par les principales parties prenantes, de la politique de gratuité et d'évaluer sa mise en œuvre effective dans les écoles.

ii) Tendances de l'évaluation

Les tendances principales de cette évaluation sont classifiées en termes de point fort et de point faible.

Points forts

Plusieurs points forts sont mis en lumière :

- Augmentation des effectifs dans les classes du cycle primaire, en particulier en première année
- Vulgarisation satisfaisante des textes relatifs à la politique de gratuité
- Versement quasi généralisé des frais alloués aux écoles pour leur fonctionnement

Points faibles

Les points faibles significatifs sont :

- La réglementation dans le domaine de la gratuité n'est pas appliquée
- Les autorités scolaires ont connaissance de ce défaut d'application de la réglementation mais elles n'ont pas les moyens d'intervenir
- Les parents continuent à payer : pour le salaire des enseignants et pour le fonctionnement des écoles
- Les frais de fonctionnement sont insuffisants
- Les enseignants ne sont pas systématiquement mécanisés
- Les infrastructures sont inadéquates et les matériels sont insuffisants

iii) Recommandations

Les évaluateurs formulent une série de recommandations :

- Payer les enseignants avec régularité
- Doter les écoles de frais de fonctionnement correspondant à leurs besoins
- Améliorer les infrastructures
- Doter les écoles de matériels pédagogiques et didactiques
- Mobiliser les partenaires afin qu'ils accentuent le plaidoyer
- Appui aux comités de gestion des écoles pour accentuent la mise en œuvre de la gratuité

Tableau n°6 : tendances significatives des évaluations de la politique de gratuité entre 2010 et 2012

Point fort	Point faible	Recommandations formulée
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation des effectifs des classes bénéficiant de la mesure de gratuité ▪ Vulgarisation des textes relatifs à la gratuité ▪ Versement des frais de fonctionnement aux écoles ▪ Satisfaction des parents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surcharge des classes ▪ Défaut d'adaptation des infrastructures scolaires ▪ Manque de mobilier et de matériel ▪ Défaut de mécanisation systématique des enseignants en poste ▪ Insuffisance des montants alloués aux écoles pour leur fonctionnement ▪ Mécontentement des enseignants et des directeurs d'école ▪ Défaut de suivi /évaluation de la mise en œuvre de la politique de gratuité ▪ Les parents continuent à payer la prime de motivation ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mécanisation des enseignants ▪ Adaptation des frais de fonctionnement aux besoins réels des écoles ▪ Amélioration des infrastructures et des équipements des écoles ▪ Mise en place d'un dispositif de suivi évaluation de la gratuité

Commentaires :

Les trois évaluations mettent en lumière des tendances similaires pour la mise en œuvre de la politique de gratuité : les effectifs d'élève des classes concernées par la mesure sont en croissance – les mesures d'accompagnements sont insuffisantes et ne permettent pas de garantir la qualité des apprentissages – les parents continuent à financer le système éducatif.

La persistance de faiblesses, identifiées par l'enquête de 2012, montre que les autorités centrales et provinciales n'ont pas voulu ou pas pu procéder aux ajustements qui étaient déjà demandés dans les enquêtes de 2010 et de 2011.

Les analyses réalisées dans le cadre des évaluations témoignent du manque de préparation avec lequel la politique de gratuité a été décidée et appliquée. Les mesures d'accompagnement sont décrétées alors même que le système, dans son ensemble, n'est pas en mesure de les soutenir.

A l'épreuve de la mise en œuvre, la faiblesse de certaines dispositions observées dans le contenu même de la politique de gratuité sont confirmées : les critères de détermination des frais de fonctionnement – le dispositif de suivi/évaluation – la mécanisation systématique des enseignants non mécanisés – autres.

4.2 Résultats de l'enquête de terrain menée en 2014 dans les régions du BANDUNDU, du BAS CONGO, du KATANGA et du SUD KIVU.

Après un rappel méthodologique (5.2.1), la section présente les résultats de l'enquête quantitative réalisée sur un échantillon d'écoles implantées dans 4 régions (5.2.2). Un focus permet d'approfondir qualitativement la mise en œuvre de la politique de gratuité dans la région des Hauts et Moyens Plateaux du Sud Kivu (5.2.3).

4.2.1 Rappel méthodologique

Le rappel porte sur le nombre d'écoles enquêtées, sur les personnes interrogées et les grands explorés par l'enquête de terrain.

Tableau n°7 : synthèse méthodologique

Nombre d'écoles enquêtées	Catégories de personne interrogée	Thème spécifique exploré par l'enquête de terrain
126 écoles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ - les parents d'élèves (358) ▪ - les enseignants (309) ▪ - les directeurs (122) ▪ - les gestionnaires (17) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ - la perception de la politique de gratuité ▪ - les effets de la politique de gratuité ▪ - l'accompagnement de la politique de gratuité ▪ - les améliorations à apporter à la politique de gratuité

Commentaires :

Dans les quatre régions ciblées, le choix des écoles a respecté d'une part une répartition équitable entre écoles urbaines et écoles rurales et d'autre part la représentation des principaux bureaux gestionnaires en charge des écoles primaires conventionnées et non conventionnées

4.2.2 Résultats de l'enquête quantitative sur l'évaluation de la politique de gratuité

Les grandes tendances sont présentées à l'aune des quatre grands thèmes explorés par l'enquête de terrain : la perception de la gratuité – les effets de la gratuité – l'accompagnement de la gratuité et les améliorations à apporter à la politique de gratuité.

4.2.2.1 La perception de la politique de gratuité

Chaque catégorie de personnes interrogée s'est exprimée sur sa perception de la politique de gratuité. L'objectif était de mesurer les modalités et le niveau d'informations des répondants.

- Sur la date de mise en œuvre de la politique de gratuité dans les classes de l'enseignement primaire, 29% des parents ne savent pas quand a démarré la gratuité. Si 53% des gestionnaires indiquent qu'elle a démarré en 2009, pour les directeurs et les enseignants, la date varie entre 2009 et 2011.
- Sur les classes visées par la gratuité, le niveau d'informations est faible : quels que soient les personnes interrogées, les opinions divergent : les 3 premières années, la 4^{ème} et la 5^{ème} année sont citées à part égale.
- Les perceptions sur les frais couverts par la gratuité sont homogènes au sein des catégories. Elles indiquent cependant un faible niveau d'information sur les frais ciblés. Ce faible niveau d'information sera vérifié au cours de l'enquête qualitative dans le SUD KIVU

Commentaires :

L'enquête met en lumière une mauvaise connaissance de la politique de gratuité sur ses caractéristiques principales : date de mise en œuvre – classes concernées – frais concernés.

- Sur l'information des personnes interrogées, la majorité des répondants, toutes catégories confondues, a été informée au moment de la rentrée scolaire de la mise en œuvre de la gratuité (septembre 2010). Les parents ont été principalement informés par les directeurs d'école, par le bouche à oreille et par la radio qui reste un des principaux moyens d'information pour les différents répondants. S'agissant des gestionnaires, il apparaît que leur source d'information principale demeure le canal administratif à travers le MEPSP (administration centrale) et la province éducationnelle (administration déconcentrée de l'éducation).

Synthèse : le niveau de connaissance de la politique de gratuité est faible, notamment concernant pour les parents. L'information incomplète et tardive des bénéficiaires et des principaux acteurs impliqués témoigne du peu d'anticipation dont a fait preuve le MEPSP au moment de la mise en œuvre de la politique de gratuité en 2010.

4.2.2.2 Les effets de la gratuité

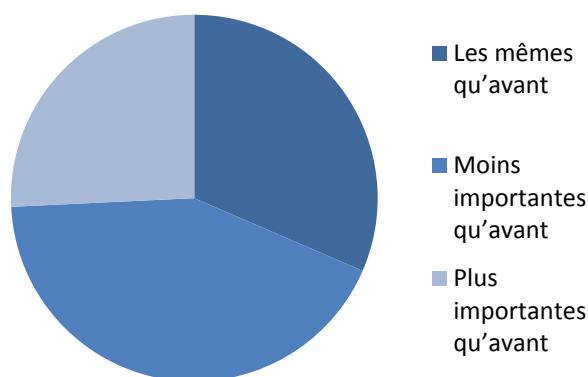
Les bénéficiaires et les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique de gratuité ont été interrogés sur ses effets : effectivité – effet sur les effectifs des classes concernées – effet sur la qualité de l'éducation – effet sur la motivation des enseignants – effet sur les ressources des écoles.

Effectivité de la gratuité

i) Sur l'effectivité de la politique de gratuité, les réponses des parents, principaux bénéficiaires, sont mitigées :

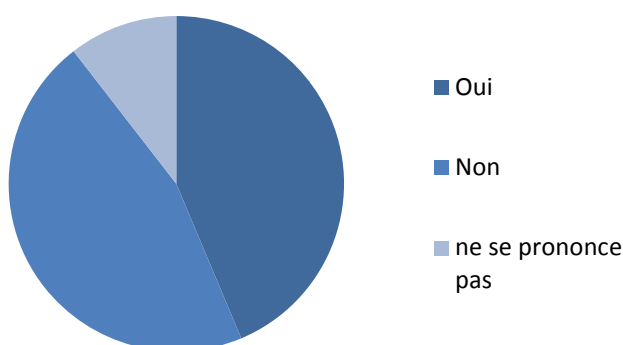
- Seuls 42% des parents estiment que la charge supportée est moins importante qu'avant ;

« **Estimez-vous que les charges que vous assurez depuis la mise en œuvre de la gratuité pour la scolarisation de vos enfants à l'école primaire sont : »**



- 44% des parents estiment que désormais, l'école est gratuite dans les classes de la 1^{ère} à la 5^{ème} année.

« **Considérez-vous que l'école primaire de la 1^{ère} à la 5^{ème} année est gratuite ?** » :



ii) En dépit de leurs réponses mitigées sur l'effectivité de la gratuité, 56% des parents indiquent que cela leur a permis de scolariser un plus grand nombre d'enfants dans les classes de l'école primaire. C'est un effet positif.

« **Est-ce que la politique de gratuité vous a permis de scolariser plus de vos enfants à l'école primaire ?** » :



iii) 47% des directeurs et 59% des gestionnaires estiment, eux, que l'école primaire est gratuite dans les classes de la 1^{ère} à la 5^{ème} année.

Effet de la gratuité sur les effectifs

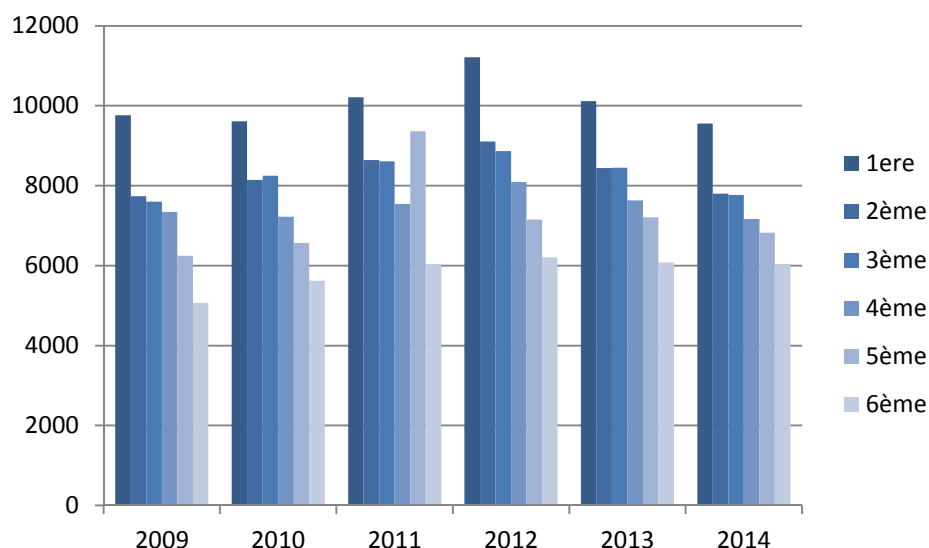
i) La grande majorité des répondants (74% des parents, 80% des enseignants et 82% des gestionnaires) indique que la mise en place de la gratuité a entraîné une augmentation des effectifs dans les classes de l'enseignement primaires ;

ii) Les répondants estiment que l'accroissement des effectifs est particulièrement important dans le premier cycle du primaire ;

iii) Après une période de croissance des effectifs, les enseignants, les directeurs et les gestionnaires indiquent que les effectifs ont décliné car la politique de gratuité n'est pas réellement effective. Les parents continuent à payer la prime de motivation qui, du fait de la suppression des frais scolaires directs, se trouve bien souvent réévaluée.

Tableau n° 8 : Evolution des effectifs des écoles enquêtées par année entre 2009 et 2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1ere	9766	9609	10208	11209	10118	9553
2ème	7735	8141	8642	9104	8445	7802
3ème	7600	8249	8611	8867	8453	7767
4ème	7347	7227	7545	8099	7634	7165
5ème	6246	6569	9361	7155	7208	6821
6ème	5073	5619	6036	6211	6079	6036



Commentaires :

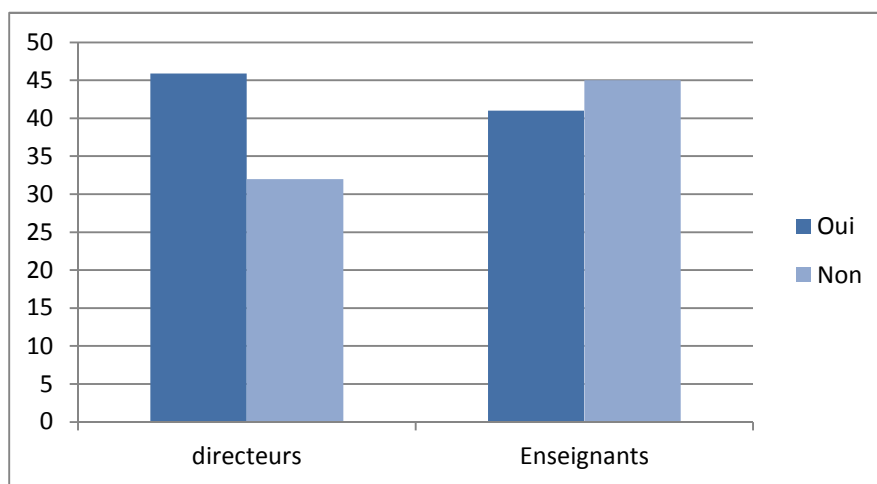
Le tableau d'évolution des effectifs par année d'enseignement traduit dans une certaine mesure les réponses formulées par les enseignants et les directeurs sur la hausse des effectifs à la suite de la mise en place de la politique de gratuité et sur leur baisse progressive dans le temps.

Accroissement temporaire des effectifs et qualité de l'éducation

i) 47% des parents estiment que l'accroissement des effectifs n'a pas dégradé la qualité des apprentissages, et l'opinion des enseignants, des directeurs et des gestionnaires est également mitigée ; 41% des enseignants pensent que l'accroissement des effectifs nuit à l'apprentissage, contre 45% qui pense que non, et 3% des enseignants préfèrent ne pas se prononcer. 71% des gestionnaires estiment que l'accroissement des effectifs a été nuisible à l'apprentissage.

ii) pour les enseignants et les directeurs, la hausse des effectifs peut entraîner une dégradation de la qualité de l'éducation ;

"L'augmentation des effectifs a-t-elle nuit à l'apprentissage de vos élèves ?"



Commentaires :

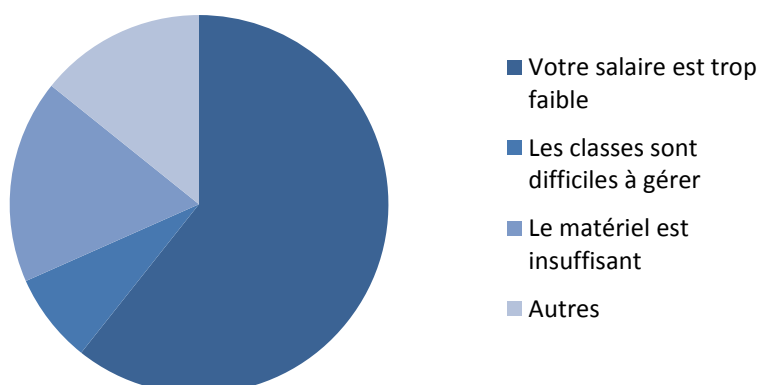
Les principales raisons évoquées sont : les classes surchargées – les infrastructures inadéquates – les équipements insuffisants – la démotivation des enseignants.

Il apparaît clairement que l'accroissement des effectifs dû à la mise en œuvre de la politique de gratuité n'a pas été suffisamment anticipée : les écoles ne sont pas en mesure d'assurer la qualité de la scolarisation des nouveaux inscrits.

Démotivation des enseignants

Si les enseignants s'estiment plutôt démotivés (59%), la principale cause de leur démotivation est leur salaire.

« si vous vous sentez démotivé, quelles en sont les raisons ? »



Commentaires :

La question de la démotivation des enseignants est récurrente dans le système éducatif congolais et problématique parce qu'elle a des conséquences dommageables sur la qualité des apprentissages des élèves du cycle primaire.

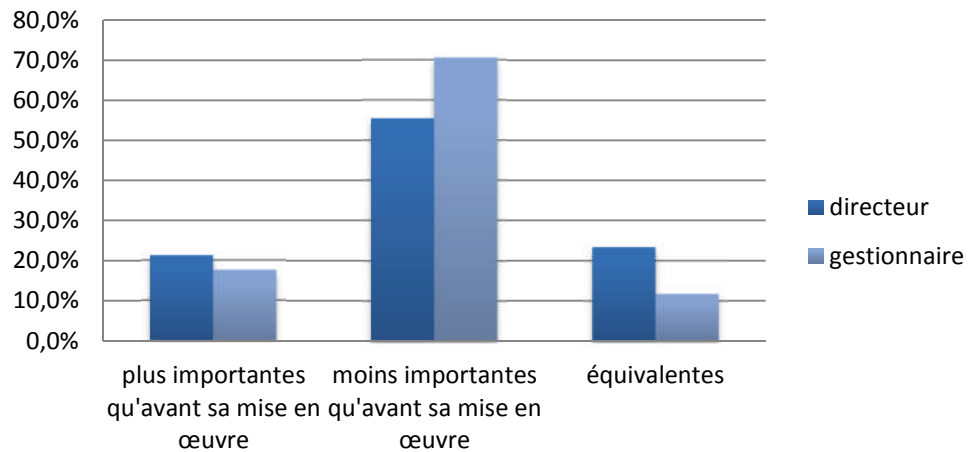
Concernant le salaire des enseignants, deux problèmes se posent : celui de la non mécanisation et celui de la faiblesse du traitement de base des enseignants fonctionnaires.

Ressources des écoles

Avec la mise en œuvre de la gratuité, les directeurs et les gestionnaires considèrent que les ressources des écoles sont moins importantes qu'auparavant.

« Avec la mise en œuvre de la gratuité, les ressources dont disposent les écoles sont » :

Appréciation des ressources des écoles avant et après la mise en œuvre de la politique de gratuité



Commentaires :

Les directeurs et les gestionnaires estiment que les écoles disposent de ressources moins importantes depuis la mise en œuvre de la politique de gratuité.

Il apparaît d'ores et déjà que les frais de fonctionnement théoriquement accordés aux écoles en compensation de la politique de gratuité sont insuffisants.

Le fait que les gestionnaires expriment à 71% l'insuffisance de leur subvention compensatoire pour la mise en œuvre de la politique de gratuité peut signifier que les bureaux gestionnaires, eux-mêmes, sont des victimes collatérales de la politique de gratuité.

Synthèse :

- Les bénéficiaires et les principaux acteurs de la mise en œuvre de la gratuité ont une appréciation mitigée de son effectivité ;
- Après une augmentation relative des effectifs dans le premier cycle, ces derniers connaissent une phase de décroissance ;
- L'augmentation des effectifs a entraîné une dégradation de la qualité, faute d'anticipation et d'accompagnement
- Les enseignants sont démotivés ;
- Les ressources des écoles sont en diminution par rapport à la période qui a précédé la mise en œuvre de la gratuité ;

4.2.2.3 L'accompagnement de la politique de gratuité

Après avoir interrogé de manière générale les répondants sur l'intervention de l'Etat dans la préparation de la mise en œuvre de la politique de gratuité, l'enquête explore plusieurs dimensions clés de l'accompagnement : le soutien aux écoles – le soutien au salaire des enseignants – le soutien aux bureaux gestionnaire - la persistance d'une sollicitation financière des parents.

Concernant l'appréciation générale des répondants sur la préparation et le soutien à la politique de gratuité :

- i) 2/3 d'entre eux estiment que l'État n'a pas suffisamment préparé le déploiement de la politique de gratuité ;
- ii) 76% des gestionnaires interrogés précisent qu'ils se sont personnellement impliqués dans la préparation :
 - en sensibilisant les directeurs d'école
 - en sensibilisant les parents
- iii) 70% des parents estiment par ailleurs que, d'une manière générale, l'aide apportée par l'Etat aux écoles primaire n'est pas suffisante en termes d'infrastructures et d'équipement.

Sur la subvention versée aux écoles pour leur fonctionnement :

- i) 53%¹ des directeurs d'école interrogés indiquent qu'ils reçoivent une subvention de l'Etat pour le fonctionnement de leur école ;
- ii) 54% des directeurs précisent que le paiement de cette subvention est irrégulier ;
- iii) 42% des directeurs considèrent que cette subvention est insuffisante et 47% d'entre eux précisent qu'ils sont obligés de solliciter financièrement les parents ;
- iv) les gestionnaires confirment à 76% que les écoles sollicitent financièrement les parents.

Commentaires :

Déjà pointé du doigt dans le chapitre consacré à la présentation de la politique de gratuité, la subvention de l'Etat aux frais de fonctionnement des écoles s'avère insuffisante et nécessitant un recours systématique à la contribution des parents.

Sur la subvention versée au bureau gestionnaire :

- i) 76% des gestionnaires interrogés indiquent qu'ils reçoivent une indemnité de fonctionnement mais que cette subvention est insuffisante ;
- ii) compte tenu de l'insuffisance de l'indemnité, 59% des bureaux gestionnaires sollicitent les parents par le biais des écoles ;

Sur la prime de motivation versée aux enseignants

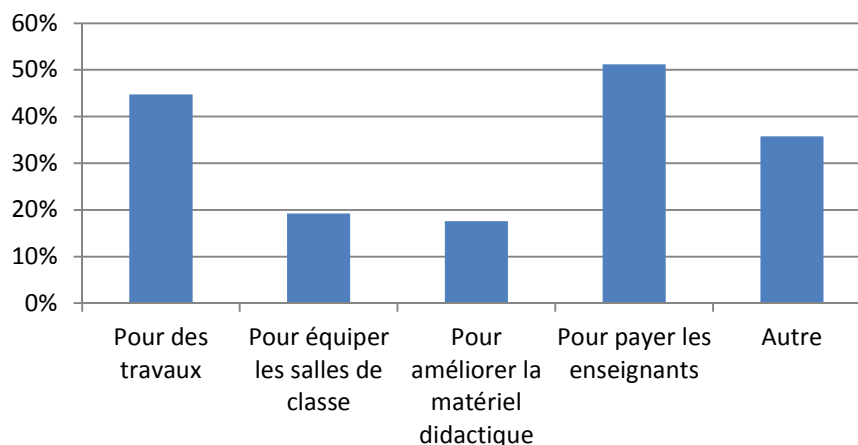
- i) 82,4% des gestionnaires interrogés indiquent que les provinces éducationnelles ont sollicité les parents pour le paiement des salaires des enseignants, ce qui est en totale contradiction avec les orientations fixées par l'administration centrale ;
- ii) 47% des enseignants estiment que leur salaire a été légèrement revalorisé avec la mise en œuvre de la gratuité alors que 41% considèrent que rien n'a changé de ce point de vue ;
- iii) En conséquence, 79% des enseignants interrogés continuent à toucher la prime de motivation ;
- iv) Les directeurs d'école et les gestionnaires, dans leur grande majorité, affirment que la mise en œuvre de la politique de gratuité n'a pas été accompagnée par une mécanisation massive des enseignants en attente de l'être.

Sur la persistance d'une contribution financière des parents

¹ Dans l'enquête de suivi des dépenses à destination dans le secteur de l'éducation, il apparaît qu'un nombre significatif de directeurs cachent aux parents le versement des frais de fonctionnement. Cela est confirmé par le chef de l'antenne SECOP2 de MINEMBWE.

i) à l'intérieur de l'école

« Depuis la mise en œuvre de la gratuité, l'école vous demande t'elle régulièrement votre contribution financière ? »

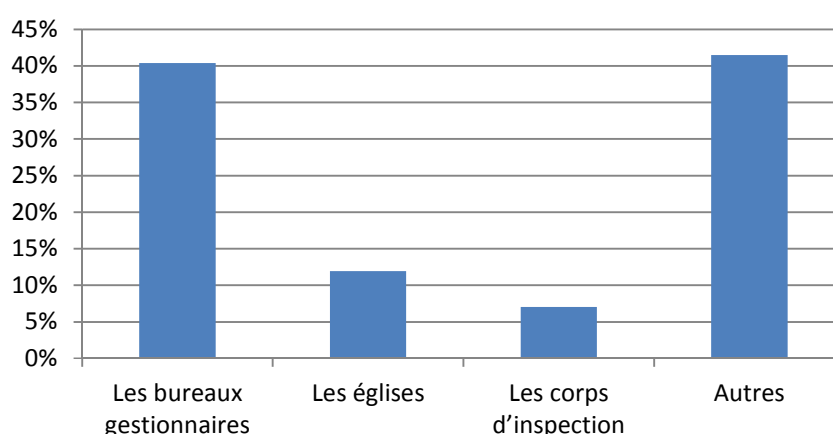


Commentaires :

En dépit de la politique de gratuité, de la réglementation émanant du MINEPSP et des mesures d'accompagnement, les parents continuent à contribuer financièrement au fonctionnement des écoles. Si cette contribution est principalement destinée aux salaires des enseignants non mécanisés et aux compléments de salaire des enseignants mécanisés, les parents participent également au fonctionnement de l'école à travers le financement de travaux divers et l'équipement des écoles en mobilier en matériels didactiques.

ii) à l'extérieur de l'école

« D'autres entités vous demandent elles votre contribution pour le fonctionnement du système éducatif ? »



Commentaires :

La contribution financière versée aux écoles par les parents ne sert pas uniquement à leur fonctionnement, elle alimente des entités qui se situent à leur périphérie. Il s'agit principalement des coordinations mais également des corps d'inspection et des églises.

Qu'il s'agisse des bureaux gestionnaires et, à plus forte raison, des corps d'inspection, il est particulièrement dommageable que les parents soient contraints de financer des organismes de gestion et de contrôle dont les activités ne bénéficient pas directement à l'éducation de leurs enfants

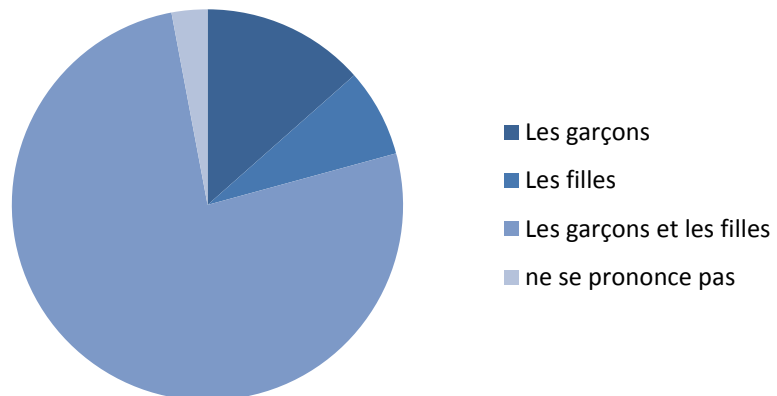
Synthèse :

- L'État a sous-estimé la préparation et l'accompagnement de la mise en œuvre de la politique de gratuité ;
- Les frais de fonctionnement octroyés aux écoles sont en deçà de leurs besoins réels et, par conséquent, insuffisants ;
- Le traitement des enseignants demeurent faible, qu'ils soient mécanisés ou pas ;
- Les subventions octroyées aux bureaux gestionnaires sont insuffisantes ;
- Certains services déconcentrés de l'administration de l'éducation manquent de moyens pour exercer leurs missions : les corps d'inspection – les bureaux des proved et des sous-proved ;
- En conséquence, les parents continuent à financer les enseignants, le fonctionnement des écoles, le fonctionnement des bureaux gestionnaires et le fonctionnement de certains services déconcentrés de l'administration du système éducatif.

4.2.2.4 Prospective

[Souhaits exprimés par les parents sur la scolarisation des garçons et des filles dans le cycle primaire](#)

« *Par ordre de priorité, lesquels de vos enfants doivent être scolarisés à l'école primaire ?* »



Commentaires :

Pour près de 80% des parents la priorité est de scolariser, dans les mêmes proportions, les garçons et les filles.

[Concernant leur formation, les enseignants considèrent à 90% qu'elle doit évoluer](#)

[Sur les actions à mener en priorité par l'Etat pour la scolarisation des enfants dans le cycle primaire](#)

Tableau n°9 : synthèse des souhaits exprimés par les répondants

Quelles actions l'Etat doit-il entreprendre en priorité pour la scolarisation des enfants au primaire ?				
Mesures	Parents d'élève	Enseignant	Directeur	Gestionnaire
Appliquer réellement la gratuité	79%	75%	86%	76%
Améliorer le traitement des enseignants	80%	96%	77%	82%
Augmenter les subventions pour le fonctionnement des écoles	24%	37%	70%	59%
Améliorer les infrastructures	50%	54%	54%	82%
Améliorer les équipements	45%	44%	47%	94%
Améliorer le matériel didactique	31%	39%	20%	59%
Autres	25%	31%	0.0%	41%

Commentaires :

Pour les parents, pour les enseignants et pour les directeurs d'école les priorités sont d'une part l'application réelle de la politique de gratuité et d'autre part l'amélioration du traitement des enseignants. On comprend aisément que pour ces trois catégories de répondants, la première est subordonnée à la mise en œuvre de la seconde.

Pour les gestionnaires, la priorité est dans l'amélioration des équipements puis dans celle du traitement des enseignants.

Si l'augmentation des subventions pour le fonctionnement des écoles ne figure pas, en tant que telle, au premier rang des préoccupations des répondants, c'est parce qu'ils considèrent parfois que cette dimension inclut l'amélioration des infrastructures, l'amélioration des équipements et l'amélioration du matériel didactique.

Synthèse :

- Les parents souhaitent scolariser indifféremment les garçons et les filles
- La quasi-totalité des enseignants exprime le souhait de voir évoluer leur formation
- Les différentes catégories de répondant considèrent que pour la scolarisation des enfants au cycle primaire, les priorités sont : l'amélioration du salaire des enseignants – l'application réelle de la politique de gratuité – l'amélioration des infrastructures – l'amélioration des équipements

4.2.3 Focus sur la mise en œuvre de la politique de gratuité dans la région des Hauts et Moyens Plateaux, SUD KIVU

4.2.3.1 Contexte

Entre le 5 et le 24 mai 2014, le consultant a eu l'opportunité de se rendre dans la région des Hauts et Moyens Plateaux du Sud Kivu (Axe MINEMBWE et axe MARUNGU) pour évaluer un programme d'éducation incluant des activités de formation d'enseignant et de sensibilisation communautaire.

Dans le cadre de sa mission d'évaluation, le consultant a visité 8 écoles situées dans l'axe MINEMBWE et dans l'Axe MARUNGU, a animé 2 focus group réunissant une vingtaine d'école implantées dans les 2 axes et a rencontré des représentants de l'administration déconcentrée : un inspecteur – le représentant de l'antenne SECOPE de MINEMBWE et un sous-proved d'UVIRA II. Si l'activité principale de sa mission n'était pas l'évaluation de la politique de gratuité, le consultant a mis à profit sa présence dans le SUD KIVU pour interroger aussi ses interlocuteurs sur le contenu et la mise en œuvre de la politique de gratuité.

4.2.3.2 Spécificités de la région des Hauts et Moyens Plateaux du SUD KIVU

Au Sud Kivu, la zone du Haut et Moyen Plateau est une zone géographique enclavée, à laquelle il est difficile d'accéder par voie terrestre, sauf à emprunter de mauvaises pistes et des sentiers sur lesquels le cheminement est lent et périlleux. S'il existe des moyens de transport aériens, ces derniers sont rares et réservés à certaines catégories d'intervenants.

Sur un plan socioéconomique, la zone est peuplée par différentes tribus dont la cohabitation a parfois été source de conflit et qui s'adonnent principalement à des activités d'agriculture et d'élevage. Dans le passé, les affrontements inter ethniques ainsi que la présence de groupes rebelles et de trafiquants ont entraîné des mouvements et des déplacements de population. A ce jour, la région jouit d'une paix relative mais les habitants ont été marqués, les enfants en particulier, et l'inquiétude demeure sur l'avenir.

Sur le plan éducatif, l'enclavement, les conflits récurrents, la désertion de l'administration de l'éducation, le manque de sensibilisation et la pauvreté des parents ont entraîné une dégradation constante de l'éducation en termes de qualité des apprentissages et de scolarisation des enfants, des jeunes filles en particulier.

4.2.3.3 Enseignements principaux de l'évaluation de la politique de gratuité dans des écoles primaires situées dans la région des Hauts et Moyens Plateaux du SUD KIVU

Le schéma de restitution des principaux enseignements de cette micro évaluation est identique à celui utilisé pour la présentation des résultats de l'enquête en sous-section 4.2.2.

Rappel méthodologique

L'approche qui a été choisie est principalement qualitative. Elle s'est appuyée sur :

- Les visites de 8 écoles : chacune des visites a donné lieu à des entretiens ouverts menés auprès des parents d'élèves, des enseignants et des directeurs ;
- 2 focus group rassemblant chacun des représentants de 12 écoles : parent d'élève (COPA) – enseignant – directeur d'école et leader d'opinion (chef coutumier et pasteur principalement).

4.2.3.4 Perception de la politique de gratuité

L'objectif était de mesurer le niveau de connaissance de la politique de gratuité et d'apprécier la manière dont les bénéficiaires et les principaux acteurs ont été informés.

Tableau n°10 : synthèse sur la perception de la politique de gratuité

	Connaissance de la politique de gratuité	Information sur la politique de gratuité
Parent d'élève	D'une manière générale, les parents connaissent mal le contenu de la politique de gratuité : - les classes concernées - la mise en œuvre par phase de la réforme	Les parents ont été informés au moment de la rentrée par le directeur d'école, par la radio et par le bouche à oreille

	- les frais couverts Sur cet aspect, il semble que les parents ne savaient pas réellement ce pour quoi ils payaient avant et ce pour quoi ils paient maintenant.	
enseignant	La connaissance des enseignants est identique à celle des parents	Idem pour les enseignants
Directeur d'école	Les directeurs en poste connaissent les grandes caractéristiques de la politique de gratuité : frais couverts – classes visées - phasage	Les directeurs ont été informés par la hiérarchie à FIZI et UVIRA et par la radio un peu avant la rentrée scolaire ou au moment de la rentrée.
gestionnaire	Les gestionnaires connaissent également les grandes caractéristiques de la politique de gratuité	Les gestionnaires ont été avertis par la hiérarchie, par la province éducationnelle et par la radio quelques mois avant la rentrée scolaire

Effet de la politique de gratuité

- i) Dans certaines écoles l'annonce de la gratuité a provoqué un accroissement des inscriptions en première année et le maintien de certains enfants dans le cycle qu'ils avaient entamé. Sur cet aspect, les directeurs indiquent que parallèlement à la gratuité, des actions de sensibilisation, sur les COPA et sur la communauté élargie, ont encouragé les parents à scolariser leurs enfants, en particulier les jeunes filles. L'effet gratuité ne contribue donc pas seul à l'augmentation du taux de scolarisation.
- ii) Passée l'euphorie relative de l'annonce de la gratuité, les effectifs ont décliné. Seules les actions conjuguées de sensibilisation sur la nécessité de scolariser les enfants, sur l'éradication des punitions corporelles à l'école et sur l'éradication du travail des enfants permettent aujourd'hui d'assurer un accroissement sensible du taux de scolarisation des enfants dans le cycle primaire.
- iii) Lorsque les effectifs ont augmenté, cela a pu poser des problèmes de classe surchargée, de manque de mobilier, de manque de matériel didactique et, d'une manière générale, d'inadaptation des infrastructures scolaires.
- iv) Au final et toute catégorie confondue, les entretiens révèlent que, pour les gens, l'école primaire n'est pas gratuite entre la 1^{ère} et la 5^{ème} année primaire. Souvent, les parents sont perdus et ils considèrent que l'école continue à exiger d'eux les frais qui normalement sont abolis. Cette confusion tient surtout au fait que l'école continue de solliciter leur contribution sous d'autres formes et sous d'autres dénominations. Certains directeurs d'école jouent sur la confusion car les parents sont peu instruits et assez faciles à tromper.

Accompagnement de la politique de gratuité

- i) Dans la région des Hauts et Moyens Plateaux, un grand nombre d'écoles actives ne sont pas mécanisées ou pas budgétisées. Certaines d'entre elles sont en attente d'un changement de statut qui permettrait un appui de l'Etat et plus de moyens pour fonctionner. C'est en partie pour cette raison qu'à force de plaider, le MINEPSP a créé une antenne SECOPE à MINEMBWE.
- ii) La situation des enseignants est tout aussi précaire. Certains d'entre eux attendent leur mécanisation depuis plusieurs années. La mécanisation massive d'enseignants, annoncée par le gouvernement pour accompagner la politique de gratuité, a été peu ressentie dans la région.
- iii) Le bureau du sous-proved d'UVIRA II n'est toujours pas mécanisé.

iv) L'accompagnement et le suivi physique de la politique de gratuité par l'administration déconcentrée et par les bureaux gestionnaires sont presque inexistantes dans la région. Pour des raisons de manque de moyen, de difficulté d'accès et de troubles sécuritaires, les inspecteurs et les coordinations ne se rendent quasiment jamais dans la zone.

v) Les écoles mécanisées ont indiqué qu'elles reçoivent une indemnité mensuelle de 45.000 Francs congolais au titre de leurs frais de fonctionnement. Les directeurs précisent que cette indemnité est insuffisante et surtout qu'elle n'est pas versée régulièrement. Par ailleurs, les écoles mécanisées reçoivent l'indemnité PURUS/PARSE, soit 185.000 Francs congolais qui sont versés deux fois dans l'année. Le chef de l'antenne SECOPE de MINEMBWE a précisé que certains directeurs ont parfois tendance à cacher aux parents le versement, par l'Etat, d'une indemnité pour frais de fonctionnement. Par ailleurs, certains directeurs majorent les frais exigibles en 6^{ème} année pour compenser la perte entraînée par la politique de gratuité appliquée au 5 premières années.

vi) Toutes les écoles, qu'elles soient mécanisées ou pas, que les enseignants soient mécanisés ou pas, sollicitent financièrement les parents pour l'ensemble de leurs enfants scolarisés dans l'enseignement primaire : de la 1^{ère} à la 6^{ème} année.

Tableau n°11 : prime versée par les parents dans un échantillon d'écoles interrogées

Nom de L'EP	Date de création	Date de mécanisation	Nombre de personne payée/mécanisée	Montant de la prime versée par les parents
Axe 1 : Haut Plateau d'UVIRA (MARUNGU)				
EP MURAMBI	2004	-	0	2700/mois (par famille)
EP KAHOLOLO	1972	1978	7	4500FC/an par famille
EP RUDEFU	2002	-	0	1500FC/mois par enfant
EP KITEMBE	1992	2012	5	1500FC/mois (par famille)
EP KIKABI	1990	-	0	1700FC/mois par enfant
EP KAGEREGERE	2006	2013	0	1500FC/mois par enfant
EP BIPIMO	?	2009	6	0
EP RUDEFWE	2013	-	0	1400FC/mois (par famille)
EP MURAMBI	2004	-	0	2700/mois (par famille)
EP KAHOLOLO	1972	1978	7	4500FC/an par famille
EP RUDEFU	2002	-	0	1500FC/mois
EP KITEMBE	1992	2012	5	1500FC/mois (par famille)
Axe 2 : Haut Plateau d'UVIRA (MINEMBWE)				
EP MUFARIJI	1992	En cours de budgétisation	0	33\$/an et par enfant
EP LUBEMBA	2001	-	0	26\$/an et par enfant
EP KALINGI	1974	1978	8	18\$/an et par enfant
EP JUJENGUE	1997	-	0	38\$/an et par enfant

Axe 3 : Moyen Plateau d'UVIRA (KATOBO)				
EP KAKUBA	1995	2000	7	1500FC/mois et par enfant
EP KIVIBWE	1974	?	7	1000FC/mois et par enfant
EP GITI	1981	2011	5	1000FC/mois et par enfant
EP KATEMBO	1980	2006	4	1400FC/mois et par enfant
EP MASHUBA	2005	2011	6	1000FC/mois et par enfant
EP BUTUMBA	1967	2010	0	1000FC/an et par enfant

Commentaires :

La prime versée par les parents varie selon que l'école et les enseignants sont mécanisés ou pas. En règle générale, la prime sert à payer les enseignants (+/- 80%), à faire fonctionner l'école (6, 5% en moyenne dans la zone), à financer la coordination (6% dans la région) et, le cas échéant, à financer l'administration déconcentrée de l'éducation, les inspecteurs en particulier, lorsqu'ils se rendent dans les écoles. Si nécessaire, la prime peut aussi servir à financer la constitution du dossier pour la mécanisation des écoles non mécanisées et à faire des travaux de construction ou de réhabilitation.

vii) le consultant tient ici à souligner le rôle important joué par les COPA lorsqu'ils ont une bonne connaissance de leurs attributions et qu'ils sont impliqués, à la fois dans les différents domaines de gestion de l'école, et dans les actions de sensibilisation des parents :

- les COPA impliqués fixent le montant de la prime avec le directeur en fonction des besoins réels de l'école ;
- les COPA impliqués participent à la gestion des fonds et contrôlent leur utilisation. Le directeur n'est plus seul maître en son école ;
- les COPA impliqués essaient de trouver des solutions pour les familles les plus démunies. La solidarité joue à plein et, tout est souvent fait pour qu'un maximum d'enfants, garçon et fille, soit scolarisé ;
- les COPA impliqués mènent des actions de plaidoyer pour accélérer la mécanisation des enseignants et des écoles ;
- les COPA impliqués sensibilisent les parents à la nécessité de scolariser leurs enfants, quand bien même cela entraîne un coût à supporter ;
- les COPA impliqués sensibilisent les parents à la nécessité de décharger les enfants des tâches domestiques ou d'opérer une plus équitable répartition de ces tâches entre garçons et filles, afin que ces enfants puissent se rendre à l'école et faire leurs devoirs à la maison.

viii) Par ailleurs, le consultant a assisté, dans des églises, après l'office, à des séances de sensibilisation (sous forme de représentation théâtrale) qui portaient notamment sur les méfaits des mariages précoces et sur l'opportunité de scolariser les enfants dans le cycle primaire. Au terme de ces séances, une discussion s'engage entre les sensibilisateurs et l'assemblée qui est composée d'hommes et de femmes de toute génération ainsi que d'enfants. Ces actions de sensibilisation, si elles sont bien conçues, ont un poids important sur la communauté, notamment concernant l'éducation et l'obligation morale de participer financièrement à la scolarisation des enfants lorsque l'Etat est défaillant.

ix) La situation statutaire des enseignants est, dans cette zone, tout à fait dommageable à la qualité de l'éducation. Les enseignants mécanisés et, plus encore, ceux qui ne le sont pas, expriment leurs difficultés matérielles et le manque d'implication qui en résulte dans l'exercice de leur métier. Tous les enseignants qui ont été interrogés ont une seconde activité d'agriculteur et/ou d'éleveur. Certains ont révélé qu'il leur arrivait d'employer des élèves pour assurer différentes tâches de récolte ou de gardiennage du bétail. Un directeur a raconté qu'il n'avait aucune autorité sur ses enseignants et que lorsqu'il exprimait des exigences, notamment pédagogiques, ces derniers faisaient valoir : « au prix où on est payé, il ne faut pas trop nous en demander ».

x) Toutes les catégories de personnes interrogées indiquent que le principal obstacle à la scolarisation des enfants dans le cycle primaire demeure le coût financier que doivent supporter les familles. Elles expriment également leur souhait d'avoir des enseignants de qualité.

4.2.3.5 Prospective

Pour améliorer la scolarisation des enfants dans le cycle primaire, les personnes interviewées proposent :

- i) de mécaniser les écoles ;
- ii) de mécaniser les enseignants et de revaloriser leurs salaires ;
- iii) d'améliorer les infrastructures et les équipements des écoles
- v) de faire baisser les frais à la charge des parents ;
- v) de veiller à ce que les enseignants soient qualifiés et suivent les enfants ;
- vi) de rétablir un suivi et un contrôle du travail dans toutes les écoles, notamment par les COPA.

Synthèse :

- l'approfondissement qualitatif dans une région confirme et précise les résultats de l'enquête quantitative ;
- la compréhension de la perception de la politique de gratuité par les parents est éclairée ;
- l'analyse des effets de la politique de gratuité permet d'appréhender d'autres stratégies pour améliorer la scolarisation des enfants au cycle primaire ;
- l'accompagnement de la politique de gratuité par les COPA est clairement identifié et elle produit des effets positifs ;
- la sollicitation financière des parents est confirmée et précisée ;
- des pistes de préconisations sont mises à jour.

5 EVALUATION DES CRITERES DE PERTINENCE, D'EFFICACITE, D'EFFICIENCE, D'IMPACT ET DE DURABILITE DE LA POLITIQUE DE GRATUITE

Cette troisième phase de présentation des résultats met en perspective les résultats de l'enquête de terrain avec certaines données statistiques nationales en lien avec la mise en œuvre et les effets de la politique de gratuité.

5.1 Pertinence

Il s'agit principalement ici de montrer en quoi le contexte de 2010 pouvait justifier le choix de la gratuité et comment les pouvoirs publics ont conçu la stratégie et sa mise en œuvre.

i) Sur le contexte de la mise en œuvre de la politique de gratuité en 2010

Lorsqu'en 2010, le gouvernement de la République Démocratique du Congo a décidé la mise en œuvre d'une politique de gratuité en faveur des élèves scolarisés dans le cycle primaire, plusieurs justifications ont légitimé ce choix :

- des justifications socioéconomiques

A cette période, 71,3% de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté et la sollicitation financière des familles pour la scolarisation primaire de leurs enfants s'élevait en moyenne à 15,6 US\$ par an et par enfant alors que la taille moyenne des ménages se situait à 5,3 personnes². La précarité matérielle des familles avaient notamment pour conséquence de maintenir environ 1 million d'enfant en dehors du cycle d'enseignement primaire³.

- des justifications relatives aux indicateurs de scolarisation

² Source : étude 1, 2,3 2005

³ le rapport EPT 2009 estime à environ 7 millions le nombre des enfants en dehors des cycles d'enseignement primaire et secondaire.

Dans la période qui précède la mise en œuvre de la politique de gratuité, plusieurs indicateurs de scolarisation pouvaient justifier le passage à la gratuité :

- le taux brut de scolarisation en primaire, après avoir connu une croissance soutenue entre 2002 et 2007, connaissait une période de stagnation, environ 90% ;
- le taux d'achèvement se situait à 56,3% alors même que le taux d'admission était de 112% à la même période⁴ ;
- 4 filles étaient scolarisées dans le cycle primaire pour 5 garçons.

Partant de ces différents éléments d'analyse, il apparaît rétrospectivement que la mise en œuvre d'une politique de gratuité pouvait permettre de lever un obstacle majeur à la scolarisation universelle des enfants congolais dans le cycle primaire.

ii) Sur le design de la politique de gratuité mise en œuvre en 2010

Si la politique de gratuité est, d'une manière générale, en phase avec les objectifs et les actions que le gouvernement s'est assigné en matière d'amélioration de l'accès à l'enseignement primaire, plusieurs faiblesses constatées au moment de son élaboration ont pu limiter, par la suite, les effets qu'elle ciblait explicitement.

le défaut d'approche intégrée pour la gratuité

La politique de gratuité est explicitement présentée dans les différents documents de stratégie sectorielle du MEPSP et dans le PIE. Pour autant, les différentes dispositions qu'elle contient, en terme de suppression de frais scolaires direct et de mesures d'accompagnement, ne font pas l'objet d'une présentation intégrée dans laquelle serait prise en compte de manière systémique les interactions que génère nécessairement, entre les différentes composantes du système éducatif, la mise en place de la gratuité⁵.

Si la politique de gratuité n'apparaît pas comme une politique intégrée, c'est peut être, à l'origine, parce qu'elle n'a pas fait l'objet d'un chiffrage réaliste et systématique prenant en compte les trois grandes catégories de coût qu'elle génère :

- le coût de la suppression des frais scolaires directs ;
- le coût des mesures d'accompagnement directes et indirectes ;
- le coût de sa mise en œuvre opérationnelle, plus particulièrement le coût global de son suivi et de son évaluation.

Un tel chiffrage aurait permis d'identifier les interactions entre composante, d'apprécier la soutenabilité de cette politique et d'affiner ses objectifs avec davantage de réalisme.

Le manque de clarté des dispositions relatives à la politique de gratuité

Aux différentes étapes de l'évaluation, la mission a rencontré des difficultés pour identifier clairement le contenu des dispositions relatives à la politique de gratuité. Ces difficultés ont notamment porté sur les aspects suivants :

- les frais scolaires directs ciblés par la mesure de gratuité ;
- le calcul du montant des frais de fonctionnement alloués aux écoles et leur destination finale ;
- les prérogatives respectives des différentes entités en charge de l'administration de l'éducation : l'administration centrale et les différents niveaux de l'administration déconcentrée ;

⁴ Source : PASEC 2011

⁵ le budget, la gestion administrative au niveau central et déconcentré, les ressources humaines, les infrastructures et les équipements, la qualité des apprentissages, etc.

- la prime de motivation ;
- les modalités d'évaluation de la mise en œuvre de la gratuité.

La maîtrise partielle de la politique de gratuité par les bénéficiaires et par les principaux artisans de sa mise en œuvre a fait écho aux difficultés rencontrées par la mission dans sa tentative de clarification de ses principales dispositions.

A ce stade, la mission s'est interrogée sur ce manque de clarté : était-ce pour laisser une marge de manœuvre aux acteurs en charge de la mise en œuvre ? était-ce le fruit d'un manque de préparation ? Était-ce la volonté de tester un modèle pour l'adapter par la suite ?

Le manque de prise en compte des besoins et des attentes des bénéficiaires et des acteurs de terrain

Au moment du design de la politique de gratuité, il aurait été opportun d'organiser des tables rondes pour approfondir la connaissance des attentes profondes des bénéficiaires et des acteurs de terrain et évaluer leurs capacités respectives à profiter et à accompagner la mise en œuvre d'une politique de gratuité.

Une telle approche aurait également permis d'identifier des particularismes régionaux et locaux et d'adapter, en fonction des contextes, différentes modalités pour définir le contenu et l'implémentation de la gratuité.

Si ces trois séries d'observation sur le design ne remettent pas en cause la pertinence originelle du choix de la gratuité, elles témoignent, au moment de l'élaboration de cette politique, de faiblesses qui ont pu, par la suite, limiter les effets recherchés.

iii) sur la satisfaction des bénéficiaires et des principaux acteurs

Sans anticiper sur l'évaluation du critère d'efficacité qui doit explorer l'implémentation de la politique de gratuité, il apparaît que ses principales dispositions sont mises en œuvre, mais de manière partielle.

Partant de ce constat, certains éléments permettent une première appréciation de la satisfaction des bénéficiaires et des agents de la gratuité

la satisfaction des familles

L'enquête de terrain révèle qu'une majorité de parents se déclare satisfaite de la gratuité dans l'enseignement primaire. Cette satisfaction exprimée est paradoxale dans la mesure où la majorité des parents méconnaît les dispositions de la politique et continue à payer massivement la prime de motivation. La sollicitation financière des parents est confirmée par l'évaluation RESEN qui fixe leur contribution à 76% du financement de l'enseignement primaire.

la satisfaction des enseignants et des directeurs d'école

Les enseignants se disent peu satisfaits de la politique de gratuité parce qu'ils ont perdu en salaire et parce que l'augmentation, même ponctuelle des effectifs, a rendu plus difficile l'exercice de leur métier. Il apparaît que ce ressentiment des enseignants peut avoir un impact négatif sur la qualité des apprentissages.

Concernant les directeurs d'école, la satisfaction exprimée est tout aussi mitigée. Ils disent avoir moins de moyen pour le fonctionnement de leurs écoles et ils sont obligés de solliciter les parents malgré le versement effectif des frais de fonctionnement.

Si le choix de la gratuité apparaît incontestablement comme pertinent dans la perspective d'une amélioration de l'accès et, plus largement, de l'atteinte des OMDs, le design de la politique de gratuité, tel qu'il a été réalisé en 2010, portait en lui certaines faiblesses susceptibles de limiter son efficacité.

5.2 Efficacité

Le critère d'efficacité permet d'évaluer d'une part la mise en œuvre effective des différentes dispositions relatives à la politique de gratuité et, d'autre part, d'apprécier les effets produits.

i) Mise en œuvre des dispositions relatives à la politique de gratuité

L'information des bénéficiaires et des acteurs de terrain

L'enquête de terrain montre d'une part, qu'en 2010, les bénéficiaires et les principaux agents de terrain ont été tardivement informés de la mise en œuvre de la politique de gratuité et, d'autre part, que 4 ans après le démarrage, le niveau de connaissance et de maîtrise de cette politique demeure faible, au sein de la communauté éducative.

Il est à noter que lorsque les COPA sont investis et actifs au sein des écoles, la mise en œuvre de la gratuité se fait de manière plus consensuelle en tenant compte de la situation des familles et des besoins réels de l'école. Par ailleurs, les COPA contribuent à la plus grande transparence dans la gestion des fonds dont disposent les écoles. L'implication des COPA dépend notamment de leurs connaissances des problématiques de gestion des écoles primaires et il est essentiel qu'ils soient sensibilisés, informés et formés pour investir pleinement leurs différentes attributions.

Suppression des frais scolaires directs

A ce jour, la suppression des frais scolaires directs est théoriquement et réglementairement effective dans les classes des 5 premières années du cycle primaire, à l'exception des villes de Kinshasa et de Lubumbashi.

Pratiquement, il est vraisemblable que la suppression des frais scolaires n'est pas uniformément mise en œuvre dans l'ensemble des classes et des écoles qui devraient normalement en bénéficier. Sur cet aspect précis, les déclarations des parents interrogés dans le cadre de l'enquête de terrain sont à considérer avec prudence compte tenu de leur manque d'information et de maîtrise des dispositions réglementaires dans ce domaine. Ce défaut d'information peut conduire des parents bénéficiaires à confondre le paiement de la prime de motivation avec celui des frais scolaires.

Si les directeurs interrogés sont plus affirmatifs sur l'effectivité de la suppression, certains d'entre eux profitent de l'ignorance des parents pour continuer à percevoir certains de ces frais.

Différents gestionnaires interrogés indiquent par ailleurs que du fait de la suppression des frais directs de la 1^{ère} à la 5^{ème} année, certains directeurs, avec l'aval des coordinations et des bureaux gestionnaires, ont majoré les frais exigibles en 6^{ème} année, en violation du cadre réglementaire.

Le manque de contrôle, de suivi et d'évaluation systématique des écoles est propice au développement de pratiques « sauvages ». Les COPA, lorsqu'ils sont informés et actifs veillent à la transparence des opérations de gestion.

suppression de la prime de motivation

A ce jour, les résultats de l'enquête de terrain montrent que les parents continuent à verser massivement la prime de motivation dont la destination finale demeure principalement le paiement du salaire des enseignants et, de manière plus marginale, le fonctionnement de l'école et celui des bureaux gestionnaires. Dans la région des Hauts et Moyens Plateaux du Sud Kivu, la ventilation de la prime de motivation se fait de la manière suivante : 80% pour le salaire des enseignants – 10% pour le fonctionnement de l'école – 10% pour le fonctionnement des bureaux gestionnaires

(sous-proved – inspection – coordination). Le montant de la prime de motivation varie en fonction de la mécanisation de l'école, de la mécanisation des enseignants en poste et des ressources des parents. Le rôle des COPA, dans la fixation du montant de la prime et dans l'usage qui en est fait, peut être déterminant.

Par ailleurs, l'analyse des textes réglementaires émanant de l'administration centrale et des gouvernements provinciaux met en lumière une discontinuité réglementaire. En effet, si l'administration centrale interdit la perception d'une prime de motivation versée par les parents, les provinces y ont régulièrement recours et fixent, chaque année, son montant et ses modalités de perception dans les classes de l'enseignement primaire.

les mesures d'accompagnement

L'évaluation porte principalement sur les frais de fonctionnement versés aux écoles et aux bureaux gestionnaires et sur la mécanisation des enseignants.

▪ les frais de fonctionnement versés aux écoles

En 2014, le SECOPE⁶ versera les frais de fonctionnement à 26.709 écoles primaires publiques conventionnées et non conventionnées pour un montant de 16.025.400 US\$⁷. A ce jour, 7.085 écoles primaires publiques demeurent en attente de mécanisation et ne touchent pas les frais de fonctionnement. Si la mécanisation des écoles primaires est plus avancée que celle des écoles secondaires, il existe d'importantes disparités du taux de mécanisation en fonction des régions : 66,3% des écoles sont mécanisées au Bas-Congo contre 85,2% au Katanga.

Parallèlement aux frais de fonctionnement payés par l'Etat, les écoles primaires publiques touchent un complément versé par le projet PURUS puis par le projet PARSE. Le versement s'effectue deux fois dans l'année selon des modalités qui sont présentés au chapitre 1.

L'enquête de terrain et la récente « *Enquête de suivi des dépenses à destination dans le secteur de l'éducation* » ont mis en lumière un certain nombre de caractéristique des frais de fonctionnement versés aux écoles :

- la majorité des écoles perçoit les frais de fonctionnement ;
- le versement des frais ne se fait pas toujours de manière régulière ce qui peut engendrer des difficultés en terme de trésorerie et de gestion prévisionnelle ;
- la perception des frais peut occasionner des déplacements importants qui génèrent un coût et éloignent le directeur de son école pour une période qui peut aller de 1 à 3 jours ;
- les directeurs d'école considèrent que le montant des frais est insuffisant pour faire fonctionner l'école : la question de l'insuffisance des frais, systématiquement mise en avant par les directeurs d'école, est difficile à apprécier :
 - le versement uniforme d'un montant de 600US\$ par école et par an, quel que soit le nombre de classe et le nombre d'élèves, manque de réalisme ;
 - la destination réelle des frais de fonctionnement manque de cadre réglementaire⁸ ;
 - les compétences en gestion des directeurs d'école sont limitées ;
 - les directeurs ont tendance à minorer les possibilités réelles qu'offrent les frais de fonctionnement ;

⁶ Source : statistiques du SECOPE pour l'année 2014

⁷ Le montant des frais de fonctionnement s'élève, par école, à 600 US\$ sur 10 mois. Le versement s'effectue mensuellement et suit le même circuit que le versement des salaires.

⁸ Il serait utile d'identifier clairement les frais de fonctionnement et les frais d'investissement.

- la gestion des fonds ne fait pas l’objet d’un contrôle et d’un suivi de l’administration déconcentrée ;
- le contrôle des COPA et des COGES dépend de leurs compétences et de leur implication dans le fonctionnement de l’école.

Par ailleurs, l’enquête de terrain a montré que certains directeurs cachent aux parents l’existence des frais de fonctionnement pour exiger d’eux un soutien financier⁹ plus important.

- Les frais de fonctionnement versés aux bureaux gestionnaires

A ce jour, 1888 bureaux gestionnaires¹⁰ touchent de la part de l’Etat une prime moyenne de 3.060 US\$ pour un montant total de 5.800.000 US\$¹¹. 400 bureaux gestionnaires sont actuellement en attente de mécanisation.

Sur la subvention versée aux bureaux gestionnaires, un problème majeur d’efficience des fonds versés se pose. En effet, on peut légitimement s’interroger sur la transformation de ses ressources financières en amélioration de la qualité des apprentissages des élèves scolarisés dans le cycle primaire.

- Le traitement des enseignants

La condition des enseignants, spécifiquement leur rémunération, est un enjeu majeur de la politique de gratuité dans la mesure où la prime de motivation versée par les parents sert d’une part à payer un complément de salaire aux enseignants mécanisés et, d’autre part, à payer le salaire des enseignants qui ne bénéficient pas encore de la mécanisation.

La question du traitement des enseignants se pose donc à deux niveaux : celui de la revalorisation de leur salaire et celui de leur mécanisation.

Concernant la revalorisation du salaire des enseignants qui est un objectif clairement formulé dans le plan Intérimaire de l’éducation, une étude a été menée dans le cadre du TTISSA en 2012. Cette étude dresse un état des lieux de la situation statutaire des enseignants et formule différents scénarii documentés pour la revalorisation de leur traitement et de leur plan de carrière. A ce jour, le gouvernement n’a pas pris de décision et le salaire moyen des maîtres continue à se situer aux alentours de 80 US\$/mois¹².

Concernant la mécanisation des enseignants, le MENEPSP s’étaient engagés à mécaniser massivement les enseignants en exercice afin notamment d’accompagner la mise en place de la politique de gratuité et d’abolir progressivement la prime de motivation. A ce jour, l’enquête de terrain montre que cette mécanisation systématique n’a pas eu lieu. Ces résultats sont confirmés au niveau national par le RESEN 2014 qui, en son chapitre 6, indique que 42% des enseignants du primaire sont payés par les parents d’élève et que cette situation remet largement en cause la politique de gratuité.

Les résultats du RESEN 2014¹³ peuvent être cependant nuancés par les statistiques du SECOPE pour l’année 2014.

Tableau n°13 : enseignants payés et non payés par le SECOPE en 2014

⁹ Information fournie par le directeur de l’antenne SECOPE de MINEMBWE, Sud Kivu

¹⁰ La dénomination bureau gestionnaire regroupe les différentes entités de l’administration déconcentrée ainsi que les bureaux des coordinations religieuses en charge des écoles primaires et secondaires.

¹¹ Le montant moyen a été calculé sur la base des informations communiquées par le SECOPE

¹² Salaire moyen mensuel d’un enseignant du primaire : source SECOPE

¹³ Le RESEN prend appui sur les chiffres de 2012

Situation des enseignants payés et non payés	Nombre d'enseignants
Enseignant payé et en fonction dans une classe du primaire	212.157
Enseignant payé et affecté dans un bureau gestionnaire	28.784
Enseignant non payé et en fonction dans une classe	67.070
Enseignant non payé et affecté dans un bureau gestionnaire	14.000

Selon le SECOPE, 31,6% des enseignants en poste ne sont pas payés soit une différence de 10% avec le chiffre mentionné dans le RESEN 2014. Deux raisons peuvent expliquer cette différence significative : la mécanisation d'un nombre important d'enseignants entre 2012 et 2014 – l'absence de prise en compte par le SECOPE d'enseignants qui n'ont pas encore été recensés sur sa base.

Par ailleurs, les statistiques du SECOPE mettent en lumière le nombre élevé d'enseignants « assis », affectés dans les bureaux gestionnaires : environ 43.000 enseignants dont 14.000 ne sont pas encore mécanisés.

A l'instar des évaluations précédentes, la présente évaluation souligne que le salaire des enseignants demeure bas et qu'un nombre important d'entre eux ne bénéficie pas d'un traitement versé par l'Etat. Dans un tel contexte, les parents continuent à être sollicités à travers le versement de la prime de motivation.

D'une manière générale, le salaire des enseignants pose problème et, au-delà de la sollicitation financière des parents, leurs conditions de vie ont un impact négatif sur la qualité des apprentissages des enfants. En effets, un grand nombre de maîtres est obligé de mener de front plusieurs activités « professionnelles » et cette nécessité ne contribue pas à l'implication personnelle que requiert l'exercice du métier d'enseignant.

- le suivi/évaluation de la politique de gratuité :

Si certains textes prévoient dès l'origine, notamment en matière de gestion des frais de fonctionnement par les écoles, des dispositifs de suivi/évaluation, ces mesures n'ont pas été appliquées, faute de ressources humaines et matérielles mobilisables par les entités de contrôle.

Une fois encore, l'enquête de terrain confirme les résultats des évaluations antérieures : les acteurs de terrain et les bénéficiaires constatent et déplorent l'absence de suivi évaluation.

A titre d'exemple, on notera que dans la région des Hauts et Moyens Plateaux du Sud Kivu, les écoles ne reçoivent plus, depuis de longues années, la visite des corps d'inspection.

Par ailleurs, on notera que les évaluations antérieures avaient, sur la base d'observations documentées, formulé des préconisations dont il n'a pas été tenu compte pour adapter ou réorienter la politique de gratuité.

ii) effets de la politique de gratuité

L'efficacité de la politique de gratuité se mesure également à l'aune des effets qu'elle produit en termes de scolarisation, de qualité de l'éducation et de sollicitation financière des parents.

- Scolarisation des enfants au cycle primaire

Les effets sur la scolarisation sont évalués à l'aune des évaluations antérieures, de l'enquête de terrain et des statistiques nationales.

▪ Effets mesurés par les évaluations antérieures

Les évaluations antérieures ont été menées, au plan national, entre 2010 et 2011, soit l'année même de la mise en œuvre de la politique de gratuité. Les deux évaluations mettent en lumière un accroissement des effectifs dans le premier cycle du primaire : 15% en moyenne pour la première évaluation et 23% en moyenne pour la seconde évaluation. Dans les deux cas, les enquêtes révèlent que la croissance des effectifs n'est pas uniforme et qu'elle varie d'une région à l'autre avec cependant un accroissement plus important dans les zones urbaines. Il est également à noter que l'accroissement des effectifs dans les premières années du cycle primaire se heurte, parfois, aux équipements insuffisants et aux infrastructures inadaptées. Les enseignants évoquent également de la surcharge des classes et des conditions difficiles pour l'exercice de leur métier.

L'évaluation menée par l'UNICEF au Katanga en 2012 fait, à peu de chose près, le même constat concernant l'accroissement des effectifs dans les classes du premier cycle de l'enseignement primaire, à la différence que cette enquête ne porte que sur une région et qu'il est évidemment impossible de généraliser à partir de ces résultats.

▪ Effets mesurés par l'enquête de 2014 dans le BANDUNDU, le KATANGA, le BAS CONGO et le SUD KIVU.

L'enquête 2014 présente l'intérêt de mesurer, sur une plus longue période, les effets de la politique de gratuité en matière de scolarisation. Sur cette base, les résultats agrégés des 4 régions de l'échantillon font ressortir quatre types d'observations relativement aux effets sur la scolarisation des enfants au primaire :

- les effectifs augmentent dans les classes du premier cycle, au cours des deux premières années qui suivent le lancement de la politique de gratuité ;
- à partir de 2012/2013, les effectifs connaissent une stabilisation puis une décroissance sensible¹⁴ ;
- les enseignants se plaignent de la surcharge des classes dans lesquelles les nouveaux inscrits sont les plus nombreux ;
- les infrastructures scolaires et les équipements sont, parfois, insuffisants et inadaptés.

▪ Effets de la gratuité sur la scolarisation des enfants du cycle primaire : données nationales

Entre 2010 et 2013, le nombre des nouveaux élèves inscrits en classe de 1^{ère} année du primaire a progressé en moyenne de 9,2% par an¹⁵ alors que le taux d'accroissement démographique naturel des enfants de 6 ans était de 2,53% sur la même période. Les filles ont profité de cette tendance puisque leur proportion a augmenté, passant de 47,2 à 47,9%. Selon le « Rapport de mise en œuvre du PIE », la rentrée 2012/2013 a enregistré un « flux additionnel de plus de plus de 685.000 enfants en première année du cycle primaire. Le taux brut d'admission a progressé de 21% en 2010 et 2013.

Le nombre des élèves inscrits dans le cycle primaire est passé de 10.572 millions d'élèves à 12.601 millions d'élèves¹⁶, soit un accroissement annuel de 6%, dépassant

¹⁴ Les directeurs et les enseignants interrogés dans les écoles confirment la décreue des effectifs après une première d'inscriptions supplémentaires liées en partie, semble t'il, à l'effet d'annonce de la gratuité.

¹⁶ Source : annuaires statistiques du MEPSP

sensiblement le taux d'accroissement démographique naturel de la tranche d'âge 6-11 ans qui se situait, pour la période 2010/2013, à 2,6%

Au regard du taux brut de scolarisation (TBS), on observe qu'après une période de stabilisation à 102% entre 2008 et 2010, ce dernier a progressé de 10% entre 2010 et 2013 pour atteindre 113%. Il est à noter que la croissance du taux brut de scolarisation n'est pas uniforme et qu'il existe des variations notables entre les différentes régions. Ainsi, si l'accroissement du TBS est fort dans le BANDUNDU, le KASAÏ-ORIENTAL et NAMIEMA, on observe en revanche une régression dans les régions du NORD KIVU et de KINSHASA. La situation de conflit dans NORD KIVU peut expliquer cette régression mais, en revanche, la situation de KINSHASA peut être envisagée à l'aune de l'introduction de la politique de gratuité qui n'est pas effective dans la province de KINSHASA.

Au regard du taux d'achèvement, on observe qu'en 2001/2002, le taux d'achèvement était de 29% et, qu'en 2011/2012, le taux d'achèvement était de 73%¹⁷. La progression est significative et, désormais, 7 enfants sur 10 terminent le cycle primaire..

Sur la période qui va de 2006 à 2013, la scolarisation des enfants dans le cycle primaire a notablement progressé, celle des filles en particulier puisque l'indice de parité se situait à 0,88 en 2012¹⁸. S'il n'est pas possible, en l'état des données disponibles, d'isoler l'impact spécifique de la politique de gratuité, il est possible que, dans la stratégie globale du MEPSP, la politique de gratuité ait joué un rôle de levier.

Malgré l'amélioration visible de la scolarisation dans les classes du primaire, au niveau national, un doute subsiste sur l'effectivité et l'efficacité de la politique de gratuité. Plusieurs éléments alimentent légitimement ce doute :

- Le nombre d'enfants en dehors de l'école primaire se situe toujours à un niveau élevé, environ 3,5 millions d'enfants¹⁹ entre 6 et 11 ans ;
- A 75%, les adolescents et les parents interrogés indiquent que la non-scolarisation est liée à des problèmes financiers ;
- Les disparités de revenus sont les plus discriminantes : la probabilité d'achever le cycle primaire est de 41% pour les enfants des familles les plus pauvres et de 94% pour les enfants des couples les plus aisés ;
- Le RESEN 2014 évalue à 61543 FC par élève et par an la contribution des ménages qui assurent au final 76% de coût de la scolarisation de leurs enfants au cycle primaire.
- Les données qui précèdent sont confirmées, en partie, par l'analyse du taux d'abandon en cycle primaire, notamment en première et en 6^{ème} année du primaire. En effet, si le taux moyen d'abandon est de 11,8% en primaire, il est de 21% en première année et de 22% en 6^{ème} année. En première année, un nombre important d'élèves abandonne faute de pouvoir acquitter les frais et, en 6^{ème} année, les abandons s'expliquent en partie par l'incapacité des parents à payer les frais d'inscription au TENAFEP.

- Qualité de l'éducation

Les évaluations antérieures et l'enquête de terrain ont montré que dans certains cas, l'augmentation d'élèves inscrits dans le premier cycle du primaire, n'avait pas été

¹⁷ Source : RESEN 2014

¹⁸ Source : RESEN 2014

¹⁹ Source : RESEN 2014

anticipé en termes de capacités des infrastructures et des équipements et que cela avait pu nuire à la qualité des apprentissages.

Au plan national, plusieurs indicateurs attestent d'une qualité moyenne des apprentissages au cycle primaire :

- Seuls 47% des élèves de 6^{ème} année sont alphabétisés : la majorité des enfants de 6^{ème} année n'a pas acquis les compétences de base en lecture et en mathématiques²⁰ ;
- Le TENAFEP surestime les connaissances acquises par les élèves ;
- Les performances des élèves scolarisés dans les milieux urbains sont supérieures à celle des élèves scolarisés dans les zones rurales.

Plusieurs raisons expliquent ces performances moyennes parmi lesquelles, la mauvaise répartition et la mauvaise utilisation du temps scolaire mais surtout, les pratiques enseignantes. A ce sujet, plusieurs facteurs sont en cause : l'inefficacité du système de formation initiale et continue des enseignants – le défaut d'implication des enseignants au regard de la faiblesse de leurs salaires et, plus généralement, de leur reconnaissance.

En RDC, entre 37% et 53% de la variabilité des scores des élèves sont expliqués par des caractéristiques non observées comme la gestion pédagogique de l'école et/ou de la classe. Dans une telle configuration, l'effet maître est très important et les bonnes pratiques enseignantes comptent pour beaucoup dans la réussite des enfants.

Eu égard à la qualité des apprentissages, l'effet de la politique de gratuité ne semble pas avoir joué un rôle décisif. Il est possible même, que la diminution « déclarée » des ressources des écoles et des enseignants ait pu contribuer, dans une certaine mesure, à la dégradation de la qualité.

- Sollicitations financières des familles

Les évaluations antérieures et l'enquête de terrain ont montré que les parents d'élève du primaire continuent à être sollicités pour financer le salaire des enseignants, financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles et financer le fonctionnement des bureaux gestionnaires. Cette sollicitation qui s'effectue sous la forme de la prime de motivation est interdite par l'administration centrale mais couramment et réglementairement pratiquée dans les provinces.

Si l'enquête de terrain souligne la sollicitation financière récurrente qui s'exerce sur les parents, les données du RESEN 2014 confirme la tendance au niveau national en précisant que les parents congolais financent à 76% la scolarisation de leurs enfants dans le cycle d'enseignement primaire.

Au terme de ce développement sur l'efficacité, il apparaît que les mesures relatives à la gratuité ne sont que partiellement mise en œuvre. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette implémentation partielle :

- Une préparation hâtive qui n'a pris le temps suffisant pour l'information, la sensibilisation et la formation des bénéficiaires et des acteurs ;
- Une approche qui n'a pas suffisamment pris en compte les diversités régionales et locales ;
- Un défaut de chiffrage réaliste qui aurait permis d'apprécier la soutenabilité de la politique de gratuité et d'élaborer une stratégie adaptée ;
- Un manque de suivi évaluation.

²⁰ Source : RESEN 2014

Pour autant, il apparaît qu'au niveau national, la scolarisation des enfants dans le cycle primaire s'est améliorée : l'augmentation du taux brut de scolarisation et du taux d'achèvement en sont des marqueurs objectifs. Si la politique de gratuité n'est pas le seul facteur d'amélioration, sa mise en œuvre partielle en témoigne, elle contribue peut être, comme composante d'une stratégie plus globale, à lever les obstacles pour une scolarisation accrue des enfants en âge de suivre les enseignements des classes du cycle primaire.

5.3 Efficience

Après avoir donné quelques éléments du contexte national en matière d'utilisation des ressources dédiées au système éducatif, la section fait une série d'observations sur l'efficience de la politique de gratuité.

i) Contexte national

Dans son chapitre consacré à la gestion du système éducatif, Le RESEN 2014 souligne le faible taux de transformation des ressources, notamment financières, en résultats scolaires. Pour illustrer cette situation, le RESEN indique notamment que pour un investissement de 18.000 FC par élève, une école verra ses scores varier entre 21% et 64%. Pour un même niveau de score, les observations montrent que les dépenses, par élève, peuvent varier du simple au double et le RESEN de conclure que « le défi majeur réside dans la transformation des moyens en résultats dans les écoles ».

ii) Efficience de la politique de gratuité

Concernant l'efficience de la politique de gratuité, l'utilisation des ressources peut être analysée à l'aune de la scolarisation, de la qualité de l'éducation, de l'allègement de la charge supportée par les parents et plus généralement de la satisfaction des bénéficiaires et des acteurs.

▪ Mobilisation des ressources et scolarisation

Dans ce domaine, il n'est pas aisé de mesurer la transformation des ressources injectées par la politique de gratuité en augmentation de la scolarisation des enfants au cycle primaire. Si l'enquête de terrain a tendance à montrer que, malgré la politique de gratuité, les effectifs restent stables ou connaissent une décroissance, l'analyse des données statistiques nationales, indique une augmentation du taux brut de scolarisation et du taux d'achèvement. Pour autant il est difficile d'apprécier le seul impact de la gratuité sur la croissance réelle du taux de scolarisation.

▪ Mobilisation des ressources et qualité de l'éducation

Dans ce domaine, les données nationales qui figurent dans le RESEN 2014 montrent que la qualité des apprentissages est moyenne avec des difficultés récurrentes des élèves du cycle primaire en français et en mathématiques. De ce point de vue, il ne semble pas que la mécanisation des enseignants et le versement de frais de fonctionnement aux écoles et aux bureaux gestionnaires ait eu un impact significatif sur les performances scolaires des élèves.

▪ Mobilisation des ressources et allègement de la charge supportée par les parents

Sur cet aspect précis, l'enquête de terrain et les données nationales indiquent clairement que les parents continuent à financer massivement la scolarisation de leurs enfants dans l'enseignement primaire, à hauteur de 76% contre 24% pour l'Etat congolais.

▪ Mobilisation des ressources et satisfaction des bénéficiaires et des acteurs

Les parents considèrent que si le principe de la gratuité est une bonne chose, la réalité leur impose de financer l'éducation de leurs enfants. Leur degré de satisfaction est difficile à apprécier.

Les enseignants considèrent que la politique de gratuité n'a pas foncièrement modifié leurs conditions de travail et leurs conditions de vie malgré la promesse de mécanisation sur une grande échelle. Certains considèrent même que la gratuité a entraîné mécaniquement une baisse de leur traitement.

Les directeurs se plaignent d'avoir moins de ressources pour le fonctionnement de leurs écoles ce qui les oblige à solliciter les parents pour les dépenses récurrentes et pour les dépenses d'investissement.

- Quelques éléments d'analyse

Les mesures d'accompagnement de la politique de gratuité ont été globalement mises en œuvre avec cependant une couverture moins importante pour la mécanisation des enseignants et celles des écoles.

Comment expliquer alors la faiblesse de leurs effets ?

- Concernant les frais de fonctionnement versés aux écoles, il apparaît d'une part que leur base de calcul a sous-estimé la charge de fonctionnement d'une école en omettant par ailleurs de prendre en compte la taille réelle de l'école et d'autre part que la gestion de ces frais de fonctionnement a pu pâtir du manque de compétence des directeurs d'école et de l'absence de contrôle exercé par les bureaux gestionnaires. Il est à noter également que jusqu'à une période récente, des écoles se sont créées de manière injustifiée pour un service éducatif offert à de top petits effectifs alors même qu'une ou plusieurs écoles se trouvaient à proximité.
- Concernant les bureaux gestionnaires, le versement de subventions pour leur fonctionnement ne leur a pas permis d'être plus présent sur le terrain pour accompagner le travail des écoles et l'action des enseignants. A ce niveau, l'organisation des bureaux et leurs effectifs, parfois pléthoriques, consomment l'intégralité du budget de fonctionnement sans qu'ils puissent accomplir leur mission première d'accompagnement.
- La question du salaire des enseignants a trait à leur mécanisation mais plus encore à la revalorisation de leur salaire de base dont ils considèrent qu'il ne leur permet pas de vivre dans des conditions décentes.

Bien que sous-évaluées au regard des besoins réels, les ressources affectées aux mesures d'accompagnement auraient pu être mieux utilisées. Il aurait fallu pour cela mener, en amont, un travail de rationalisation systématique dans les bureaux gestionnaires et dans les écoles.

5.4 Impact

Il s'agit ici d'évaluer l'impact de la politique de gratuité sur la scolarisation au sens large, sur la gestion du système et d'apprécier les effets pervers qui ont pu se développer depuis la mise en œuvre en 2010.

[i\) Impact de la politique de gratuité sur la scolarisation et sur l'environnement scolaire](#) - Impact sur la scolarisation et sur la qualité

Concernant la scolarisation des enfants au cycle primaire, l'évaluation de l'efficacité a montré qu'au niveau national, le taux brut de scolarisation et le taux d'achèvement se

sont sensiblement améliorés et qu'il existe des disparités importantes dans les régions. Cette amélioration n'est pas imputable à la seule politique de gratuité mais plus réalistement à la stratégie globale du gouvernement qui tend à améliorer les conditions d'accès et d'accueil au sein du système éducatif.

Selon le RESEN 2014, les disparités de revenus sont les plus marquées dès l'accès à l'école et la tendance s'accroît²¹ au fil du temps. Les disparités de genre connaissent le même phénomène, peu marquées au début du primaire, elles s'amplifient avec le temps²². Sur ces aspects, l'impact de la politique de gratuité, telle qu'elle est mise en œuvre, est faible.

Eu égard à la qualité des apprentissages, les performances des élèves congolais sont moyennes, notamment dans la maîtrise des compétences de base en mathématiques et en français. A ce niveau, il apparaît que les pratiques pédagogiques des enseignants sont en cause, faute d'une formation adaptée et faute d'un statut qui leur assurerait des conditions matérielles décentes. A ce jour, les mesures d'accompagnement qui visent l'amélioration de la condition des enseignants ne sont que partiellement opérationnelles et les enseignants expriment majoritairement leur manque de motivation et d'implication.

- Impact sur l'environnement scolaire

Concernant l'environnement scolaire, la politique de gratuité n'a pas fondamentalement changé ce qui était auparavant. L'enquête de terrain montre que lorsque des améliorations sont apportées en termes d'infrastructure et d'équipement, les ressources financières et matérielles proviennent majoritairement des parents par le biais de la prime de motivation : les dépenses d'investissement de l'école sont principalement assurées par les familles

Selon les différentes catégories de répondants à l'enquête de terrain, principalement les directeurs d'écoles, les frais de fonctionnement, versés par l'Etat et par le projet PARSE, ne suffisent pas à la bonne marche de l'école : dépenses récurrentes. Sur cet aspect particulier, il est peu aisé d'apprécier objectivement la situation : les directeurs ont tendance à se plaindre systématiquement lorsqu'ils sont interrogés sur leurs ressources – le contrôle des fonds dont ils disposent (frais de fonctionnement, frais scolaires directs pour la 6^{ème} année, prime de motivation) est difficile faute d'une gestion transparente et d'un suivi régulier. Les COPA, lorsqu'ils sont informés et actifs, peuvent avoir une capacité de contrôle mais cette capacité est encore insuffisante.

Si on considère le versement des frais de fonctionnement auxquels s'ajoute celui de la prime de motivation, on peut estimer que les écoles bénéficient aujourd'hui de plus de moyens qu'auparavant. C'est la bonne gestion de ces ressources et son contrôle qui font principalement défaut.

- Impact sur la gestion du système

Les différentes observations qui sont formulées ciblent les trois niveaux de gestion du système éducatif : le niveau central – le niveau intermédiaire – le niveau de l'école.

▪ Niveau central

A ce niveau, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gratuité ont peu impacté le système de gestion :

²¹ Source RESEN 2014 : les enfants du quintile le plus riche ont 43 fois plus de chance d'accéder à l'enseignement supérieur que ceux issus du quintile le plus pauvre.

²² Source RESEN 2014 : 59% des filles terminent le cycle primaire alors que 80% vont à son terme.

- La gratuité n'a pas fait l'objet d'une approche systémique intégrant les différentes dimensions impactées par une telle politique : la dimension financière, l'analyse des besoins, les ressources humaines et matérielle, les infrastructures et les équipements, le suivi évaluation ;
- Le pilotage n'a pas été confié à une entité dédiée qui aurait pu accompagner le design et la mise en œuvre de la politique. La TASK FORCE aurait pu jouer un rôle et servir d'interface entre les bénéficiaires, les acteurs et le MEPSP ;
- Aucun dispositif d'évaluation n'a été instrumenté pour apprécier l'implémentation de la politique de gratuité en termes de résultats obtenus (effets divers) et de processus mis en œuvre. Il semble que les différentes évaluations qui ont été réalisées en 2010/2011 et 2012 n'ont pas été suffisamment prises en compte pour adapter la gratuité aux réalités qu'elles décrivaient ;
- En revanche, le dispositif de versement des frais de fonctionnement aux écoles et aux bureaux gestionnaires qui était orchestré par le SECOPE a permis d'acheminer dans des conditions acceptables ces subventions jusque dans les écoles.

▪ Niveau intermédiaire

A ce niveau, il s'agit de faire des observations sur le rôle et l'action des administrations déconcentrées :

- Les provinces ont mis en œuvre la politique de gratuité en prenant certaines libertés par rapport à l'administration centrale, parfois même en contredisant le cadre légal élaboré au niveau national : la discontinuité réglementaire observée dans les provinces illustre bien cette absence de continuum dans la gestion de la politique de gratuité ;
- Au niveau des bureaux gestionnaires et malgré un appui matériel assuré par l'Etat, les bureaux gestionnaires ne semblent pas avoir eu la volonté et les moyens de réformer leurs pratiques de suivi/accompagnement des écoles. Concrètement, la mise en œuvre de la gratuité n'a pas entraîné une présence plus grande de l'administration déconcentrée sur le terrain. Dans certaines régions comme le SUD KIVU, ce défaut de présence et de suivi est particulièrement sensible. Plus encore, il semble que certaines mauvaises habitudes perdurent : les bureaux gestionnaires continuent à percevoir leur « dîme » dans les écoles et cette contribution anachronique et « illégale » leur bénéficie assez peu, en retour, au service éducatif proposé aux élèves.

▪ Niveau de l'école

La gestion des écoles souffre encore de handicaps :

- Le manque de compétences professionnelles des directeurs ;
- Le manque de conscience professionnelle et d'éthique de certains d'entre eux ;
- L'implication insuffisante des COPA sur un plan quantitatif et sur un plan qualitatif ;
- Le défaut de suivi et d'évaluation des écoles.

ii) Effets pervers

Les effets pervers qui sont listés n'ont pas fait l'objet d'observations objectives et quantifiées sur le terrain. Ils ont été rapportés à la mission à l'occasion d'entretiens menés auprès des gestionnaires du système et des bénéficiaires.

- Attitude ambiguë des enseignants

Globalement, les enseignants ne sont pas franchement favorables à la gratuité parce qu'ils estiment avoir, au total, perdu en rémunération. Dans ce contexte, certains d'entre eux font pression sur les familles pour obtenir le versement ou la majoration de la prime de motivation. Certains gestionnaires font état d'un « chantage aux résultats » dont les termes sont les suivants : une prime de motivation substantielle équivaut à de bons résultats scolaires obtenus par les élèves.

Un tel chantage est contraire à l'éthique et à la déontologie professionnelle, plus encore, il finit par entraîner une dégradation sensible de la qualité des apprentissages.

- Gestion opaque des écoles

La gestion opaque des écoles est principalement le fait des directeurs dont certains continuent à avoir la mainmise sur la gestion des ressources financières de l'école en l'absence de contre-pouvoir ou de pouvoir de contrôle assuré par les COPAS, par les COGES et par les bureaux gestionnaires.

Plusieurs pratiques de mauvaise gestion ont été rapportées à la mission :

- La majoration des frais scolaires pour les élèves de 6^{ème} année afin de compenser les pertes occasionnées par la suppression des frais directs dans les années qui précèdent ;
- Le maintien et la perception des frais scolaires pour les élèves des classes de la 1^{ère} à la 5^{ème} année ;
- La dissimulation aux parents du versement de frais de fonctionnement pour exiger davantage de leur part ;
- Des détournements de fonds à leur profit personnel.

De tels comportements ne peuvent se développer qu'en l'absence de contrôle, de suivi et de sanctions qui pourraient être prises à l'encontre des contrevenants.

- Ignorance et résignation des parents

Un nombre important de parents ignore les dispositions relatives à la gratuité et, dans ce cas, il est assez facile d'abuser de cette ignorance pour les solliciter davantage au plan financier.

Par ailleurs, il semble que les parents sont résignés à payer pour l'éducation de leurs enfants et pour un service qui n'est pas forcément un service de qualité, les parents n'étant pas toujours en capacité d'apprécier le service éducatif dont bénéficie leur progéniture.

- Intérêts contradictoires des bureaux gestionnaires

La mission principale des bureaux gestionnaires est d'apporter un appui aux écoles pour, in fine, l'amélioration de la qualité des apprentissages des élèves. Mis à part le fait que les bureaux gestionnaires manquent de ressources et, parfois, de compétences, certains ont tendance à vouloir assurer leur propre survie au détriment de suivi pédagogique et administratif des écoles.

Des bureaux gestionnaires, notamment des coordinations religieuses, emploient des effectifs pléthoriques qu'il faut faire vivre sans que leur contribution ne favorise réellement l'amélioration de la scolarisation et de la qualité des apprentissages. A titre d'exemple, la coordination de la 8^{ème} CEPAC qui est basée à UVIRA, SUD KIVU, emploie 6 personnes dans son service « formation » alors même que les enseignants du primaire ne bénéficient tout au plus que de quelques jours de formation par an. La question qui se pose ici est celle de l'efficacité et de la transformation effective des ressources en résultats éducatifs.

Ces effets pervers correspondent à des pratiques qui ont pu s'ancrer davantage depuis la mise en œuvre de la gratuité, dans un contexte de pénurie apparente et de subventions.

Ces pratiques et ces habitudes constituent assurément un obstacle à la mise en œuvre de la gratuité et, plus généralement, à la qualité.

De telles pratiques et de tels effets pervers ne peuvent disparaître qu'avec un accompagnement et un contrôle renforcé des acteurs et une politique budgétaire volontariste qui dégage de vraies ressources pour la mise en œuvre de la gratuité.

u final, les avis des bénéficiaires et des acteurs sur la gratuité sont contrastés.

Les parents plébiscitent le concept ou l'idée de gratuité mais ils continuent à payer sans trop se plaindre, certains que c'est l'unique moyen d'obtenir un service de qualité.

Les enseignants et les directeurs se plaignent assez généralement de l'insuffisance des ressources et de l'insuffisance des mesures d'accompagnement. Il s'agit parfois d'une posture qui nie de possibles avancées pour ne voir que la satisfaction d'intérêts corporatistes.

Aux niveaux plus élevés, chacun s'accorde à dire que la politique de gratuité est nécessaire et qu'elle va dans le sens de l'histoire. Pour autant, réalisme oblige, chacun mesure qu'une telle politique nécessite des moyens et du temps pour faire évoluer les représentations et les pratiques. Plusieurs personnes interrogées au niveau central estiment également qu'il faudrait une stratégie à géométrie variable afin d'adapter les mesures aux contextes régionaux et locaux qui, d'une région à l'autre, présentent des caractéristiques extrêmement diverses.

5.5 Pérennisation

La question est d'apprécier si, en l'état actuel de ses dispositions et de sa mise en œuvre opérationnelle, la politique de gratuité est durable dans le temps.

La pérennisation est évaluée à l'aune des capacités du pouvoir central à poursuivre l'implémentation de la politique de gratuité i) et du niveau d'appropriation de la politique par les bénéficiaires et par les principaux acteurs en charge de sa mise en œuvre ii).

5.5.1 Capacités du pouvoir central

5.5.1.1 Capacités financières

Il s'agit ici de présenter des éléments de chiffrage pour évaluer le coût global de la gratuité afin d'évaluer si, en l'état et dans le temps, la politique de gratuité est soutenable financièrement.

Les éléments de chiffrage prennent appui sur des données émanant du SECOPE, du MEPSP et de la CAT. Certaines de ces données mériteraient d'être réactualisées et complétées mais les éléments qui sont donnés permettent d'identifier un ordre de grandeur des masses financières relatives aux différentes dispositions de la politique de gratuité.

[Éléments de chiffrage pour le financement de la politique de gratuité sur l'ensemble du territoire national](#)

Coût estimé de la suppression des frais scolaires directs

Tableau 14: base des frais scolaires et effectifs pour le calcul du coût de la suppression des frais scolaires directs :

Frais scolaire direct ²³	Montant par élève en Francs Congolais et US\$	Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement public ²⁴	Montant total en US\$
Fiche SERNIE (uniquement en première année)	150/0,16	2.920.200	467.232
Minerval	100 /0,11	15.191.360	1.671.049
Assurance scolaire	100/0,11	15.191.360	1.671.049
Imprimés	500/0,34	15.191.360	
Frais administratifs	1500 (montant moyen calculé par la TASK FORCE gratuité)/ 1,63	15.191.360	24.761.916
Assises/promoscolaire	100/0,11	15.191.360	1.671.049
Frais d'intervention ponctuelle	Les frais d'intervention ponctuels sont fixés, dans chaque école, par les parents.		
TENAFEP (uniquement en 6 ^{ème} année)	3.400 (montant moyen calculé par la TASK FORCE gratuité)/3,68	1.126.588	4.145.843
		Total frais scolaires	33.920.906
Prime de motivation	Montant en US\$		
La prime de motivation finance le salaire des enseignants, le fonctionnement des écoles et celui des bureaux gestionnaires	13,8 US\$ (montant moyen par élève et par an calculé par la TASK FORCE en 2010/2011)	15.126.588	208.746.914

Commentaire :

Le coût estimé de la suppression des frais scolaires directs sur l'ensemble du territoire nationale (incluant Kinshasa et Lubumbashi) et sur la base des effectifs actuels²⁵, s'élève à **33.920.906 US\$** soit une perte de ressource équivalente pour le budget du MEPSP.

Pour les élèves de 6^{ème} année qui ne bénéficient pas encore de la politique de gratuité, le coût de la suppression des frais scolaires directs s'élèverait à **6.736.995 US\$**.

Sur la base du calcul réalisé par la TASK FORCE gratuité, la prime de motivation représente une ressource financière d'un montant estimé à **208.748.914US\$**.

Coût estimé du financement des mesures d'accompagnement principales

- Mécanisation des enseignants

Actuellement, les statistiques du SECOPE indiquent que 67.070 enseignants du primaire en poste dans les écoles publiques restent à mécaniser. Si on considère que le salaire mensuel moyen d'un enseignant du primaire s'élève à 80 US\$, le coût annuel de cette mécanisation s'élèverait à **64.397.200 US\$**.

²³ Le choix des frais scolaires et leur montant se réfèrent aux travaux réactualisés de la TASK FORCE gratuité

²⁴ Nombres d'élèves scolarisés dans l'enseignement primaire public en 2012/2013 : sources annuaires statistique du MEPSP

²⁵ Sources : annuaire statistique 2012/2013 – effectif des élèves inscrits en classe de primaire

Il faudrait ajouter à ces enseignants en classe, les 14.149 enseignants qui sont affectés dans les bureaux gestionnaires. Le coût annuel de leur mécanisation s'élèverait à **13.583.040 US\$**

- Mécanisation des écoles

Actuellement, l'Etat verse des frais de fonctionnement à 29.709 écoles primaires publiques pour un montant annuel de **17.825.400 US\$**

Selon les statistiques du SECOPE, 7.085 restent encore à mécaniser. Sur la base de la subvention actuelle de 600 US\$/an qui est versée à chaque école mécanisée, le montant de cette mécanisation s'élèverait annuellement à **4.251.000 US\$**.

- Mécanisation des bureaux gestionnaires

A ce jour, le montant annuel des frais de fonctionnement versés aux bureaux gestionnaires s'élève en moyenne à 3.060US\$

1.888 bureaux gestionnaires sont actuellement mécanisés pour un montant moyen annuel de **5.777.280 US\$** et 400 bureaux gestionnaires restent à mécaniser, soit un coût annuel moyen estimé à **1.224.000 US\$**

Commentaires :

Si la RDC décide la mécanisation massive des enseignants, des écoles et des bureaux gestionnaires restant à mécaniser, le coût de cette mesure s'élèvera à **83.441.240US\$**, 13% du budget de l'éducation qui s'élevait en 2013 à 616 millions de US\$.

Le passage à la gratuité de la 6^{ème} année primaire représente une perte de financement de **6.736.995 US\$**, soit 1% du budget de l'éducation.

Si la RDC décide de financer la suppression de la prime de motivation sur l'ensemble du territoire nationale, le montant de ce financement s'élèvera à **208.748.914US\$**, soit 33% du budget de l'éducation. Le financement de la suppression de la prime de motivation ne semble pas soutenable actuellement par le budget de l'EPSP.

[Elément de chiffrage pour l'évaluation du coût de la gratuité dans les villes de Kinshasa et de Lubumbashi](#)

Ville de Kinshasa

- Coût estimé de la suppression des frais scolaires directs

Tableau 15 : base des frais scolaires et effectifs pour le calcul du coût de la suppression des frais scolaires direct :

Frais scolaire direct	Montant en Francs Congolais et US\$	Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement public	Montant total en US\$
Fiche SERNIE (uniquement en première année)	150/0,16	94.227	15.076
Minerval	100/0,11	412.755	45.403
Assurance scolaire	100/0,11	412.755	45.403
Imprimés	500/0,34	412.755	140.336
Frais administratifs	1500 /1,63	412.755	672.790
Assises Promoscolaire	100/0,11	412.755	45.403
Frais d'intervention ponctuelle	Les frais d'intervention		

	ponctuels sont fixés, dans chaque école, par les parents.		
TENAFEP (uniquement en 6 ^{ème} année)	3400/3,68	65.617	241470
		Total frais scolaires directs	1 .205.881
Prime de motivation		Montant en US\$	
La prime de motivation finance le salaire des enseignants, le fonctionnement des écoles et celui des bureaux gestionnaires	13,8 US\$ ²⁶ (montant moyen par élève et par an calculé par la TASK FORCE en 2010)	412.755	5.696.019

Commentaires :

La suppression des frais scolaires directs représente une perte de financement d'un montant de **1.205.881US\$**.

La prime de motivation est évaluée à **5.696.019US\$** mais ce chiffre est obtenu sur la base d'un montant moyen de la prime de motivation par an et par élève qui sous-évalue certainement la réalité à Kinshasa.

- Coût estimé du financement des mesures d'accompagnement principales

Tableau 16: Coût de la mécanisation des enseignants

	Nombre d'enseignants à mécaniser	Salaires annuels
Enseignant en poste dans des écoles primaires	881	881 X 80 US\$ X 12 mois Total : 845.760 US\$/an
Enseignant en poste dans les bureaux gestionnaires	1825	1825 X 80 US\$ X 12 mois Total : 1.752.000 US\$/an
Chaque enseignant en poste à Kinshasa bénéficie d'une prime spécifique de transport de 16 US\$/mois		2706 X 16 US\$ Total : 43.296 US\$
Coût total des enseignants à mécaniser à Kinshasa		2.641.056 US\$/an

Tableau n°17 : coût de la subvention aux écoles primaires publiques

	Nombre d'écoles à subventionner	Montant annuel de la subvention
Ecole mécanisée	1128	1128 X 600 US\$ Total : 676.800 US\$/an
Ecole non mécanisée	65	65 X 600 US\$ Total : 39000 US\$/an
Coût total des écoles à subventionner à Kinshasa		715.800 US\$/an

Tableau n°18: Bureaux gestionnaires à subventionner

	Nombre de bureau à subventionner	Montant annuel de la subvention
Bureau mécanisé	266	266 X 3065 US\$ Total : 815.290 US\$/an
Bureau non mécanisé	6	6 X 3065 US\$

²⁶ Pour la ville de Kinshasa, le montant moyen de la prime de motivation mériterait d'être réévalué

	Total : 18.390 US\$/an
Coût total des bureaux gestionnaires à subventionner à Kinshasa	833.680 US\$/an

Commentaires :

Pour la ville de Kinshasa, le montant total des mesures d'accompagnement de la gratuité pourrait s'élever à **4.190.536 US\$**.

Le montant total du passage à la gratuité, hors le financement de la suppression de la prime de motivation, s'élèverait à environ **5.400.000 US\$**, soit 0,8% du budget de l'éducation.

Ville de Lubumbashi

- Coût estimé de la suppression des frais scolaires directs

Tableau n°20: base des frais scolaires et effectifs pour le calcul du coût de la suppression des frais scolaires direct :

Frais scolaire direct	Montant en Francs Congolais et US\$	Nombre d'élèves concernés dans l'enseignement public	Montant total en US\$
Fiche SERNIE (uniquement en première année)	150/0,16	25.553	4.088
Minerval	100/0,11	100.628	11.069
Assurance scolaire	100/0,11	100.628	11.069
Imprimés	500/0,34	100.628	34.313
Frais administratifs	1500 /1,63	100.628	164.023
Assises Promoscolaire	100/0,11	100.628	11.069
Frais d'intervention ponctuelle	Les frais d'intervention ponctuels sont fixés, dans chaque école, par les parents.		
TENAFEP (uniquement en 6 ^{ème} année)	3400/3,68	12.374	45.536
		Total frais scolaires directs	235.631
Prime de motivation	Montant en US\$		
La prime de motivation finance le salaire des enseignants, le fonctionnement des écoles et celui des bureaux gestionnaires	13,8 US\$ (montant moyen par élève et par an calculé par la TASK FORCE en 2010)	100.628	1.388.666

La suppression des frais scolaires directs représente une perte de financement d'un montant de **235.631 US\$**.

La prime de motivation est évaluée à **1.338.666 US\$** mais ce chiffre est obtenu sur la base d'un montant moyen de la prime de motivation par an et par élève qui sous-évalue certainement la réalité à Lubumbashi.

- Coût estimé du financement des mesures d'accompagnement principales

Tableau n°21: Enseignants à mécaniser

	Nombre d'enseignants à mécaniser	Salaires annuels
Enseignant en poste dans des écoles primaires	847	847 X 80 US\$ X 12 mois Total : 813.120 US\$/an
Enseignant en poste dans les bureaux gestionnaires	26	26 X 80 US\$ X 12 mois Total : 24.960 US\$/an
Coût total des enseignants à mécaniser à Lubumbashi		838.080 US\$/an

Commentaires : Lors de cette étude, nous n'avons malheureusement pas pu avoir accès à des données fiables concernant les écoles et les bureaux gestionnaires à subventionner pour la ville de Lubumbashi. Le SECOPE n'a pas de données actualisées sur ce point.

▪ Capacités organisationnelles

Parallèlement aux ressources financières qui sont primordiales, le pouvoir central doit être en mesure de mobiliser des ressources qui ont trait à l'organisation et à la gestion du système et qui sont déterminantes pour la mise en œuvre de la gratuité.

▪ Pilotage de la politique de gratuité

Concernant le pilotage, il est actuellement dommageable que la gratuité ne soit pas appréhender comme une politique intégrée impactant différentes composantes du système et faisant l'objet d'un financement approprié. Le design actuel segmente ses différentes composantes et brise la dynamique d'ensemble. Cette segmentation est accentuée par l'absence d'une entité de pilotage en charge précisément du design, de l'animation, du suivi et de l'évaluation.

▪ Décentralisation de la politique de gratuité

Les différentes enquêtes de terrain mettent en lumière deux aspects importants : la diversité des contextes régionaux et locaux en termes de ressources, de scolarisation, d'équité et de disparité - le manque de continuité réglementaire et opérationnel entre l'administration centrale et les administrations déconcentrées.

Cette double observation est révélatrice de la nécessité d'envisager une politique de gratuité à géométrie variable : le pouvoir central fixe un cadre et les entités décentralisées et déconcentrées bénéficient, à certaines conditions, de marges de manœuvre officielles et soutenables.

▪ Mobilisation de ressources pour l'accompagnement de la politique de gratuité

Depuis 2010, l'implémentation de la politique de gratuité ne fait l'objet d'aucun accompagnement réel sur le terrain. Ce défaut d'accompagnement à plusieurs effets néfastes :

- Les bénéficiaires et les acteurs de terrain manquent d'information sur la politique de gratuité ;
- Les directeurs ont besoin d'un suivi spécifique et d'un renforcement de leurs capacités dans le domaine de la gestion scolaire. faute de quoi, l'utilisation des fonds dont ils disposent n'est pas optimisée ;
- L'absence de contrôle et de sanctions favorise le développement de pratiques et de comportements « déviants », notamment en matière de gestion financière au sein des écoles. ;

- Le manque d'accompagnement ne permet pas de faire remonter des informations du terrain qui permettraient d'ajuster ou de réorienter certaines dispositions.

Il faudrait que le pouvoir central, dans le chiffrage de la politique de gratuité, intègre un budget dédié au suivi/évaluation.

5.5.1.2 Niveau d'appropriation de la politique de gratuité par les bénéficiaires et par les acteurs de terrain

- les bénéficiaires

Deux raisons principales expliquent le faible niveau d'appropriation de la gratuité par les parents d'élève :

- le manque d'information et de sensibilisation au moment et depuis le lancement de la politique de gratuité. L'enquête de terrain révèle qu'une majorité de parents en ignorent les dispositions principales ; les frais couverts – les classes concernées- les mesures d'accompagnement ;
- le fait que les parents continuent à payer et que, d'une manière générale, ils considèrent que payer pour l'éducation de ses enfants est une chose normale et nécessaire.

Pour les parents, il apparaît qu'à ce jour, la gratuité est un principe abstrait qui ne rencontre pas la réalité.

- Les acteurs de terrain
 - Les enseignants : sur le principe, les enseignants sont favorables à la gratuité mais, en pratique, elle peut remettre en cause certains avantages acquis et rendre plus difficile l'exercice de leur métier. En amont, les enseignants ont été peu impliqués dans la mise en œuvre de la
 - Les directeurs d'école : comme les enseignants, ils ont été peu impliqués dans la planification et la mise en œuvre de la gratuité. Ils plébiscitent le principe mais ils dénoncent une mise en œuvre qui les prive de ressources essentielles au bon fonctionnement des écoles.
 - Les gestionnaires : les représentants des bureaux gestionnaires qui ont été interrogés ont indiqué qu'ils avaient été avertis, à l'avance, de la mise en œuvre de la gratuité et pour certains d'entre eux, qu'ils avaient participé à des actions de sensibilisation auprès des écoles et des parents. De ce fait, leurs connaissances des dispositions de la gratuité est meilleures que celles des enseignants et des directeurs.
 - Quant à leur adhésion, elle est une adhésion de principe qui cache une détermination à conserver certains avantages, notamment les ressources suffisantes pour la survie et le fonctionnement relatif des bureaux gestionnaires.

Pour les acteurs de terrain, le principe de la gratuité est séduisant mais ils n'adhèrent pas aux conditions de sa mise en œuvre sur les terrains tant ils estiment avoir à perdre.

Actuellement, les faibles capacités financières et organisationnelles du MEPSP ainsi que le faible niveau d'appropriation et d'adhésion à la politique de gratuité par les bénéficiaires et les acteurs de terrain, remettent sensiblement en cause sa durabilité.

6 CONCLUSIONS ET LEÇONS APPRISSES

Ce développement présente, de manière synthétique, les principales conclusions de l'évaluation (6.1) et certaines leçons qu'il est possible d'en tirer, à l'avenir, pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques éducatives de grande ampleur (6.2).

6.1 Principales conclusions

[i\) Gratuité de l'enseignement primaire en RDC : un choix pertinent](#)

Compte tenu du contexte politique, socioéconomique et éducatif qui prévaut en RDC depuis plusieurs décennies, le choix de la gratuité pour les élèves scolarisés dans l'enseignement primaire s'est avéré un choix pertinent, susceptible de lever un des obstacles principaux à la scolarité primaire universelle. En faisant de choix, l'Etat s'est engagé résolument dans le sens de l'histoire éducative, direction largement partagée par les pays en développement, d'Afrique subsaharienne notamment.

Si le choix de la gratuité ne peut être mise en cause, 4 ans après son lancement, l'élaboration de la politique qui était censée la porter et la promouvoir a souffert de plusieurs de plusieurs faiblesses qui ont été largement développés dans les chapitres précédents et qui tiennent à la rapidité avec laquelle la gratuité a été décidée, structurée et mise en œuvre. En 2010, le gouvernement a voulu faire vite et dans son empressement à bien faire, il a sous-estimé le temps nécessaire à la mise en œuvre d'une réforme d'envergure.

[ii\) Gratuité de l'enseignement primaire en RDC : une politique partiellement mise en œuvre](#)

A ce jour, la politique de gratuité dans l'enseignement primaire n'est que partiellement mis en œuvre : la suppression de frais scolaires directs ne concernent les 5 premières années du primaire (à l'exclusion des villes de Kinshasa et de Lubumbashi) et son effectivité n'est pas uniforme sur le territoire nationale – les mesures d'accompagnement sont en deçà de ce qui était initialement prévu et leur pertinence est parfois discutée – les parents continuent à financer l'éducation de leurs enfants aux cycle primaire.

Plusieurs raisons expliquent la mise en œuvre partielle parmi lesquelles, la sous-estimation du temps nécessaire au design de la stratégie, notamment sur le plan

financier, le manque d'implication et d'informations des bénéficiaires et des acteurs de terrain, le manque d'accompagnement et d'évaluation de la gratuité mise en œuvre dans les écoles.

iii) Gratuité de l'enseignement primaire en RDC : des effets encore difficiles à percevoir

En misant sur la gratuité, le gouvernement attendait principalement que ses effets se portent sur la scolarisation des enfants au cycle primaire. Concernant cette dimension, il apparaît, au plan national, une progression de la scolarisation des enfants dans les classes de l'enseignement primaire si l'on se réfère aux évolutions respectives du taux d'accès, du taux brut de scolarisation et du taux d'achèvement. Pour autant, il n'est pas aisé de mesurer le seul impact de la politique de gratuité sur la scolarisation d'autant que les effets varient d'une région à l'autre, voire d'un village à l'autre²⁷. Plusieurs observations entretiennent le doute : la sollicitation financière des parents qui demeure à un niveau très élevé – la persistance d'enfants qui se trouvent en dehors du système pour des raisons majoritairement liées aux aspects financiers – la persistance des disparités de revenus qui conditionnent l'accès mais plus encore l'achèvement du cycle primaire – la résignation déclarée des parents qui paient pour l'éducation de leurs enfants.

Sur d'autres effets collatéraux attendus comme l'amélioration de la qualité ou la meilleure gestion du système d'éducation, les effets sont aussi limités et les résultats obtenus manquent de consistance.

iv) gratuité de l'enseignement en RDC : une politique qui met en lumière certains contrastes du système éducatif

Le premier contraste observé est celui qui différencie et oppose, parfois, les régions du pays entre elles et, in fine, les régions et l'Etat central. Lorsqu'on analyse la situation économique, politique, sécuritaire et éducative des régions, on comprend aisément qu'une même politique ne peut avoir les mêmes effets dans des contextes régionaux et locaux que tout différencie. La politique de gratuité en est une bonne illustration à l'aune de la disparité des effets qu'elle produit dans chaque région. Dans une telle configuration, l'Etat central n'est pas en mesure de décréter unilatéralement une politique en pensant qu'elle sera nécessairement acceptée et couronnée de succès. Dans un pays comme la RDC, la politique doit être partagée dans son élaboration et adaptée en fonction des contextes, dans sa mise en œuvre. On pourrait même théoriser cette approche en disant qu'il n'existe pas un mais des systèmes éducatifs.

Le second contraste tient à la coexistence parfois difficile entre l'intérêt général et les intérêts particuliers des acteurs et des organisations. La gratuité de l'éducation sert l'intérêt général mais sa mise en œuvre remet en cause les intérêts particuliers des parents, des enseignants, des directeurs d'école et des gestionnaires. Ces tensions qui sont palpables, concernant la politique de gratuité, nuisent à sa mise en œuvre et fragilise sa pérennisation au sein du système.

v) gratuité de l'enseignement en RDC : une politique qui doit se réformer pour perdurer

L'évaluation a mis en lumière les principales fragilités de la politique de gratuité qui, à terme, peuvent remettre en cause son opérationnalité même au sein du système éducatif : la soutenabilité financière qui nécessite un chiffrage précis et la mobilisation

²⁷ des cadres supérieurs du système considèrent que la politique de gratuité profite de la stratégie globale de l'Etat qui améliore le rendement et l'efficacité du système éducatif.

de ressources qui peuvent aussi provenir d'économies réalisées – l'efficacité des ressources qui sont injectées dans le système – les compétences professionnelles et le statut des acteurs en charge de la mise en œuvre de la gratuité – le suivi et l'évaluation de proximité.

La survie de la politique de gratuité tient aux actions et aux améliorations qui seront menées dans les domaines précitées mais également dans le volontarisme politique du gouvernement qui peut faire de la gratuité un objectif emblématique et intégré pour l'amélioration du système d'éducation en RDC.

6.2 Leçons apprises

Dans une perspective de simplification et de clarté, les leçons apprises sont formulées à partir des deux grandes étapes qui rythment la « vie » d'une politique éducative : sa préparation et sa mise en œuvre.

i) Etape de la préparation

A cette première étape et dans le contexte de la RDC, la démarche doit respecter certaines règles simples :

- Se donner un temps suffisant pour le design de la politique ;
- Favoriser la réalisation d'un diagnostic partagé de la situation qui prend en compte la diversité des acteurs (leurs besoins, leurs attentes, leurs capacités et leurs oppositions éventuelles) et la diversité des contextes régionaux et locaux : une telle démarche peut conduire à adopter une politique à géométrie variable qui prend appui sur les acteurs régionaux et locaux dans le respect d'un cadre élaboré au niveau national ;
- Adopter une approche systémique dans l'optique de construire une stratégie intégrée dont le ciment peut être le financement et les ressources mobilisées ;
- Prévoir un plan de communication, de sensibilisation et de formation des bénéficiaires et des acteurs ;
- Mettre en place une entité de pilotage regroupant une diversité représentative d'acteurs compétents et impliqués : l'entité pilote la phase de préparation et la phase de mise en œuvre ;
- Instrumenter un dispositif d'évaluation qui va orienter et baliser la mise en œuvre.

Dans le cas de la politique de gratuité, une telle approche aurait vraisemblablement permis d'éviter les pièges de la précipitation et de construire une stratégie plus réaliste et mieux adaptée au contexte en terme d'objectifs attendu et de ressources mobilisables et d'accroître les chances de réussite en identifiant les facteurs d'échec.

ii) Etape de la mise en œuvre

Concernant la mise en œuvre, la principale leçon apprise est l'impact du manque d'évaluation et de suivi dans la phase d'implémentation de la gratuité.

Dans ce domaine, le gouvernement a sous-estimé l'importance du suivi/évaluation :

- Les dispositifs instrumentés aux différents niveaux du système : micro – meso - macro ;
- Les compétences professionnelles adaptées aux opérations de suivi ;
- Les ressources matérielles et financières à mobiliser ;
- La proximité géographique pour les entités en charge de l'accompagnement de terrain.

Bien que coûteux, le suivi/évaluation aurait sans doute permis d'optimiser la gestion et l'utilisation des fonds alloués aux écoles et aux bureaux gestionnaires, de faire évoluer les postures et les pratiques « déviantes », d'aplanir les tensions entre intérêt général et intérêts particuliers, d'informer sur la politique de gratuité, de former les acteurs, d'adapter au fur et à mesure certaines dispositions et d'apprécier plus généralement, l'état de la mise en œuvre de la politique de gratuité.

7 RECOMMANDATIONS

Dans le chapitre 5 qui était consacré aux résultats de l'évaluation, des constats ont été faits et des éléments de recommandations ont été évoqués. Il s'agit maintenant de faire une synthèse de ces recommandations en privilégiant certaines dimensions clés qui déterminent la poursuite et l'extension de la politique de gratuité avec des effets mesurables sur la scolarisation, la qualité et l'amélioration substantielle des capacités de gestion du système éducatif.

Pour formuler ces préconisations, la mission part du principe que la gratuité est un fait acquis même s'il n'est que partiellement mis en œuvre. Partant de ce constat, la perspective n'est pas celle d'un retour en arrière mais d'un s'engagement résolu dans la voie de changements et d'adaptations réalistes et nécessaires.

7.1 Recommandation 1 : organiser des états généraux de la gratuité

L'évaluation qui vient d'être menée peut être l'occasion, quatre années après le démarrage de la politique de gratuité au cycle primaire, de réunir l'ensemble des parties prenantes, bénéficiaires et acteurs, pour dresser un état des lieux et engager un travail de réflexion et de formulation pour l'avenir.

Ces états généraux de la gratuité doivent poursuivre au moins 5 objectifs :

- Permettre au gouvernement et au Ministre de l'EPSP en particulier de réaffirmer son engagement et sa croyance dans le bienfondé de la gratuité pour le cycle d'enseignement primaire ;
- réaliser un travail d'inventaire nécessaire et approfondi dont le point de départ pourrait être le rapport d'évaluation ;
- mener une réflexion sur les pistes d'amélioration à apporter ;
- engager un véritable travail de reformulation de la politique de gratuité ;
- adopter le principe d'une entité en charge du pilotage de la gratuité.

7.2 Recommandation 2 : mettre en place une entité de pilotage de la gratuité

La mise en place d'une entité en charge de la gratuité est légitime compte tenu de l'importance de la politique de gratuité et nécessaire pour optimiser sa mise en œuvre et provoquer les effets attendus.

i) la composition de l'entité de pilotage doit veiller à intégrer des représentants des bénéficiaires et des acteurs principaux, engagés directement ou indirectement dans la mise en œuvre de la gratuité. Elle doit également veiller, dans sa composition, à représenter une pluralité de régions.

ii) les attributions de l'entité de pilotage pourraient être, sur la base du travail d'inventaire :

- d'animer, de superviser et d'harmoniser le travail de reformulation de la politique de gratuité ;
- d'accompagner et de suivre la mise en œuvre de la politique de gratuité ;
- d'instrumenter des dispositifs d'évaluation, de mener des évaluations, d'en rendre compte et de procéder aux adaptations nécessaires ;
- de faire l'interface entre les parties prenantes, les PTFs et le MEPSP.

7.3 Recommandation 3 : reformuler la politique de gratuité

Au regard de l'évaluation, la politique de gratuité doit être reformulée. Ce travail doit adopter une approche systémique de telle sorte que la version reformulée de la politique de gratuité intègre chacune des dimensions qu'elle impacte : la gratuité devient une politique intégrée avec un financement propre, des composantes et des sous composantes.

7.4 Recommandation 4 : piloter le travail de reformulation

Le pilotage du travail de reformulation revient à l'entité de pilotage.

Sur un plan technique, la reformulation pourrait être confiée à des groupes de travail thématiques composés de spécialistes du domaine, de bons connaisseurs du système éducatif congolais et de personnes capables de faire valoir les diversités régionales et locales.

Sept groupes de thématiques pourraient être constitués :

- un groupe « financement » ;
- un groupe « condition enseignante » ;
- un groupe « gestion d'école » ;
- un groupe « bureau gestionnaire » ;
- un groupe « suivi et évaluation ».
- un groupe « bénéficiaires »
- un groupe « diversités régionales »

Dans la mesure où la politique de gratuité est une politique intégrée, les travaux des groupes thématiques font l'objet d'échanges fréquents afin de mettre à jour les interactions et d'avancer de concert vers la conception d'un système équilibré, viable

et pertinent. L'entité de pilotage veille tout particulièrement aux conditions d'échanges entre groupes thématiques et à la prise en compte des interactions.

Les travaux réalisés par les groupes thématiques dans le cadre de la reformulation de la politique de gratuité peuvent être pris en compte et utilisés à d'autres fins pour l'amélioration du système éducatif congolais.

7.5 Recommandation 5 : Axes et perspectives pour le travail des groupes thématiques

Cette cinquième recommandation fournit des pistes d'investigation et des repères pour le travail de chaque groupe thématique.

- Axes et perspectives pour le groupe « financement »
 - **Chiffrage la politique de gratuité** : le travail engagé par la mission d'évaluation est imprécis et, sur certains aspects, incomplet. Il appartiendra à ce groupe d'affiner la nomenclature des frais scolaires et leurs montants, notamment dans les villes de Kinshasa et de Lubumbashi. Un travail devra être réalisé sur la persistance et le montant moyen réactualisé de la prime de motivation. Par ailleurs, travail doit être fait sur l'estimation du coût du suivi/évaluation de la politique de gratuité.
 - **financement de la politique de gratuité** : sur la base d'un chiffrage affiné, travail consiste à identifier les ressources mobilisables sur le budget de l'éducation en tenant compte des perspectives de croissance et surtout, des économies à réaliser sur le budget actuel du MEPSP. Un travail systématique est à mener sur la rationalisation de quelques composantes clés de la politique de gratuité : le financement actuel, les missions et l'organisation des bureaux gestionnaires – la gestion et la mécanisation des enseignants – la gestion des écoles et notamment la gestion des frais de fonctionnement – la gestion des enseignants. Concernant la rationalisation, le groupe devra s'appuyer sur les travaux des autres groupes thématiques.
 - **Efficience de la politique de gratuité** : travailler sur une meilleure transformation des ressources en résultats scolaires et en qualité.
- Axes et perspectives pour le groupe « condition enseignante »
 - **gestion des enseignants** : l'Etat recrute et mécanise des enseignants dans certaines régions alors que des milliers d'entre eux sont « assis » dans des bureaux gestionnaires où ils contribuent assez peu à la qualité de l'éducation et à la scolarisation
 - **traitement et statut des enseignants** : il s'agit de travailler sur la mécanisation, sur la revalorisation du traitement des enseignants et sur la prime de motivation en essayant de trouver une solution soutenable et satisfaisante pour les différents partis
 - **formation des enseignants** : réfléchir à une adaptation de la formation initiale mais surtout de la formation continue de proximité. Une perspective intéressante serait de loger la formation continue au sein même de l'école et que le directeur soit capable de mener, lui-même, les actions de formation.
- Axes et perspectives pour le groupe « gestion des écoles »
 - **implantation d'écoles** : récemment, l'Etat a souhaité mettre un terme provisoire à la création sauvage de nouvelles écoles. Cette initiative est bonne mais elle doit aller plus loin en travaillant sur les rapprochements nécessaires

entre écoles situées dans un périmètre géographique restreint. Il y a, dans ce domaine d'importantes économies à réaliser.

- **gestion des écoles** : il est nécessaire de préciser les grands domaines de la gestion scolaire et de promouvoir la gestion pédagogique comme le domaine d'action prioritaire. Concernant la gestion administrative et financière, il serait intéressant d'évaluer précisément les besoins d'une école en dépenses récurrentes et en dépenses d'investissement afin de déterminer une clé de répartition adaptée pour la détermination des frais de fonctionnement.
 - **autonomie des écoles** : l'idée est de donner aux écoles une plus grande autonomie afin qu'elles soient moins dépendantes de l'appui financier, administratif et pédagogique des bureaux gestionnaires. Cette plus grande autonomie dépend d'une part de la volonté du MESPEP de déconcentrer l'administration de l'éducation et d'autre part des compétences qui pourront être développées au sein même des écoles, notamment par les directeurs qui devront exercer un véritable leadership et par les COGES et les COPA.
 - **Le statut et la formation des directeurs** : leur statut doit évoluer afin que le système puisse recruter des personnels compétents et motivés et qu'il puisse les former.
- Axes et perspectives pour le groupe « bureau gestionnaire »
- **missions et organisation des bureaux gestionnaires** : l'objectif est d'identifier les missions des bureaux gestionnaires et de mettre en place une organisation rationnelle qui permet d'assurer ces missions. C'est également l'occasion de réaffecter des enseignants dans les classes où ils pourraient être plus utiles. Ce travail doit permettre de réaliser des économies substantielles.
 - **Mission spécifique des bureaux gestionnaires dans le domaine de la gratuité** : les bureaux gestionnaires doivent jouer un rôle spécifique de suivi évaluation de la politique de gratuité. Cette mission doit être clarifiée et des ressources doivent être mobilisées pour la réaliser.
 - **Implantation des bureaux gestionnaires** : il existe aujourd'hui des bureaux gestionnaires à plusieurs niveaux du système d'administration de l'éducation. Tous ne sont pas utiles et il faudrait prioritairement conserver les bureaux de proximité et leur donner les moyens d'accompagner les écoles et les enseignants.
- Axes et perspectives pour le groupe « suivi/évaluation »
- **instrumenter des dispositifs d'évaluation de la gratuité à plusieurs niveaux** : l'objectif est dans un premier temps d'instrumenter un dispositif au niveau macro, notamment pour mesurer les effets de la gratuité en termes de qualité et de scolarisation. Dans un second temps, il s'agit d'instrumenter des dispositifs pour les accompagnateurs de terrain et pour les écoles elles-mêmes.
 - **Piloter et superviser les évaluations** : le groupe de travail peut venir en appui de l'entité de pilotage pour le pilotage des évaluations macro et pour la supervision des évaluations de terrain.
 - **Identifier et organiser la collecte des données nécessaires pour l'évaluation de la politique de gratuité.**
 - **Elaborer un dispositif gradué de sanctions pour les pratiques et les comportements contraire à la déontologie et à l'intérêt général** : l'évaluation a mis en lumière des « mauvaises » pratiques de gestion et il s'agit de mettre un terme à ces pratiques en étant capable de sanctionner les contrevenants.
- Axes et perspectives pour le groupe « bénéficiaires »

- **apprécier les attentes, les besoins et les capacités des parents** : l'objectif est ici d'identifier les comportements et les représentations des parents concernant l'éducation des enfants et plus particulièrement sur l'engagement financier qu'elle nécessite aux différents niveaux d'enseignement.
 - **Impliquer les parents** : il s'agit d'explorer des modalités pour impliquer les parents dans la mise en œuvre de la politique de gratuité notamment à travers les COPA mais également à travers des actions de sensibilisation élargies.
 - **Etudier la faisabilité d'une contribution des parents** : l'objectif est d'envisager quelle pourrait être la contribution financière des parents à l'éducation des enfants en fonction de leur revenus, de leur situation socioéconomique, de leur lieu de résidence, etc.
 - La contribution des parents peut prendre plusieurs formes : une contribution directe à l'école, encadrée et contrôlée – un impôt verser au niveau provincial et/ou national et redistribuer –autres.
- Axes et perspectives pour le groupe « diversités régionales »
 - **Elaborer une radioscopie du contexte éducatif de chaque province du pays** : ce travail permet de mettre en lumière les particularités économiques, sociales, politiques, culturelles et éducatives de chaque région ;
 - **Etudier et formuler des modalités de mise en œuvre de la politique de gratuité dans chaque région** : la politique de gratuité est susceptible d'adaptation en fonction des contextes régionaux et locaux.
 - **Répartir les compétences entre l'Etat central et les régions pour la mise en œuvre de la politique de gratuité** : l'idée est ici d'identifier clairement les prérogatives de l'Etat et celles des régions dans la perspective de laisser à ces dernières de véritables marges de manœuvre pour la mise en œuvre de la politique de gratuité.

7.6 Recommandation 6 : recourir à un appui technique

Dans le travail de reformulation de la politique de gratuité, l'entité de pilotage peut avoir opportunément recours à un appui technique assuré par une expertise nationale ou internationale.

7.7 Recommandation 7 : chronogramme de la reformulation

Si les états généraux de la gratuité sont organisés en septembre 2014, il est possible et souhaitable que le travail de reformulation commence dès cette période pour qu'un projet de politique intégrée de la gratuité soit opérationnel à partir de la rentrée 2015.

L'opérationnalisation pourrait se faire progressivement en testant certaines dispositions dans des provinces choisies en fonction de la diversité de leur contexte éducatif.

8 ANNEXES

8.1 Annexe 3 : Consignes pour les enquêteurs

(Communes aux deux études)

Ces 2 études sont réalisées pour informer le Gouvernement sur:

- Quel est l'impact des mesures de gratuité scolaire sur le système éducatif et ses usagers ?

Les informations recueillies par une enquête de terrain sur un échantillon de 160 écoles urbaine et rurale, et primaire permettront de renseigner les travaux de ces deux études.

Chaque enquêteur doit visiter, dans chaque sous-division éducationnelle qui lui est attribuée, **chacune des écoles inscrites sur la liste** qui lui a été remise.

Sur l'en-tête de chaque questionnaire vous devrez veiller lisiblement à :

A. Dater votre visite ;

Date :/...../2014

B. indiquer votre identifiant ou votre nom

Nom ou identifiant de l'enquêteur :

.....

C. renseigner les cases correspondantes pour identifier l'école. Pour cela vous recopierez les indications qui sont portées sur la liste des écoles que vous devez visiter ;

Exemple :

Province	Sous division	Nom de l'école	régime	Secteur	milieu
<i>Bas-Congo</i>	<i>Mbanza-Ngungu</i>	<i>EP1 KIVUVU</i>	<i>ECC</i>	<i>Primaire</i>	<i>rural</i>

Milieu :

Le milieu est soit rural, soit urbain. A de rares occasions il est nommé « indéterminé ». Noter précisément sa désignation dans la case « milieu ».

Planification du sondage par visite d'école :

Dans chaque école, primaire, chaque enquêteur doit rencontrer :

- 3 parents d'élèves,
- 3 enseignants,
- Le directeur

Soit, 7 personnes au total pour toutes les écoles

Dans chaque sous-division éducationnelle visitée l'enquêteur doit rencontrer un responsable des services gestionnaires des écoles, soit le SousProved, soit l'IPP. Nous le désignerons sous l'appellation « gestionnaire »

Soit 1 personne par sous division éducationnelle.

- Les 3 questionnaires du groupe (G-H-I) « gratuité » doivent être soumis **uniquement dans des écoles primaires**, aux mêmes parents, enseignants et directeurs qui auront déjà répondu aux questionnaires du groupe 1 « faisabilité »
- Le questionnaire J du groupe « gratuité » doit autant que possible être soumis à un responsable du bureau gestionnaire de la subdivision

Le plan de travail pour les questionnaires de l'étude de faisabilité de la classe préprimaire est le suivant

	parents	enseignants	directeurs	gestionnaire	Total
Ecole primaire	3 Questionnaires B	3 Questionnaires D	1 Questionnaire F		7

En résumé :

- dans chaque école primaire, au total 7 questionnaires seront réalisés
- dans chaque sous division 1 questionnaire sera réalisé.

Recommandations importantes

- Les questions sont toutes numérotées et vous devez les poser dans l'ordre où elles sont présentées ;
- Vous devez encrer très visiblement les réponses choisies validées par la personne questionnée ; Ex :

Parce que vous pensez que les enfants y sont mieux socialisés qu'à la maison	1
Parce que vous pensez que les enfants réussissent ensuite mieux les apprentissages de l'école primaire	2
Parce que vous pensez que cela libère la famille pour d'autres activités	3
Parce que vous pensez que les enfants sont mieux éduqués que par la famille	4

Entretiens avec les personnes interrogées

Vous devez :

- Faire prévenir ou faire prévenir l'école (le directeur) du jour de votre venue et demander à ce que 3 parents soient présents à votre arrivée ; essayer d'arriver en début de temps scolaire pour rencontrer plus facilement les parents à interroger si possible en premier pour les laisser ensuite à leurs occupations habituelles ;

- L'ensemble des questionnaires pour une école primaire peut être réalisé en une matinée si les personnes interrogées sont suffisamment disponibles ;
- Dans le cas des écoles primaires à double flux vous pouvez faire passer les questionnaires indifféremment aux personnes concernées par l'un ou l'autre des flux en considérant qu'il s'agit d'une seule école ;
- Interroger les personnes sondées en l'absence de témoins, pas d'interview de groupe ;
- Ne pas noter pas les noms des personnes sondées, leur anonymat est garanti et vous devez leur dire pour garantir la liberté de leur expression ;
- Poser les questions dans la langue qu'ils comprendront le mieux. Certains passages un peu plus long peuvent être laissés sous les yeux de la personne interrogée pour qu'ils s'approprient bien le sens des réponses proposées ;
- Dans chaque sous-division il sera intéressant pour l'enquête que vous cherchiez à rencontrer l'IPP ou le sous-PROVED pour lui soumettre le questionnaire J « gestionnaire » ;
- Veiller pour tous les questionnaires à encercler lisiblement les réponses choisies.

A fin de chaque groupe d'enquête qui vous aura été confié vous devez remettre au responsable de l'antenne régionale de l'INS l'ensemble des documents complétés.

Les responsables régionaux doivent en faire retour à la Direction de l'INS à KINSHASA.

8.2 Consignes complémentaires pour les directeurs régionaux de l'INS et les enquêteurs dans les provinces

Pour tous

Nous vous invitons au début de l'enquête à prendre contact avec les délégations UNICEF de chacune de province concernées ; ils vous apporteront un aide précieuse pour l'identification des sous-divisions et de secteurs où les écoles sont implantées. Pour cela il vous faudra leur communiquer rapidement vos planifications pour la visite des écoles

Bas Congo : pluyinu@unicef.org
 Bandundu : nlubeketo@unicef.org
 Katanga : snzabo@unicef.org
 Sud Kivu epshibangu@unicef.org

Pour tous les enquêteurs sur le terrain

En cas de difficultés pour la gestion des questionnaires vous pouvez nous alerter selon la procédure suivante :

Par téléphone :

- Vous **bipez** l'un de ces 2 numéros :
 - Pour l'enquête de faisabilité de la classe préprimaire, questionnaire A-B-C-D-E-F ; le **0033**.....
 - Pour l'enquête sur la gratuité, questionnaires : G-H-I-J ; le **0033**.....
- Nous vous rappellerons rapidement pour répondre à vos questions et tenter de vous aider en ligne.

Par internet :

Si vous avez accès à un poste internet nous pouvons de la même façon vous aider à conduire votre enquête. Vous envoyez votre message à :

Pour la passation des questionnaires, soyez patients avec les personnes interrogées qui ont parfois des difficultés à bien comprendre le questionnaire, répétez les questions si c'est nécessaire.

A savoir

Les questionnaires A-B interrogent différentes personnes sur leur perception de la scolarité à l'école maternelle pour ceux qui y ont actuellement et ceux qui y ont eu par le passé des enfants scolarisés. Ils sont aussi destinés à recueillir les impressions de ceux qui n'ont pas pu scolariser leurs enfants à l'école maternelle, leur perception extérieure est importante aussi.

- Pour des raisons de répartitions des questions selon les zones, certains questionnaires A ont été corrigés à la main. Il s'agit bien de questionnaires A à soumettre aux parents des écoles primaires.
- De même pour des questionnaires C corrigés à la main pour les mêmes raisons pour les enseignants du primaire.

Les questionnaires G-H-I-J sont à soumettre à toutes les personnes interrogées y compris dans les sous-divisions où la gratuité scolaire n'est pas appliquée actuellement. Leurs opinions sur ce problème sont importantes pour nous.

[L'enquête de terrain : formation des enquêteurs](#)

8.3 Annexe 4 - Liste des écoles échantillons de l'enquête de faisabilité

Retour à [L'enquête de terrain](#)

Province	District	Territoire	Division	Sous-division	CA	CE	Nom ets	Régime	Régime	Secteur	milieu
Bandundu	Kwilu	Bagata	Bandundu I	Bagata I		13405	EP KIMPA / NGYE BUNG	Public	ECK	Primaire	Rural
Bandundu	Kwilu	Bagata	Bandundu I	Bagata I		13416	EP KIKAS I /MPIAMO	Public	ENC	Primaire	Rural
Bandundu	Kwilu	Bagata	Bandundu I	Bagata I	PP0601422	13428	EP LETHIER	Public	ENC	Primaire	Rural
Bandundu	Kwilu	Bagata	Bandundu I	Bagata I	PP0608201	13461	EP OPOYENGO	Public	ENC	Primaire	Rural
Bandundu	Kwilu	Bagata	Bandundu I	Bagata I	PP0608214	13487	EP KISAKINDA	Public	ENC	Primaire	Rural
Bandundu	Kwilu	Bagata	Bandundu I	Bagata I	PP0608047	13678	EP NTO-MAZAYA	Public	ECC	Primaire	Rural
Bandundu	Kwilu	Bagata	Bandundu I	Bagata I	PP0608172	13954	EP BANGUMI WYBA	Public	ECP	Primaire	Rural
Bandundu	Kwilu	Bagata	Bandundu I	Bagata I	PP0613013	13989	EP KIPALA	Public	ECC	Primaire	Rural
Bandundu	Kwilu	Bagata	Bandundu I	Bagata I	PP0608127	14006	EP MALITA	Public	ENC	Primaire	Rural
Bandundu	Kwilu	Bagata	Bandundu I	Bagata I	PP0608115	14067	EP KIMBALA MBE	Public	ENC	Primaire	Rural
Bandundu	Bandundu	Basoko	Bandundu I	Bandundu	MP0601010	26470	EM MAMAN MWILU II	Public	ECK	Pré-Prim.	Urbain
Bandundu	Bandundu	Disasi	Bandundu I	Bandundu	MP0601014	26477	EM MAYOYO	Public	ECK	Pré-Prim.	Urbain
Bandundu	Bandundu	Basoko	Bandundu I	Bandundu	MP0601007	26503	EM MUSABA 2	Public	ECP	Pré-Prim.	Urbain
Bandundu	Bandundu	Disasi	Bandundu I	Bandundu	MP0601003	26510	EM MUSABA 1	Public	ECP	Pré-Prim.	Urbain
Bandundu	Bandundu	Disasi	Bandundu I	Bandundu	PP0601057	26527	EP NTATOLU	Public	ECP	Primaire	Urbain
Bandundu	Bandundu	Basoko	Bandundu I	Bandundu	MP0601001	26529	EM MATONDO	Public	ECC	Pré-Prim.	Urbain
Bandundu	Bandundu	Basoko	Bandundu I	Bandundu	MP0601023	26539	EM PAPA MOVOTO	Public	ENC	Pré-Prim.	Urbain
Bandundu	Bandundu	Mayoyo	Bandundu I	Bandundu	PP0601040	26585	EP1 MAYOYO	Public	ENC	Primaire	Urbain
Bandundu	Bandundu	Basoko	Bandundu I	Bandundu	PV0601029	26591	EP MULI-MBAA	Privé	EPR	Primaire	Urbain
Bandundu	Bandundu	Basoko	Bandundu I	Bandundu	PP0601022	26605	EP1 NGEMBA/ FARDC	Public	ENC	Primaire	Urbain

Bandundu	Maindombe	Inongo	Bandundu I	Inongo	PP0604083	13402	EP MPONGONZOLI	Public	ENC	Primaire	Rural
Bandundu	Maindombe	Inongo	Bandundu I	Inongo	PP0604048	13424	EP BENGO	Public	ENC	Primaire	Rural
Bandundu	Maindombe	Inongo	Bandundu I	Inongo		13434	EP BOBOTO	Public	ECC	Primaire	Rural
Bandundu	Maindombe	Inongo	Bandundu I	Inongo	PP0604063	13450	EP IWUMBO	Public	ECP	Primaire	Rural
Bandundu	Maindombe	Inongo	Bandundu I	Inongo	PP0604053	13482	EP BOONSUBA	Public	ECP	Primaire	Rural
Bandundu	Maindombe	Inongo	Bandundu I	Inongo	PP0604118	13498	EP1 BOLONGAWA	Public	ECP	Primaire	Rural
Bandundu	Maindombe	Inongo	Bandundu I	Inongo	PP0604122	13514	EP2 IBANDA	Public	ECC	Primaire	Rural
Bandundu	Maindombe	Inongo	Bandundu I	Inongo	PP0604138	13643	EP LOBONGI	Public	ECP	Primaire	Rural
Bandundu	Maindombe	Inongo	Bandundu I	Inongo	PP0604055	13741	EP MAYELA	Public	ECP	Primaire	Rural
Bandundu	Maindombe	Inongo	Bandundu I	Inongo	PP0604144	13754	EP IKONYA MONENE	Public	ENC	Primaire	Rural
Bandundu	Kwango	Kenge	Bandundu III	Kenge		16104	EP MBANZAMBU KITSUANGA	Public	ECP	Primaire	Rural
Bandundu	Kwango	Kenge	Bandundu III	Kenge		16389	EP MBUNIANGI / MBANZA	Public	ECC	Primaire	Rural
Bandundu	Kwango	Kenge	Bandundu III	Kenge		16621	EP MANANGA	Public	ENC	Primaire	Rural
Bandundu	Kwango	Kenge	Bandundu III	Kenge		24156	EM St THOMAS APOTRE	Public	ECC	Pré-Prim.	indetermi né
Bandundu	Kwango	Kenge	Bandundu III	Kenge		28562	EM PROMOTION SOCIALE	Public	ENC	Pré-Prim.	indetermi né
Bandundu	Kwango	Kenge	Bandundu III	Kenge		47146	EP KAPENDE MUKUTU	Public	ENC	Primaire	Rural
Bandundu	Kwango	Kenge	Bandundu III	Kenge		47153	EP KANBUNDI-BODILA	Public	ECC	Primaire	Rural
Bandundu	Kwango	Kenge	Bandundu III	Kenge		47365	EP MAKASU	Privé	EPR	Primaire	Rural
Bandundu	Kwango	Kenge	Bandundu III	Kenge		47474	EP KIKESA / KINDI	Public	ECC	Primaire	Rural
Bandundu	Kwango	Kenge	Bandundu III	Kenge		47704	EP KINZINGA	Public	ENC	Primaire	Rural
Bandundu	Kikwit	Lukolela	Bandundu II	Kikwit I	PP0701150	4460	EP MAYELE	Public	ECP	Primaire	Urbain
Bandundu	Kwilu	Bulungu	Bandundu II	Kikwit I	PP0701137	4464	EP ISEME	Public	ECP	Primaire	Rural
Bandundu	Kwilu	Bulungu	Bandundu II	Kikwit I		4477	EP KOMBE / KUMBI	Public	ECP	Primaire	Urbain
Bandundu	Kikwit	Lukolela	Bandundu II	Kikwit I	PP0701122	4484	EP1 POTO - POTO	Public	ECP	Primaire	Urbain

Bandundu	Kwilu	Bulungu	Bandundu II	Kikwit I	PP0701103	4486	EP IDYNGU	Public	ECP	Primaire	Rural
Bandundu	Kikwit	Lukolela	Bandundu II	Kikwit I	PP0701097	4513	EP2 POTO - POTO	Public	ECP	Primaire	Urbain
Bandundu	Kikwit	Lukolela	Bandundu II	Kikwit I		4539	EP BO-TA-TUBA	Public	ECC	Primaire	Rural
Bandundu	Kikwit	Lukolela	Bandundu II	Kikwit I		4563	EP ISAPUNGU	Public	ECP	Primaire	Urbain
Bandundu	Kwilu	Bulungu	Bandundu II	Kikwit I	PP0701027	4573	EP LUKUNGU	Public	ECP	Primaire	Rural
Bandundu	Kwilu	Bulungu	Bandundu II	Kikwit I		4626	EP MUMALE/ MUKUNSIE	Public	ECP	Primaire	Urbain
Bas-Congo	Cataractes	Mbanza-Ngungu	Bas-Congo II	Mbanza-Ngungu	PP0501018	4187	EP1 KIVUVU	Public	ECC	Primaire	Urbain
Bas-Congo	Cataractes	Mbanza-Ngungu	Bas-Congo II	Mbanza-Ngungu	PP0501074	4189	EP2 LOMBO	Public	ECC	Primaire	Rural
Bas-Congo	Cataractes	Mbanza-Ngungu	Bas-Congo II	Mbanza-Ngungu		4197	EP TUMBA	Public	ECC	Primaire	Rural
Bas-Congo	Cataractes	Mbanza-Ngungu	Bas-Congo II	Mbanza-Ngungu	PP0501220	4204	EP2 FAC BILOLO	Public	ENC	Primaire	Rural
Bas-Congo	Cataractes	Mbanza-Ngungu	Bas-Congo II	Mbanza-Ngungu	PP0501090	4205	EP1 KASA-VUBU	Public	ECC	Primaire	Rural
Bas-Congo	Cataractes	Mbanza-Ngungu	Bas-Congo II	Mbanza-Ngungu	PP0501019	4209	EP2 NOKI	Public	ECC	Primaire	Urbain
Bas-Congo	Cataractes	Mbanza-Ngungu	Bas-Congo II	Mbanza-Ngungu	MP0501004	4275	EM MVUAZI	Public	ENC	Pré-Prim.	Rural
Bas-Congo	Cataractes	Mbanza-Ngungu	Bas-Congo II	Mbanza-Ngungu	MV0501007	4288	CS LES PETITS LAPINS	Privé	EPR	Pré-Prim.	Rural
Bas-Congo	Cataractes	Mbanza-Ngungu	Bas-Congo II	Mbanza-Ngungu	PP0501246	4291	EP2 KINLOMBO	Public	ENC	Primaire	Rural
Bas-Congo	Cataractes	Songololo	Bas-Congo II	Mbanza-Ngungu		4314	EP2 KIMPESE	Public	ECC	Primaire	Rural
Bas-Congo	Lukaya	Kimvula	Bas-Congo II	Kimvula	PP0503055	4062	EP KIMVULA KIMBENDULA	Public	ECP	Primaire	Rural
Bas-Congo	Lukaya	Kimvula	Bas-Congo II	Kimvula	PP0503027	4073	EP KINSAFU	Public	ENC	Primaire	Rural
Bas-Congo	Lukaya	Kimvula	Bas-Congo II	Kimvula	PP0503033	4077	EP TSAKA	Public	ECP	Primaire	Rural

Bas-Congo	Lukaya	Kimvula	Bas-Congo II	Kimvula	PP0503051	4099	EP KITONGIKA	Public	ENC	Primaire	Rural
Bas-Congo	Lukaya	Kimvula	Bas-Congo II	Kimvula	PP0503032	4101	EP2 KINDONGOLOSI	Public	ECP	Primaire	Rural
Bas-Congo	Lukaya	Kimvula	Bas-Congo II	Kimvula	PP0503028	4109	EP NZUNDU	Public	ENC	Primaire	Rural
Bas-Congo	Lukaya	Kimvula	Bas-Congo II	Kimvula	PP0503004	4111	EP KIMBIDI	Public	ECC	Primaire	Rural
Bas-Congo	Lukaya	Kimvula	Bas-Congo II	Kimvula	PP0503031	4118	EP1 LULA LUMENE	Public	ECP	Primaire	Rural
Bas-Congo	Lukaya	Kimvula	Bas-Congo II	Kimvula	PP0503001	4131	EP KIMVUANDABA	Public	ECC	Primaire	Rural
Bas-Congo	Lukaya	Kimvula	Bas-Congo II	Kimvula	PP0503013	4133	EP1 KIVUNDA	Public	ECC	Primaire	Rural
Province	District	Territoire	Division	Sous-division	CA	CE	Nom ets	Régime	Regime	Secteur	milieu
Katanga	Likasi	Kikula	Katanga I	Likasi		37136	EP1 SUKISA	Public	ECC	Primaire	Urbain
Katanga	Likasi	Likasi	Katanga I	Likasi	PP2306128	37144	EP CHRISTINE KENNEDY	Public	ECP	Primaire	Urbain
Katanga	Kolwezi	Kambove	Katanga I	Likasi		37349	EP2 LUFIRA	Public	ENC	Primaire	Urbain
Katanga	Kolwezi	Kambove	Katanga I	Likasi	PP2306075	37437	EP TUFUNDE	Public	ECC	Primaire	Urbain
Katanga	Kolwezi	Kambove	Katanga I	Likasi	PP2306090	37451	EP KABUKWIKWI	Public	ECC	Primaire	Urbain
Katanga	Likasi	Kikula	Katanga I	Likasi	MV2306012	64205	EM SACRE COEUR	Public	ECC	Pré-Prim.	Urbain
Katanga	Haut-Katanga	Kambove	Katanga I	Likasi	PP2306074	64682	EP LUKOSHI	Public	ECC	Primaire	Urbain
Katanga	Likasi	Shituru	Katanga I	Likasi	PP2306126	64704	EP MWANZO	Public	ECP	Primaire	Urbain
Katanga	Haut-Katanga	Kambove	Katanga I	Likasi	PP2306143	64708	EP1 TENKE MPANDE	Public	ECP	Primaire	Urbain
Katanga	Likasi	Kikula	Katanga I	Likasi	PP2306050	51281	EP1 MAENDELEO	Public	ENC	Primaire	Urbain
Katanga	Likasi	Kikula	Katanga I	Likasi	MV2306019	34391	EM MULINZI	Public	ECC	Pré-Primaire	1
Katanga	Lubumbashi	Kenya	Katanga I	Lubumbashi II	MV2302025	33628	ECE MAMPALA	Public	ECP	Pré-Prim.	Urbain
Katanga	Lubumbashi	Katuba	Katanga I	Lubumbashi II	PP2302003	35910	EP3 KATUBA II	Public	ENC	Primaire	Urbain
Katanga	Lubumbashi	Katuba	Katanga I	Lubumbashi II	PP2302014	35930	EP DU SHABA	Public	ENC	Primaire	Urbain
Katanga	Lubumbashi	Katuba	Katanga I	Lubumbashi II	PP2302010	35942	EP1 MATUNDA YA KESHO	Public	ENC	Primaire	Urbain

Katanga	Lubumbashi	Kenya	Katanga I	Lubumbashi II	PP2302009	35973	EP2 MAPINDUZI	Public	ENC	Primaire	Urbain
Katanga	Lubumbashi	Katuba	Katanga I	Lubumbashi II	PP2302004	36022	EP4 KATUBA 2	Public	ENC	Primaire	Urbain
Katanga	Lubumbashi	Katuba	Katanga I	Lubumbashi II	PP2302015	36092	EP IMARA/KATUBA	Public	ECC	Primaire	Urbain
Katanga	Lubumbashi	Katuba	Katanga I	Lubumbashi II	PP2302017	36129	EP1 TUSAIDIANE	Public	ECC	Primaire	Urbain
Katanga	Lubumbashi	Katuba	Katanga I	Lubumbashi II	MV2302040	43459	CS KUBANABII 2	Privé	EPR	Pré-Prim.	Urbain
Katanga	Lubumbashi	Lubumbashi	Katanga I	Lubumbashi II	MV2302031	43454	CS SADIKI	Public	ECS	Pré-Prim.	Urbain
Katanga	Haut-Lomami	Bukama	Katanga II	Bukama	PP2402122	22799	EP KITENGE TENGE	Public	ECK	Primaire	Rural
Katanga	Haut-Lomami	Bukama	Katanga II	Bukama	PP2402063	22836	EP KIBOMBO	Public	ECP	Primaire	Rural
Katanga	Haut-Lomami	Bukama	Katanga II	Bukama	PP2402026	22852	EP3 NGALA YA LUALBA	Public	ENC	Primaire	Rural
Katanga	Haut-Lomami	Bukama	Katanga II	Bukama	PP2402039	22853	EP1 NKONGA BATWI	Public	ECC	Primaire	Rural
Katanga	Haut-Lomami	Bukama	Katanga II	Bukama	PP2402043	22953	EP NKUNWA	Public	ECP	Primaire	Rural
Katanga	Haut-Lomami	Bukama	Katanga II	Bukama	PP2402069	22981	EP2 NSULO	Public	ECC	Primaire	Rural
Katanga	Haut-Lomami	Bukama	Katanga II	Bukama	PP2402054	23017	EP1 MUSANZA	Public	ECP	Primaire	Rural
Katanga	Haut-Lomami	Bukama	Katanga II	Bukama		23034	EP KABIZUMBA	Public	ECC	Primaire	Rural
Katanga	Haut-Lomami	Bukama	Katanga II	Bukama	PP2402046	23085	EP2 NGALA YA LUALABA	Public	ENC	Primaire	Rural
Katanga	Haut-Lomami	Bukama	Katanga II	Bukama	PP2402066	23141	EP KITUNTWA	Public	ENC	Primaire	Rural
Katanga	Haut-Katanga	Kipushi	Katanga I	Kipushi-Sakania	PP2305036	52905	EP1 LUBEMBE	Public	ECC	Primaire	Urbain
Katanga	Haut-Katanga	Kipushi	Katanga I	Kipushi-Sakania	PP2305025	52918	EP KINSEVERE	Public	ENC	Primaire	Urbain

Katanga	Haut-Katanga	Kipushi	Katanga I	Kipushi-Sakania	PV2305071	52929	CS MIKEMBO	Privé	EPR	Primaire	Urbain
Katanga	Haut-Katanga	Kipushi	Katanga I	Kipushi-Sakania		52933	EP FIKUPA	Public	ENC	Primaire	Urbain
Katanga	Haut-Katanga	Kipushi	Katanga I	Kipushi-Sakania	PP2305006	52883	EP KIKWANDA	Public	ECP	Primaire	Urbain
Katanga	Haut-Katanga	Sakania	Katanga I	Kipushi-Sakania	PP2305039	71870	EP BUKA	Public	ECC	Primaire	Rural
Katanga	Haut-Katanga	Sakania	Katanga I	Kipushi-Sakania	PP2305037	71887	EP WATEMWA	Public	ECC	Primaire	Rural
Katanga	Haut-Katanga	Kipushi	Katanga I	Kipushi-Sakania	PP2304071	71914	EP MISAO	Public	ECP	Primaire	Rural
Katanga	Haut-Katanga	Kipushi	Katanga I	Kipushi-Sakania		54447	EP CENGELO	Public	ECC	Primaire	Urbain
Katanga	Haut-Katanga	Kipushi	Katanga I	Kipushi-Sakania		64573	EP MUTI	Public	ENC	Primaire	Urbain
Katanga	Haut-Katanga	Kipushi	Katanga I	Kipushi-Sakania		64550	EP NYOKTA	Public	ENC	Primaire	Urbain
Katanga	Haut-Katanga	Kipushi	Katanga I	Kipushi-Sakania	PP2305034	64553	EP KAPONDA	Public	ENC	Primaire	Urbain
Katanga	Haut-Katanga	Kipushi	Katanga I	Kipushi-Sakania		64556	EP TETEMA FIKUPA	Public	ENC	Primaire	Urbain
Katanga	Haut-Katanga	Sakania	Katanga I	Kipushi-Sakania	PP2305062	72184	EP MYUNGA	Public	ECP	Primaire	Rural
Katanga	Haut-Katanga	Kipushi	Katanga I	Kipushi-Sakania	PP2305007	72204	MARANATHA KIKULA	Public	ECP	Primaire	Rural
Sud-Kivu	Bukavu	Uvira	Sud-Kivu	Uvira 1	PP3008159	32302	EP BETHEL / KIMANGA	Public	ECP	Primaire	Rural
Sud-Kivu	Bukavu	Uvira	Sud-Kivu	Uvira 1	PP3008171	32320	EP NIYA	Public	ECP	Primaire	Rural
Sud-Kivu	Bukavu	Uvira	Sud-Kivu	Uvira 1	PP3008148	32331	EP KITUNDU/11èCAC	Public	ECP	Primaire	Rural
Sud-Kivu	Bukavu	Uvira	Sud-Kivu	Uvira 1	PP3008267	32893	EP MAZEE	Public	ECI	Primaire	Rural
Sud-Kivu	Bukavu	Uvira	Sud-Kivu	Uvira 1	PP3008180	32962	EP BUROSHA	Public	ENC	Primaire	Rural

Sud-Kivu	Bukavu	Uvira	Sud-Kivu	Uvira 1	PP3008013	32975	GS CONGOLAIS DE RUMONGE	Public	ENC	Primaire	Rural
Sud-Kivu	Bukavu	Uvira	Sud-Kivu	Uvira 1	PP3008150	32987	EP LENGGE/ECK	Public	ECK	Primaire	Rural
Sud-Kivu	Bukavu	Uvira	Sud-Kivu	Uvira 1	PP3008012	32999	EP UMOJA NI NGUVU	Public	ENC	Primaire	Rural
Sud-Kivu	Bukavu	Uvira	Sud-Kivu	Uvira 1	PP3008002	33040	EP UVIRA	Public	ENC	Primaire	Rural
Sud-Kivu	Bukavu	Kalehe	Sud-Kivu	Kalehe	PP3005157	25175	EP KALUNGU	Public	ECP	Primaire	Rural
Sud-Kivu	Bukavu	Kalehe	Sud-Kivu	Kalehe	PP3005213	25182	EP NYABIBWE RAMBIRA	Public	ENC	Primaire	Rural
Sud-Kivu	Bukavu	Kalehe	Sud-Kivu	Kalehe	PP3005083	25190	EP KABISHAMAGE	Public	ECP	Primaire	Rural
Sud-Kivu	Bukavu	Kalehe	Sud-Kivu	Kalehe	PP3005221	25193	EP SHANJE BUTUMBA	Public	ENC	Primaire	Rural
Sud-Kivu	Bukavu	Kalehe	Sud-Kivu	Kalehe	PP3005208	25215	EP MEMA	Public	ENC	Primaire	Rural
Sud-Kivu	Bukavu	Kalehe	Sud-Kivu	Kalehe	PP3005327	25231	EP LWISI LUSHEBERE	Public	ENC	Primaire	Rural
Sud-Kivu	Bukavu	Kalehe	Sud-Kivu	Kalehe	PP3005220	25255	EP UMOJA	Public	ENC	Primaire	Rural
Sud-Kivu	Bukavu	Kalehe	Sud-Kivu	Kalehe	PP3005216	25273	EP KALEHE	Public	ENC	Primaire	Rural
Sud-Kivu	Bukavu	Kalehe	Sud-Kivu	Kalehe	PP3005196	25305	EP KAFUNDA	Public	ECK	Primaire	Rural
Sud-Kivu	Bukavu	Kalehe	Sud-Kivu	Kalehe		25296	EP UMAJA NYAMASASA	Public	ECP	Primaire	Rural
Province	District	Territoire	Division	Sous-division	CA	CE	Nom ets	Régime	Regime	Secteur	milieu
Kinshasa	Tshangu	Kimbanseke	Kinshasa-Est	Kimbanseke	PP0102279	42849	EP KITOKO	Public	ECP	Primaire	Urbain
Kinshasa	Tshangu	Kimbanseke	Kinshasa-Est	Kimbanseke	PV0102036	42828	CS BUALU 1	Privé	EPR	Primaire	Urbain
Kinshasa	Tshangu	Kimbanseke	Kinshasa-Est	Kimbanseke	PP0102279	42849	EP KITOKO	Public	ECP	Primaire	Urbain
Kinshasa	Tshangu	Kimbanseke	Kinshasa-Est	Kimbanseke	PP0102100	42978	EP12 KINGASANI	Public	ECC	Primaire	Urbain
Kinshasa	Tshangu	Kimbanseke	Kinshasa-Est	Kimbanseke	PP0102021	43002	EP2 MAZONGO	Public	ECC	Primaire	Urbain
Kinshasa	Tshangu	Kimbanseke	Kinshasa-Est	Kimbanseke	MV0102027	67390	EP MAMA WA BOSAWA	Public	Autre	Pré-Prim.	Urbain
Kinshasa	Tshangu	Kimbanseke	Kinshasa-Est	Kimbanseke	PP0102253	69199	EP2 BILNGE	Public	ECl	Primaire	Urbain
Kinshasa	Tshangu	Kimbanseke	Kinshasa-Est	Kimbanseke	PP0102256	69210	EP VQU KUNA-YABO	Public	ECP	Primaire	Urbain
Kinshasa	Tshangu	Kimbanseke	Kinshasa-Est	Kimbanseke	PP0102170	69216	EP MBAKI	Public	ECK	Primaire	Urbain
Kinshasa	Tshangu	Kimbanseke	Kinshasa-Est	Kimbanseke	PP0102407	95093	EP MAMU	Public	ENC	Primaire	Urbain

Kinshasa	Lukunga	Ngaliema	Kinshasa-Ouest	Ngaliema	PP0304505	82320	EP MAGOGA	Public	ECP	Primaire	Urbain
Kinshasa	Lukunga	Ngaliema	Kinshasa-Ouest	Ngaliema	MP0304122	79588	EDAP/UPN	Public	ENC	Pré-Prim.	Urbain
Kinshasa	Lukunga	Ngaliema	Kinshasa-Ouest	Ngaliema	PV0305173	81177	EP MERE DE LA PROVIDENCE	Public	ECC	Primaire	Urbain
Kinshasa	Lukunga	Ngaliema	Kinshasa-Ouest	Ngaliema	MP0304115	76433	EM A LA MONTAGNE	Public	ECF	Pré-Prim.	Urbain
Kinshasa	Lukunga	Ngaliema	Kinshasa-Ouest	Ngaliema	MP0304112	76429	EM NOTRE DAME DE L'ANNONCITION	Public	ECC	Pré-Prim.	Urbain
Kinshasa	Lukunga	Ngaliema	Kinshasa-Ouest	Ngaliema	MP0304113	76431	EM LA GRACE	Public	ECP	Pré-Prim.	Urbain
Kinshasa	Lukunga	Ngaliema	Kinshasa-Ouest	Ngaliema	PP0304280	81102	EP KIBIRIGA	Public	Autre	Primaire	Urbain
Kinshasa	Lukunga	Ngaliema	Kinshasa-Ouest	Ngaliema	PV0305173	81177	EP MERE DE LA PROVIDENCE	Public	ECC	Primaire	Urbain
Kinshasa	Lukunga	Ngaliema	Kinshasa-Ouest	Ngaliema	PP0304328	81230	EP EMMANUEL CENTRE	Public	Autre	Primaire	Urbain
Kinshasa	Lukunga	Ngaliema	Kinshasa-Ouest	Ngaliema	PP0304336	81235	EP PENTECOTISTE DE MA CAMPAGNE	Public	Autre	Primaire	Urbain
Kinshasa	Lukunga	Ngaliema	Kinshasa-Ouest	Ngaliema	PV0304340	81241	EP M'FAMIAL II	Privé	EPR	Primaire	Urbain

Retour à [L'enquête de terrain : échantillonnage](#)

8.4 Questionnaires Volet Gratuité

Questionnaire F – Directeurs d'école primaire

Date :/...../2014

Nom ou identifiant de l'enquêteur :

.....

Directeur d'école primaire conventionnée	
Directeur d'école primaire non conventionnée	

1. Pour quelle raisons vous semble-t-il important de préscolariser les enfants ?

Une seule réponse, encerclez lisiblement la réponse choisie

Parce que vous pensez que les enfants sont mieux socialisés qu'à la maison	1
Parce que vous pensez que les enfants réussissent ensuite mieux les apprentissages de l'école primaire	2
Parce que vous pensez que cela libère la famille pour d'autres activités	3
Parce que vous pensez que les enfants sont mieux éduqués que par la famille	4

2. Quelle est la durée de préscolarisation qui vous semble suffisante pour préparer les enfants aux apprentissages de l'école primaire ?

Une seule réponse, encerclez lisiblement la réponse choisie

3 années	5
2 années	6
1 année	7

3. Parmi les 5 domaines d'apprentissages à l'école préprimaire quels sont ceux qui vous semblent les plus importants pour préparer les enfants à l'école primaire ?

présentez la liste au directeur en lui permettant de la lire. 5 réponses seulement, encerclez lisiblement les réponses choisies

La préparation à la mathématique	8
L'éducation des sens	9
L'éducation civique	10
L'apprentissage des règles de la vie en groupe et à l'école	11
L'éveil à l'environnement et la curiosité scientifique	12
L'éducation artistique (chants, danses, dessins...)	13
La réflexion logique (ranger, trier, faire des catégories, associer...)	14
Le langage et la communication verbale	15
La pré-écriture	16
L'hygiène personnelle, physique et alimentaire	17
Le travail manuel (pliages, collages, assemblages,)	18

4. Si on devait installer une classe préscolaire dans votre école que répondriez-vous ?
2 réponses possibles,, encerclez lisiblement les réponses choisies

Il n'y a pas de demande des familles qui ne sont pas informées de cette possibilité	19
Il y a déjà une école préprimaire à proximité	20
Vous auriez un local disponible dans l'école	21
Vous auriez un enseignant disponible dans l'école	22
Les parents seraient prêts à participer au fonctionnement de cette classe	23

5. Que devra-t-on préciser en premier lieu dans une telle éventualité ?
2 réponses possibles, encerclez lisiblement les réponses choisies

La surveillance de la récréation avec les enfants du primaire	24
La réglementation de l'accompagnement des enfants à l'aller et au retour	25
Le gardiennage éventuel des enfants des familles retardataires	26
La liste des documents réglementaires spécifiques pour cette classe	27
Le nombre de classes autorisées dans l'école	28

6. Souhaiteriez-vous recevoir une formation de courte durée sur la classe préscolaire annexée à l'école primaire ?
Une seule réponse, encerclez lisiblement la réponse choisie

Oui	29
Non	30

Questionnaire G - parent d'élève école primaire

Date :/...../2014

Nom ou identifiant de l'enquêteur :

.....

I – Perception de la gratuité

Q1 : À partir de quelle date a commencé la gratuité des classes des écoles primaires ?

(Entourer la réponse)

1. Ne sait pas
2. depuis 2009
3. depuis 2010
4. depuis 2011
5. depuis 2012
6. depuis 2013
7. depuis 2014
8. Autre.....

Q2 : quelles sont les classes du primaire concernées par la gratuité ?

(Entourer les réponses)

1. les 3 premières années
2. la 4^{ème} année
3. la 5^{ème} année
4. la 6^{ème} année
5. Autre.....

Q3 : Avez-vous été informé de la mise en œuvre de la gratuité dans les classes des écoles primaires ?

(Entourer la réponse)

1. 1 an avant la mise en œuvre
2. 6 mois avant la mise en œuvre
3. Au moment de la rentrée scolaire

Q3 (a) qui vous a informé ?

(Entourer les réponses)

1. le directeur d'école
2. les autres parents d'élèves
3. les enseignants
4. les services de la province éducationnelle

5. le MEN
6. le gouvernement
7. la presse
8. la radio
9. la TV
10. autres

Q4 sur quels frais porte la gratuité ?

(Entourer les différentes réponses)

1. le minerval
2. la prime d'assurance (SONAS)
3. les frais de bulletin
4. les frais administratifs et de fonctionnement
5. les frais de promotion scolaire
6. les frais TENAFEP
7. Les frais SERNIE
8. Autres.....

II – Effets de la gratuité

Q5 Que payez-vous actuellement pour la scolarisation de vos enfants dans les classes de l'école primaire ?

(Entourer les réponses)

1. le minerval
 2. la prime d'assurance (SONAS)
 3. les frais administratifs et de fonctionnement
 4. les frais de promotion scolaire
 5. les frais TENAFEP
 6. Les frais SERNIE
 7. Les frais de bulletin
 8. La prime de motivation
 9. La subvention des bureaux gestionnaires
 10. Les fournitures scolaires
 11. L'uniforme
 12. Les manuels scolaires
 13. La cantine
 14. Les transports
 15. Autres.....
- ..

Q6 Estimez-vous que les charges que vous assurez depuis la mise en œuvre de la gratuité pour la scolarisation de vos enfants à l'école primaire sont :

(Entourer la réponse)

1. les mêmes qu'avant
2. moins importantes qu'avant
3. plus importantes qu'avant

Q7 : Considérez vous que l'école primaire de la 1^{ère} à la 5^{ème} année est gratuite ?

(Entourer la réponse)

1. oui
2. non

Q8 Est ce que la politique de gratuité vous a permis de scolariser plus de vos enfants à l'école primaire ?

(Entourer la réponse)

1. oui
2. non

Q9 Avec la mise en œuvre de la gratuité, avez-vous constaté une augmentation des effectifs dans les classes qui en bénéficient ?

(Entourer la réponse)

1. Oui
2. Non

Q9 (a) si oui, l'augmentation des effectifs a-t-elle nui à la qualité des apprentissages de vos enfants ?

(Entourer la réponse)

1. oui
2. Non

Q10 : Malgré la politique de gratuité annoncé par le gouvernement, certains parents continuent-ils à ne pas scolariser leurs enfants à l'école primaires ?

(Entourer la réponse)

1. Oui
2. Non

Q11 : Si oui, Quelles sont les raisons ?

(Entourer la réponse)

3. la gratuité ne s'applique pas réellement dans les écoles primaires
4. la qualité des apprentissages des élèves n'est pas bonne
5. autres

III - Accompagnement

Q12 : Pensez-vous que l'Etat a bien préparé et bien contrôlé la mise en œuvre de la gratuité dans les classes du primaire?

(Entourer la réponse)

1. Oui
2. Non

Q13 : pensez-vous que l'Etat aide suffisamment les écoles depuis la mise en œuvre de la gratuité ?

(Entourer la réponse)

1. oui
2. non

Q14 : pensez-vous que depuis la mise en œuvre de la gratuité, le salaire des enseignants payé par l'Etat est suffisant ?

(entourez la réponse)

1. oui
2. non

Q15 : Depuis la mise en œuvre de la gratuité, l'école vous demande t'elle régulièrement votre contribution financière ?

(Entourer les réponses)

1. pour des travaux
2. pour équiper les salles de classe
3. pour améliorer la matériel didactique
4. pour payer les enseignants
5. autre

Q16 : D'autres entités vous demandent elles votre contribution pour le fonctionnement du système éducatif ?

(Entourer la réponse)

1. les bureaux gestionnaires
2. les églises
3. les corps d'inspection
4. Autres

IV - Prospective

Q17 : Par ordre de priorité, lesquels de vos enfants doivent être scolarisés à l'école primaire ?

(entourer la réponse)

1. les garçons ;
2. les filles ;
3. les garçons et les filles

Q18 : Quelles actions l'Etat doit il entreprendre en priorité pour la scolarisation des enfants à l'école primaire ?

(Entourer les réponses)

1. appliquer réellement la gratuité
2. améliorer le traitement des enseignants
3. augmenter les subventions pour le fonctionnement des écoles
4. améliorer les infrastructures
5. améliorer les équipements
6. améliorer le matériel didactique
7. Autres

Questionnaire H – enseignant école primaire

Date :/...../2014

Nom ou identifiant de l'enquêteur :

.....

I – Perception de la gratuité

Q1 : À partir de quelle date a commencé la gratuité dans les classes des écoles primaires ?

(Entourer la réponse)

9. Ne sait pas
10. depuis 2009
11. depuis 2010
12. depuis 2011
13. depuis 2012
14. depuis 2013
15. depuis 2014
16. Autre.....

Q2 : quelles sont les classes du primaire concernées par la gratuité ?

(Entourer les réponses)

1. les 3 premières années
2. la 4^{ème} année
3. la 5^{ème} année
4. la 6^{ème} année
5. Autre.....

Q3 : Avez-vous été informé de la mise en œuvre de la gratuité dans les classes des écoles primaires ?

(Entourer la réponse)

4. 1 an avant la mise en œuvre
5. 6 mois avant la mise en œuvre
6. Au moment de la rentrée scolaire

Q3 (a) Qui vous a informé ?

(Entourer les réponses)

11. le directeur d'école
12. les parents d'élèves
13. les enseignants
14. les services de la province éducationnelle
15. le MEN
16. le gouvernement
17. la presse
18. la radio
19. la TV
20. autres

Q4 sur quels frais autrefois perçus porte actuellement la gratuité dans les classes de l'école primaire ?

(Entourer les réponses)

1. le minerval
2. la prime d'assurance (SONAS)
3. les frais administratifs et de fonctionnement
4. les frais de bulletin
5. les frais de promotion scolaire
6. les frais TENAFEP
7. Les frais SERNIE
8. Autres

II – Effets de la gratuité

Q5 Dans votre école, Que paient actuellement les parents pour la scolarisation de leurs enfants ?

(Entourez les réponses)

16. le minerval
17. la prime d'assurance (SONAS)
18. les frais administratifs et de fonctionnement
19. les frais de promotion scolaire
20. les frais TENAFEP
21. Les frais SERNIE
22. Les frais de bulletin
23. La prime de motivation
24. La subvention des bureaux gestionnaires
25. Les fournitures scolaires
26. L'uniforme
27. Les manuels scolaires
28. La cantine
29. Les transports
30. Autres

Q6 : Considérez-vous que l'école primaire de la 1^{ère} à la 5^{ème} année est gratuite ?

(Entourez la réponse)

3. oui
4. non

Q7 : Avec la mise en œuvre de la gratuité, votre salaire :

(Entourez la réponse)

1. a augmenté
2. a diminué
3. est resté stable

Q8 : Avec la mise en œuvre de la gratuité, avez-vous constaté une augmentation des effectifs dans les classes qui en bénéficient ?

(Entourez la réponse)

1. Oui
2. Non

Q8 (a) : si oui, dans quelle classe l'accroissement des effectifs a t'il été le plus important ?

(Entourez les réponses)

1. en 1^{ère} année
2. en 2^{ème} année
3. en 3^{ème} année
4. en 4^{ème} année
5. en 5^{ème} année
6. en 6^{ème} année

Q9 : l'augmentation des effectifs a-t-elle nui à la qualité des apprentissages de vos élèves ?

(Entourez la réponse)

1. oui
2. non

Q9 (a) si cela a nu à la qualité des apprentissages, quelles en sont les raisons ?

(Entourez les réponses)

1. les infrastructures ne sont pas adaptées
2. les équipements sont insuffisants
3. le matériel didactique est insuffisant
4. les classes sont surchargées
5. les enseignants ne sont pas en mesure de gérer un grand groupe
6. les enseignants sont démotivés
7. les écoles manquent de subventions pour leur fonctionnement
8. Autres

Q10 : Après une période de hausse des effectifs, avez-vous constaté une baisse ?

(Entourez la réponse)

1. oui
2. non

Q11 : vous sentez vous démotivé ?

(Entourez la réponse)

1. oui
2. Non

Q12 : si oui, pourquoi êtes-vous démotivé ?

(Entourez les réponses)

1. votre salaire est trop faible
2. les classes sont difficiles à gérer ;
3. le matériel est insuffisant ;
4. Autres

III – Accompagnement

Q13 : Pensez-vous que l'Etat a bien préparé et bien contrôlé la mise en œuvre de la gratuité dans les classes du primaire ?

(Entourez la réponse)

3. Oui
4. Non

Q14 : votre salaire a-t-il été revalorisé par l'état depuis la mise en œuvre de la gratuité ?

(Entourez la réponse)

1. De manière significative
2. légèrement
3. pas du tout

Q15 : Continuez-vous à toucher la prime de motivation payée par les parents ?

(Entourez la réponse)

1. oui
2. non

IV - Prospective

Q15 : Pensez-vous que la formation des enseignants doit évoluer ?

(Entourez la réponse)

1. oui
2. non

Q16 : Quelles actions l'Etat doit il entreprendre en priorité pour la scolarisation des enfants à l'école primaire ?

(Entourer les réponses)

8. appliquer réellement la gratuité
9. améliorer le traitement des enseignants
10. augmenter les subventions pour le fonctionnement des écoles
11. améliorer les infrastructures
12. améliorer les équipements
13. améliorer le matériel didactique
14. Autres

Questionnaire I -Directeur d'école primaire

Date :/...../2014

Nom ou identifiant de l'enquêteur :

.....

I – Perception de la gratuité

Q1 : À partir de quelle date a commencé la gratuité dans les classes des écoles primaires ?

(Entourer la réponse)

17. depuis 2009
18. depuis 2010
19. depuis 2011
20. depuis 2012
21. depuis 2013
22. depuis 2014
23. Autre.....

Q2 : quelles sont les classes du primaire concernées par la gratuité ?

(Entourer les réponses)

6. les 3 premières années
7. la 4^{ème} année

8. la 5^{ème} année
9. la 6^{ème} année
10. Autre.....

Q3 : Avez-vous été informé de la mise en œuvre de la gratuité dans les classes des écoles primaires ?

(Entourer les réponses)

7. 1 an avant la mise en oeuvre
8. 6 mois avant la mise en œuvre
9. Au moment de la rentrée scolaire

Q3 (a) Qui vous a informé ?

(Entourer les réponses)

21. les parents d'élèves
22. les enseignants
23. les services de la province éducationnelle
24. le MEN
25. le gouvernement
26. la presse
27. la radio
28. la TV
29. autres

Q4 Sur quels frais autrefois perçus porte actuellement la gratuité dans les classes de l'école primaire ?

9. le minerval
10. la prime d'assurance (SONAS)
11. les frais de bulletin
12. les frais administratifs et de fonctionnement
13. les frais de promotion scolaire
14. les frais TENAFEP
15. Les frais SERNIE
16. Autres

II – Effets de la gratuité

Q5 Dans votre école, Que paient actuellement les parents pour la scolarisation de leurs enfants dans les classes de la 1^{ère} à la 5^{ème} année ?

(Entourez les réponses)

31. le minerval
32. la prime d'assurance (SONAS)

33. les frais administratifs et de fonctionnement
34. les frais de promotion scolaire
35. les frais TENAFEP
36. Les frais SERNIE
37. Les frais de bulletin
38. La prime de motivation
39. La subvention des bureaux gestionnaires
40. Les fournitures scolaires
41. L'uniforme
42. Les manuels scolaires
43. La cantine
44. Les transports
45. Autres

Q6 : Considérez-vous que l'école primaire de la 1^{ère} à la 5^{ème} année est gratuite ?

(Entourer la réponse)

5. oui
6. non

Q7 : Avec la mise en œuvre de la gratuité, avez-vous enregistré une augmentation des effectifs dans les classes qui en bénéficient ?

(Entourez la réponse)

3. Oui
4. Non

Q7 (a) : si oui, dans quelle classe l'accroissement des effectifs est il le plus important ?

(Entourer les réponses)

7. en 1^{ère} année
8. en 2^{ème} année
9. en 3^{ème} année
10. en 4^{ème} année
11. en 5^{ème} année
12. en 6^{ème} année

Note : L'enquêteur demande au directeur, pour chaque classe ses effectifs 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2015

Q8 : l'augmentation des effectifs a-t-elle nui à la qualité des apprentissages de vos élèves ?

(Entourer la réponse)

3. oui

4. non

Q8 (a) si cela nuit à la qualité des apprentissages, quelles en sont les raisons ?

(Entourer les réponses)

9. les infrastructures ne sont pas adaptées
10. les équipements sont insuffisants
11. le matériel didactique est insuffisant
12. les classes sont surchargées
13. les enseignants ne sont pas en mesure de gérer un grand groupe
14. les enseignants sont démotivés
15. les écoles manquent de ressources pour leur fonctionnement
16. Autres

Q9: Après une période d'augmentation, les effectifs ont-ils baissé ?

(Entourer la réponse)

1. Oui
2. Non

Q10 : Si oui, pour quelles raisons ?

(Entourer les réponses)

1. la gratuité n'est pas appliquée et les parents n'ont plus les moyens de scolariser leurs enfants
2. la qualité de l'éducation est mauvaise
3. Autres

Q11 : Avec la mise en œuvre de la gratuité, le salaire des enseignants :

(Entourer la réponse)

1. a augmenté
2. a baissé
3. est resté stable

Q12 : Considérez-vous que les enseignants sont démotivés ?

(Entourer la réponse)

1. oui
2. non

Q13 : Avec la mise en œuvre de la gratuité, les ressources dont vous disposez pour faire fonctionner votre école sont :

(Entourer la réponse)

1. plus importantes qu'avant sa mise en œuvre
2. moins importantes qu'avant sa mise en œuvre

3. équivalentes

Q14 : Malgré la mise en œuvre de la politique de gratuité, continuez-vous à avoir des doléances des parents ?

(Entourer les réponses)

1. sur le paiement de leur contribution
2. sur le maintien de leurs enfants en classe
3. Autres

III – Accompagnement

Q15 : Pensez-vous que l'Etat a bien préparé et bien contrôlé la mise en œuvre de la gratuité dans les classes du primaire ?

(Entourer la réponse)

5. Oui
6. Non

Q16 : Avez-vous bénéficié d'une subvention compensatoire pour assurer le fonctionnement de votre école ?

(Entourer la réponse)

1. Oui
2. Non

Q17 : cette subvention est-elle suffisante ?

(Entourer la réponse)

1. oui
2. Non

Q18 : cette subvention est-elle payée régulièrement ?

(Entourer la réponse)

1. oui
2. non

Q19 : Continuez-vous à solliciter financièrement les parents d'élèves ?

(Entourer la réponse)

1. oui
2. non

Q20 : A quoi sert l'argent versé par les parents ?

(Entourer les réponses)

1. à payer les enseignants
2. à équiper l'école
3. à faire des travaux
4. à financer les bureaux gestionnaires
5. Autres

Q21 : Avec la politique de gratuité, les enseignants ont ils été massivement mécanisés ?

(Entourer les réponses)

1. oui
2. non

IV - Prospective

Q22 : Quelles actions l'Etat doit il entreprendre en priorité pour la scolarisation des enfants à l'école primaire ?

(Entourer les réponses)

15. appliquer réellement la gratuité
16. améliorer le traitement des enseignants
17. augmenter les subventions pour le fonctionnement des écoles
18. améliorer les infrastructures
19. améliorer les équipements
20. améliorer le matériel didactique
21. rétablir les magasins généraux
22. Autres

Statistiques sur l'évolution des effectifs dans l'école

Questionnaire J -gestionnaire

Date :/...../2014

Nom ou identifiant de l'enquêteur :

.....

I – Perception de la gratuité

Q1 : À partir de quelle date a commencé la gratuité dans les classes des écoles primaires ?

(Entourer la réponse)

- 24. Ne sait pas
- 25. depuis 2009
- 26. depuis 2010
- 27. depuis 2011
- 28. depuis 2012
- 29. depuis 2013
- 30. depuis 2014
- 31. Autre.....

Q2 : quelles sont les classes du primaire concernées par la gratuité ?

(Entourer les réponses)

- 11. les 3 premières années
- 12. la 4^{ème} année
- 13. la 5^{ème} année
- 14. la 6^{ème} année
- 15. Autre.....

Q3 : Avez-vous été informé de la mise en œuvre de la gratuité dans les classes des écoles primaires ?

(Entourer la réponse)

10. 1 an avant la mise en œuvre
11. 6 mois avant la mise en œuvre
12. Au moment de la rentrée scolaire

Q3 (a) : Qui vous a informé ?

(Entourer la réponse)

30. Le MEN
31. La province éducationnelle
32. la presse
33. la radio
34. la TV
35. autres.....

Q4 : La mise en œuvre de la gratuité a-t-elle donné lieu à l'organisation de réunion d'information à destination des parents, des enseignants et des directeurs d'école ?

(Entourer la réponse)

1. oui
2. non

Q5 sur quels frais autrefois perçus porte actuellement la gratuité dans les classes de l'école primaire ?

(Entourer les réponses)

17. le minerval
18. la prime d'assurance
19. les frais administratifs et de fonctionnement
20. les frais de promotion scolaire
21. les frais TENAFEP
22. Les frais SERNIE
23. Autres

II – Effets de la gratuité

Q6 Dans les écoles, Que paient actuellement les parents pour la scolarisation de leurs enfants dans les classes de la 1^{ère} à la 5^{ème} année ?

(Entourer les réponses)

46. le minerval
47. la prime d'assurance (SONAS)
48. les frais administratifs et de fonctionnement
49. les frais de promotion scolaire

50. les frais TENAFEP
51. Les frais SERNIE
52. Les frais de bulletin
53. La prime de motivation
54. La subvention des bureaux gestionnaires
55. Les fournitures scolaires
56. L'uniforme
57. Les manuels scolaires
58. La cantine
59. Les transports
60. Autres

Q7 : Considérez-vous que l'école primaire de la 1^{ère} à la 5^{ème} année est gratuite ?

(Entourer la réponse)

7. oui
8. non

Q8 Avec la mise en œuvre de la gratuité, avez-vous constaté une augmentation des effectifs dans les classes qui en bénéficient ?

(Entourer la réponse)

5. Oui
6. Non

Q8 (a) : si oui, dans quelle classe l'accroissement des effectifs est-il le plus important ?

(Entourer les réponses)

13. en 1^{ère} année
14. en 2^{ème} année
15. en 3^{ème} année
16. en 4^{ème} année
17. en 5^{ème} année
18. en 6^{ème} année

Q9 : l'augmentation des effectifs a-t-elle nui à la qualité des apprentissages de vos élèves ?

(Entourer la réponse)

5. oui
6. non

Q9 (a) si cela a nui à la qualité des apprentissages, quelles en sont les raisons ?

(Entourer les réponses)

- 17. les infrastructures ne sont pas adaptées
- 18. les équipements sont insuffisants
- 19. le matériel didactique est insuffisant
- 20. les classes sont surchargées
- 21. les enseignants ne sont pas en mesure de gérer un grand groupe
- 22. les enseignants sont démotivés
- 23. les écoles manquent de ressources pour leur fonctionnement
- 24. Autres.....

Q10 : Après une période d'augmentation, les effectifs ont-ils baissé ?

(Entourer la réponse)

- 3. Oui
- 4. Non

Q11 : Si oui, pour quelles raisons ?

(Entourer les réponses)

- 4. la gratuité n'est pas appliquée et les parents n'ont plus les moyens de scolariser leurs enfants
- 5. la qualité de l'éducation se dégrade
- 6. Autres.....

Q12 : Avec la mise en œuvre de la gratuité, le salaire des enseignants :

(Entourer la réponse)

- 4. a augmenté
- 5. a baissé
- 6. est resté stable

Q13 : considérez-vous que les enseignants sont démotivés ?

(Entourer la réponse)

- 3. oui
- 4. non

Q14 : Avec la mise en œuvre de la gratuité, les ressources dont disposent les écoles pour fonctionner sont :

- 4. plus importantes qu'avant sa mise en oeuvre
- 5. moins importantes qu'avant sa mise en oeuvre
- 6. équivalentes

III – Accompagnement

Q15 : Estimez-vous que l'Etat a bien préparé et bien contrôlé la mise en œuvre de la gratuité dans les classes du primaire?

(Entourer la réponse)

7. Oui
8. Non

Q16 : votre bureau gestionnaire a t'il préparé et contrôlé la mise en œuvre de la gratuité dans les écoles primaire ?

(Entourer la réponse)

1. oui
2. non

Q17 : Si oui, de quelle manière ?

(Entourer la réponse)

1. en sensibilisant les directeurs d'école à l'augmentation probable des effectifs
2. en préparant les enseignants à la gestion de grands groupes d'élèves
3. en sensibilisant les parents à la nécessité de scolariser leurs enfants
4. en apportant un appui à l'équipement des écoles
5. autres

Q18 : Avez-vous bénéficié d'une subvention compensatoire pour assurer le fonctionnement de vos services ?

(Entourer la réponse)

3. Oui
4. Non

Q19 : cette subvention est-elle suffisante ?

(Entourer la réponse)

3. oui
4. Non

Q20 : cette subvention est-elle payée régulièrement ?

(Entourer la réponse)

3. oui
4. non

Q21 : La province éducationnelle a-t-elle sollicité le soutien financier des parents pour le paiement des salaires des enseignants ?

(Entourer la réponse)

1. Oui
2. Non

Q22 : Continuez-vous à sollicitez financièrement les écoles?

(Entourer la réponse)

3. oui
4. non

Q23 : A votre connaissance, les écoles continuent elles à solliciter financièrement les parents ?

(Entourer la réponse)

1. oui
2. Non

Q24 : A quoi sert l'argent versé par les parents ?

(Entourer les réponses)

6. pour payer les enseignants
7. pour équiper l'école
8. pour faire des travaux
9. pour financer les bureaux gestionnaires
10. Autres

Q25 : Avec la politique de gratuité, les enseignants ont-ils été massivement mécanisés ?

(Entourer les réponses)

3. oui
4. non

IV - Prospective

Q26 : Quelles actions l'Etat doit il entreprendre en priorité pour la scolarisation des enfants à l'école primaire ?

(Entourer les réponses)

23. appliquer réellement la gratuité
24. améliorer le traitement des enseignants

25. augmenter les subventions pour le fonctionnement des écoles
26. améliorer les infrastructures
27. améliorer les équipements
28. améliorer le matériel didactique
29. rétablir les magasins généraux
30. Autres